

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992**

(24<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

*LuraTech*

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 6 mai 1992**

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



## SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Hommage aux victimes de la catastrophe de Bastia** (p. 913).

MM. le président, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

2. **Questions au Gouvernement** (p. 913).

## DRAME DU STADE DE BASTIA (p. 913)

MM. Bernard Stasi, Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

## TAXE DÉPARTEMENTALE SUR LE REVENU (p. 914)

MM. Claude Wolff, Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.

## GESTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (p. 915)

MM. Gilbert Gantier, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

## DRAME DU STADE DE BASTIA (p. 916)

MM. Roger Franzoni, Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

## POLITIQUE DE L'INTÉGRATION (p. 917)

MM. Georges Bonnemaison, Bernard Tapie, ministre de la ville.

## INDUSTRIE DE L'ARMEMENT (p. 918)

MM. François Hollande, Pierre Joxe, ministre de la défense.

## JOURNÉE DE L'EUROPE (p. 919)

M. Georges Hage, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

## DRAME DU STADE DE BASTIA (p. 920)

M. Pierre Pasquini, Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports.

ZONES DE TRANSIT  
ET STATISTIQUES SUR LA DÉLINQUANCE (p. 922)

MM. Robert Pandraud, Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

## SÛRETÉ NUCLÉAIRE EN EUROPE (p. 922)

MM. Claude Birraux, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

## TRANSITAIRES ET PERSONNEL DES DOUANES (p. 923)

M. Michel Meylan, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (p. 924)

MM. Jean-Pierre Luppi, Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

## SÉCHERESSE ET ALIMENTATION EN EAU (p. 925)

MM. Pierre Goldberg, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 925)3. **Révision de la Constitution.** - Suite de la discussion d'un projet de loi constitutionnelle (p. 925).Discussion générale (*suite*) (p. 925)

MM. Alain Lamassoure,  
Laurent Fabius,  
Alain Juppé,  
Raymond Barre,  
Jacques Brunhes.

M<sup>me</sup> Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes ; M. Jacques Toubon.

*Rappel au règlement* (p. 943)

M. Bernard Pons, Mme le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 943).5. **Ordre du jour** (p. 943).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE BASTIA

**M. le président.** Mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, comme tous les Français, j'ai été ému, bouleversé et, comme chacun d'entre vous, je me suis senti personnellement atteint par le drame de Furiani. Ce qui s'est passé en ce stade de Bastia est une tragédie pour l'ensemble des Français.

La représentation nationale, j'en suis sûr, partage ces sentiments.

Des familles sont cruellement touchées par le deuil et l'inquiétude pèse sur ceux qui, blessés, sont encore en danger : elle voudra certainement s'associer avec moi à leur peine en observant une minute de silence.

Auparavant, je donne la parole à M. le Premier ministre qui souhaite dire quelques mots.

**M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement s'associe aux propos qui viennent d'être tenus par le président de l'Assemblée nationale. Notre émotion est grande, nous avons été tous bouleversés par la tragédie qui s'est déroulée sur le sol de la Corse.

Je m'incline avec respect devant les victimes. J'exprime à la population corse et au monde sportif les pensées émues du Gouvernement. Je redis, après les ministres qui se sont exprimés, que la solidarité du Gouvernement sera totale à l'égard de ceux qui ont été victimes de cette tragédie. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.)*

2

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe de l'Union du centre.

#### DRAME DU STADE DE BASTIA

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Stasi.

**M. Bernard Stasi.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, hier soir, 20 000 spectateurs dans un stade et plusieurs dizaines de millions de téléspectateurs en France et dans d'autres pays d'Europe s'apprétaient à vivre une belle fête, une fête comme le football sait en proposer à ceux qui aiment ce sport avec passion. Mais avant même de commencer, la fête a tourné au cauchemar : vingt morts au moins et plusieurs centaines de blessés, un millier peut-être.

Je voudrais à mon tour, au nom de la représentation nationale tout entière, adresser nos condoléances aux familles des victimes et les assurer de notre affectueuse et douloureuse émotion.

Je voudrais aussi exprimer le sentiment de solidarité que nous tous, chers collègues, éprouvons à l'égard de la Corse durement frappée par l'épreuve. En des circonstances aussi

dramatiques, nous ressentons plus que jamais - n'est-il pas vrai ? - que la Corse, au-delà de tous les problèmes de statut, est partie intégrante de la nation française et doit bénéficier pleinement de la solidarité nationale.

Mais, devant un drame de cette ampleur, nous ne devons pas nous contenter d'exprimer notre émotion, notre tristesse ou notre compassion. Sans doute est-il trop tôt pour déterminer les responsabilités et par conséquent pour dénoncer les coupables. Et si aujourd'hui nous n'avons pas le droit d'accuser, il est néanmoins de notre devoir de nous étonner, peut-être même de nous indigner, et, en tout cas, de poser des questions.

Nous étonner que l'autorisation ait été donnée de doubler la capacité d'un stade vétuste, mal desservi et dont on sait depuis longtemps qu'il n'est pas adapté à des événements sportifs comme celui qui devait avoir lieu hier soir ; nous étonner que le montage de la tribune supplémentaire n'ait été achevé que quelques heures avant le coup d'envoi et que, selon les témoins, cette tribune n'était pas plantée en terre mais posée sur des morceaux de bois, comme si l'on n'avait pas prévu que, dans leur enthousiasme, 10 000 spectateurs allaient taper du pied et sauter ; nous étonner enfin que l'évacuation des victimes ait été, selon le témoignage d'un dirigeant de club qui s'est exprimé ce matin à la radio, retardée, car rien n'avait été prévu pour que, le cas échéant, les ambulances puissent quitter rapidement le stade, et en raison aussi de l'insuffisance des moyens d'évacuation sanitaire dont dispose la Corse. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Au-delà des causes qui l'ont provoqué et aggravé, ce drame témoigne des dérives dont s'est rendu coupable un sport qui, indiscutablement, a été victime de son succès. Trop souvent, dans le monde du football, la logique et la frénésie de l'argent et la violence sur le terrain l'emportent sur l'esprit du sport.

Nous sommes nombreux ici - dont Edouard Landrain qui s'associe à ma question - à être passionnés de football, mais à vouloir que ce sport soit, comme tous les autres, synonyme de joie et de passion maîtrisée et à regretter cette déraison et cette folie.

C'est la raison pour laquelle nous apprécions la volonté du président Fournet-Fayard et de son équipe de tout mettre en œuvre pour ramener le football sur la voie de la rigueur administrative et financière et de faire en sorte que rayonnent à nouveau l'esprit et l'éthique que le sport se doit d'apporter à notre société.

Quelles mesures, monsieur le ministre de l'intérieur, envisagez-vous de prendre, en liaison avec les autorités du football, pour que des événements dramatiques comme ceux qui se sont déroulés hier soir à Bastia ne se reproduisent plus ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

**M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.** Monsieur le député, un drame épouvantable a frappé hier soir la Corse et, je crois, notre pays tout entier. La représentation nationale vient d'exprimer sa vive émotion par une minute de silence.

Cette émotion, je l'ai moi-même ressentie cette nuit à Bastia : sur l'aéroport transformé en hôpital de campagne ; au stade Furiani, par toutes les rencontres que j'ai pu faire. J'ai vu la détresse et la douleur des familles, des proches des victimes et j'ai encore dans les oreilles les gémissements des blessés.

Il est légitime et même indispensable que toute la lumière soit faite afin de comprendre comment une grande fête sportive a pu se transformer brutalement en un drame aussi

épouvantable. C'est la raison pour laquelle hier soir, dans l'heure qui a suivi, avec l'accord du Premier ministre et des ministres concernés, j'ai envoyé une commission d'enquête administrative sur place. Elle a commencé ses travaux dès ce matin. Le procureur de la République, de son côté, a ouvert une information et délivré une commission rogatoire. Je souhaite que la représentation nationale soit convaincue que tout sera fait dans la transparence pour que soient connues les causes et établies les responsabilités.

Je voudrais, afin d'éviter tout malentendu, ajouter quelques mots sur les moyens qui ont été mis en place.

Immédiatement, le préfet a déclenché le « plan rouge » qui a permis d'installer sur place un poste médical avancé et ainsi de répartir les blessés, en fonction de la gravité de leur état, dans les différents établissements médicaux. La direction de la sécurité civile de mon ministère a activé et coordonné l'arrivée de moyens de transport.

Les quatre hélicoptères Alouette III et les deux Puma de la base de Solenzara qui se trouvaient déjà sur place ont permis de très nombreuses évacuations sanitaires.

Un véritable pont aérien a ensuite été organisé entre le continent et la Corse grâce aux moyens déployés par l'armée. C'est ainsi que deux avions médicalisés de 140 places et une équipe médicale comptant sept médecins, deux hélicoptères Super Puma avec dix médecins des sapeurs-pompiers du Var, un hélicoptère médicalisé Super Frelon de la marine avec sept médecins des marins-pompiers de Marseille, ont permis d'évacuer immédiatement les blessés les plus atteints.

J'ai également demandé l'intervention des moyens de transport civil. Un Airbus A 300 d'Air Inter et un autre d'Air France, avec quatre réanimateurs lourds du SAMU de Paris, ont ainsi été utilisés auxquels se sont ajoutés des moyens privés : un Boeing 737 de Corse Air et une Caravelle d'Air Provence.

Vous pouvez le constater, les moyens étaient exceptionnels. La Corse, excusez-moi de vous le rappeler, est une île, ce qui rendait le problème encore plus difficile.

Des moyens humains très importants ont été mis en place sur le site : 350 policiers et gendarmes, 150 pompiers. Je les ai rencontrés cette nuit à trois heures du matin. A eux comme aux militaires, aux infirmiers, aux personnels de la sécurité civile et à tous les bénévoles, je voudrais rendre hommage, au nom du Gouvernement et je pense aussi en votre nom, pour l'exemple extraordinaire de solidarité qu'ils ont donné au pays.

**M. Emmanuel Aubert.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.** Au-delà de ce constat et de cette appréciation sur la chaîne de solidarité qui s'est ainsi créée, nous ne devons pas oublier que notre devoir est de connaître les causes de cet accident afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

Monsieur le député, votre question sur l'évolution du monde du football est plus du ressort de ma collègue de la jeunesse et des sports : je ne l'aborderai donc pas. J'imagine d'ailleurs que ce sujet sera approfondi dans les prochains jours.

Je souhaite simplement, encore une fois, que vous soyez tous convaincus que toute la vérité sera faite, afin que notre pays ne connaisse plus pareille catastrophe. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### TAXE DÉPARTEMENTALE SUR LE REVENU

**M. le président.** La parole est à M. Claude Wolff.

**M. Claude Wolff.** Ma question s'adresse à M. le ministre du budget et, en raison de son absence, au ministre qui sera chargé de répondre. *(Sourires.)*

Vous avez utilisé ou profité de la loi de finances pour 1992 pour procéder à un essai en remplaçant la taxe d'habitation au niveau du département par une taxe sur le revenu. Cela ne devait être qu'un début puisque vous comptez étendre cette décision idéologique aux niveaux communal, régional et syndical.

C'est une erreur et un raté.

Le bon côté de la chose, c'est la facilité pour le calcul du taux : une règle de trois suffit. Les budgets sont arrêtés en avril. Les bases fournies par l'administration sont celles des revenus de 1990, imposés en 1991. Or les bases qui seront utilisées doivent être celles du revenu de 1991, taxé en 1992, donc forcément différentes. Un coefficient a été appliqué par les services pour éventuellement tenir compte d'une progression, alors qu'il peut y avoir, dans certaines régions, des diminutions.

Cela entraîne des tâches très importantes pour l'administration qui, en même temps, doit s'occuper de la fixation des nouvelles valeurs locatives devant servir au calcul de la taxe d'habitation. Si celle-ci doit être supprimée sous sa forme actuelle, on se demande à quoi sert cet énorme travail !

Autres conséquences : l'ignorance des bases réelles applicables à l'échelon des départements et l'évaluation sur des chiffres décalés d'un an.

Il y aura, paraît-il, 800 000 imposés de plus. Il s'agit des personnes habitant dans le même foyer que des contribuables déjà assujettis à cet impôt, et remplissant une déclaration personnelle de revenus. Echapperont vraisemblablement à cet impôt les non-déclarants et les non-imposables, dont le nombre est inconnu. Et, selon certains échos, 58 p. 100 des contribuables pourraient se trouver exonérés, ce qui signifie que les 42 p. 100 restants supporteront une charge supplémentaire (« Mais non ! » sur les bancs du groupe socialiste) et une augmentation fort importante, à tel point que vous avez prévu de limiter la hausse. Cela représente combien ? Qui la prendra en compte ? Une variation annuelle est prévisible puisque les revenus ne sont pas les mêmes et qu'ils évoluent. En cas de rehaussement des revenus, à la suite d'une vérification ou d'un contrôle fiscal, comment seront effectuées les régularisations et qui en profitera ?

Pour les collectivités locales, les recettes ne seront pas celles prévues. Elles seront peut-être en hausse, peut-être en baisse, ce qui entraînera des difficultés réelles pour boucler le budget. Qui en supportera les conséquences ?

Le décalage des bases se maintiendra tous les ans. Des modifications s'imposent. Elles sont urgentes.

Compte tenu des divergences qui existent entre certains membres du groupe socialiste et le Gouvernement lui-même, que comptez-vous faire : maintenir le système actuel ou décider d'appliquer à la nouvelle taxe les bases décalées d'un an ? Je pense qu'il faudra revenir devant le Parlement.

Vous avez voulu, par idéologie, « taxer les riches » - comme vous dites souvent - ; vous êtes allés sans contrôle trop loin et trop vite. Vous avez transformé un impôt local en un nouvel impôt sur le revenu qui frappera lourdement des moins riches aussi.

Prenez une décision rapide. Il faudra que vous en assumiez les conséquences.

Une réponse claire, nette et précise vous engageant nous conviendrait. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, vous aviez raison d'adresser votre question à M. Charasse : elle est de sa compétence et il en est, chacun le sait ici, un des meilleurs spécialistes.

Je serai beaucoup plus bref que vous car c'est un sujet que vous avez, les uns et les autres ici, abordé à de nombreuses reprises depuis plusieurs années.

Mesdames, messieurs les députés, la taxe départementale sur le revenu est une initiative parlementaire...

**Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Socialiste !**

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... introduite dans la loi du 30 juillet 1990.

Quelles en sont les principales caractéristiques ?

**M. Franck Borotra.** Idéologiques !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Entre un et deux millions de contribuables, qui paient aujourd'hui, ne paieront pas demain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Environ deux tiers des contribuables qui paient aujourd'hui paieront moins demain. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Robert-André Vivien.** Demain, on rase gratis !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Et un million de contribuables qui ne paient pas aujourd'hui paieront quelque chose demain. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Arthur Dehaine.** Ceux-là vont s'en souvenir !

**M. Gabriel Kasperait.** Applaudissez, messieurs les socialistes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce ne sont pas les plus pauvres.

Le ministre du budget...

**M. Gabriel Kasperait.** Il vide nos poches !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de rappeler la position du Gouvernement.

**M. Arthur Dehaine.** Vous mélangez plusieurs choses ! Politique de grébouille !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il a déclaré ici-même : « La réforme votée par le Parlement [...] est et sera appliquée selon les termes et le calendrier retenus par la loi, sauf si une initiative parlementaire en demandait rapidement le report. »

**M. Arthur Dehaine.** C'est ce qu'il m'a répondu il y a quinze jours !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est une initiative parlementaire qui l'a introduite ; c'est une initiative parlementaire qui la changera, si le Parlement en décide ainsi, monsieur Wolff, vous êtes conseiller général ?

**M. Claude Wolff.** Oui !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous avez donc participé, au début de cette année, au vote des taux de la taxe départementale du revenu, sans que cela n'entraîne, ni chez vous ni dans l'ensemble du pays, un émoi considérable. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le député, qu'un esprit de réforme souffle sur la majorité de l'Assemblée, qui s'en plaindra ? Pas nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Xavier Deniau.** Pour cette réforme-là, si !

**M. Charles Ehrmann.** Monsieur le président, pourrions-nous avoir un système de sonorisation qui fonctionne mieux ?

#### GESTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre parce qu'il a été pendant de nombreuses années notre grand argentier et s'est acquis une réputation à cette fonction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Attendez la suite ! Cette réputation, il l'entretient avec soin, il la cultive. On dit même que, par des fuites bien inspirées, on aurait parlé récemment de la solidité de notre monnaie. Nous devons quand même y regarder d'un peu plus près et, à ce sujet, je lui demanderai quelques éclaircissements.

Parlons du budget : de 1986 à 1988, le Gouvernement U.D.F.-R.P.R., s'était attaché à réduire le déficit du budget. Il l'a fait avec succès. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Parfaitement, mes chers collègues, ce sont les chiffres ! Ils ne mentent pas !

**M. Arnaud Laperçq.** Ils les gênent !

**M. Pierre Mazeaud.** Absolument !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Gantier.

**M. Robert-André Vivien.** Faites taire les braillards de la gauche, monsieur le président !

**M. Gilbert Gantier.** Nous avons également commencé le désendettement.

Parlons de vos budgets.

Pour 1991, monsieur Bérégovoy, vous aviez prévu un déficit de 80 milliards dans le budget quand nous l'avons examiné. En final, nous sommes arrivés à 132 milliards.

**M. André Santini.** Bravo !

**M. Gilbert Gantier.** Dans le budget de 1992, vous nous avez fait voter un déficit de 90 milliards et on nous parle maintenant de 140 milliards.

**M. Charles Ehrmann.** Ce n'est pas fini !

**M. Gilbert Gantier.** Première question : vous avez dû envoyer tout récemment, monsieur le Premier ministre, vos lettres de cadrage pour le budget de 1993, qui s'exécutera d'ailleurs après les prochaines élections. Quel déficit prévoyez-vous ?

Pour être complet, je citerai quelques exemples de gabegie. La construction de l'Opéra de la Bastille a coûté plus de trois milliards. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et les subventions, mes chers collègues, s'élèvent pour chaque représentation à 1 500 francs par fauteuil. Il faut tout de même le rappeler.

Autre exemple, monsieur le Premier ministre : le circuit de Magny-Cours (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) qui ne sert que quelques jours par an, qui a coûté...

**M. Pierre Mazeaud.** Des milliards !

**M. Gilbert Gantier.** ... avec tous ses gadgets, plus de 600 millions, mais qui a l'avantage énorme de se trouver dans le département de la Nièvre, cher au Président de République et à vous-même !

**Un député socialiste.** Et La Villette ?

**M. Gilbert Gantier.** François de Closets vient de publier un livre intitulé *Tant et plus* qui présente une véritable anthologie de ces débordements. Devra-t-il, dans un prochain ouvrage, consacrer un chapitre à la très grande Bibliothèque ? Bien qu'elle n'existe encore que sur le papier, elle coûte déjà 145 millions par an alors que la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu, qui fonctionne, qui est à la disposition des travailleurs intellectuels, ne coûte que 102 millions par an. On parle, pour la très grande Bibliothèque, de frais de fonctionnement s'élevant à un milliard par an.

Dans la perspective des budgets à venir, notamment du prochain, ces travaux pharaoniques doivent-ils se poursuivre ?

Je vous remercie de votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, lorsque j'étais ministre des finances...

**M. Robert-André Vivien.** C'était le bon temps !

**M. le Premier ministre.** ... j'entretenais avec M. Gantier des rapports de qualité. (*Murmures sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**Mme Yvette Roudy.** Ah bon ? (*Sourires.*)

**M. le Premier ministre.** J'espère que ces relations continueront à être marquées par l'esprit de dialogue, le refus de la démagogie (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) et de la facilité...

**M. Jean-Louis Debré.** Verbiage !

**M. le Premier ministre.** ... y compris lorsque l'on pose une question que l'on voudrait gênante, mais qui ne l'est pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles Ehrmann.** C'est pour vous mettre en valeur !

**M. le Premier ministre.** Je vous en remercie ! J'ai d'ailleurs noté l'hommage involontaire que M. Gantier a rendu à la politique économique et financière...

**M. Jean-Louis Debré.** C'était de l'humour !

**M. le Premier ministre.** ... menée depuis 1988. Je pourrais remonter plus loin.

**M. Charles Ehrmann.** Non ! Pas jusqu'en 1981 !

**M. le Premier ministre.** Dès lors ne m'en veuillez pas, je ne ferai aucun compliment à ceux qui ont géré la France entre 1986 et 1988...

**M. Philippe Vasseur.** Vous avez tort !

**M. Arthur Dehaine.** Et ça, ce n'est pas de la polémique ?

**M. le Premier ministre.** ... parce que vous le refusez.

Je rappelle à la représentation nationale que la victoire sur l'inflation remportée par la France...

**M. Jacques Godfrain.** Grâce à Balladur !

**M. le Premier ministre.** ... n'est pas la victoire de ce gouvernement ni de celui ou de ceux qui l'ont précédé.

**M. Christian Bergelin.** C'est vrai !

**M. le Premier ministre.** Cette victoire est celle de tous les Français et tous ceux qui y ont pris une part : les responsables politiques, les chefs d'entreprise et les salariés...

**M. Jean-Michel Ferrand.** Démago !

**M. le Premier ministre.** ... méritent aujourd'hui que l'on salue un effort qui permet à la France d'entrer dans l'Europe avec un bon visage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas démagogique ?

**M. Gilbert Mille.** Et les chômeurs ?

**M. Georges Hage.** Ils dansent devant le buffet !

**M. le Premier ministre.** Vous avez, monsieur le député, comparé la situation de 1988 à celle de 1991 et de 1992.

Il y a assez de responsables politiques de tous bords dans cette assemblée pour savoir qu'en 1988, comme en 1989 et 1990, la conjoncture mondiale n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui.

C'est parce que - et sur ce point vous avez raison - les Etats-Unis d'Amérique, enfoncés dans le déficit et l'endettement de l'Etat, mais aussi des entreprises et des particuliers, en font en effet payer le poids au monde, que nous avons connu un ralentissement de l'activité économique.

Face à cette situation, que fallait-il faire ? S'en tenir à la loi de finances votée en 1990 pour 1991, autrement dit comprimer encore plus les dépenses ? ou bien augmenter les impôts ? J'ai choisi, avec les Premiers ministres de cette période-là, de maîtriser les dépenses et de ne pas prélever d'impôts nouveaux de telle sorte qu'il n'y ait pas un ralentissement plus prononcé de l'activité économique. Il en sera de même en 1992. C'est pourquoi j'ai annoncé, avec le ministre de l'économie et des finances et le ministre du budget, que le déficit budgétaire, tel que l'on peut le prévoir aujourd'hui à cause des recettes fiscales insuffisantes, serait de l'ordre de 135 milliards de francs. En agissant ainsi, nous servons l'intérêt du pays, parce que nous parlons le langage de la vérité, et l'intérêt de l'activité économique. Et nous continuerons. Je ne céderai, ni aujourd'hui ni demain, à la démagogie.

**Mme Yvette Roudy.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Hier, j'ai suivi le débat sur la révision constitutionnelle et entendu des orateurs de très grande qualité. Seuls les événements de la nuit m'ont empêché d'entendre certaines interventions. J'ai encore en mémoire, monsieur Gantier, le rapport, excellent, présenté par M. Alphanéry : que l'on considère l'inflation, l'endettement public ou le déficit budgétaire, la France, notait-il, est avec le Luxembourg et le Danemark, en état aujourd'hui de participer à la monnaie unique. C'est le meilleur hommage que l'on pouvait rendre à la politique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Louis de Broissac.** Et Magny-Cours !

**M. le président.** Mes chers collègues, certains d'entre vous se plaignent de ce que la sonorisation marche mal.

**M. Pierre Mazeaud.** On cherche des voix !

**M. le président.** Si le niveau sonore baissait un peu, peut-être entendrions-nous mieux !

Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

#### DRAME DU STADE DE BASTIA

**M. le président.** La parole est à M. Roger Franzoni.

**M. Roger Franzoni.** Monsieur le président, mes chers collègues, je ne peux cacher mon émotion de prendre pour la première fois la parole devant cette assemblée à propos du malheur qui s'est abattu sur le stade de Furiani.

Monsieur le ministre de l'intérieur, ce qui devait être la fête de l'année s'est malheureusement transformé en une terrible catastrophe : vingt morts aux dernières nouvelles et des centaines de blessés dont beaucoup ont dû être évacués vers des établissements hospitaliers du continent.

Je remercie l'Assemblée qui nous a manifesté spontanément sa sympathie par une minute de silence dès l'annonce de la catastrophe pendant la séance d'hier soir. Je la remercie d'avoir renouvelé cette sympathie à l'instant même après les paroles émouvantes de M. le président et de M. le Premier ministre. De même, je remercie les pouvoirs publics d'avoir tout mis en œuvre pour l'organisation des secours.

Cependant, je me permets d'insister sur l'angoisse des familles qui recherchent leurs blessés, qui auront le désir de leur porter assistance et réconfort dans les établissements de soins où ils se trouvent sur le continent.

Compte tenu de l'insuffisance de nos liaisons aériennes, je vous demande instamment, monsieur le ministre, que tout soit fait pour qu'au malheur des familles ne soit pas ajoutée l'impossibilité de se rendre au chevet des leurs.

Vous comprendrez qu'aujourd'hui ma pensée n'aille qu'aux victimes, mais cet événement malheureux prouve à quel point la Corse a besoin de moyens de transport avec le continent et, surtout, à quel point cette région française, que d'aucuns ont tenu à appeler « territoire », a besoin de la solidarité nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

**M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.** Monsieur le député, je vous remercie de votre appréciation sur l'efficacité des secours mis en œuvre par les pouvoirs publics durant toute la nuit et la matinée à Bastia. Comme je l'ai dit à M. Stasi, des moyens considérables ont été mobilisés et j'ai pu constater sur place l'efficacité et le comportement exemplaire de tous les sauveteurs et aussi de simples spectateurs, grâce auxquels on a pu soigner et évacuer dans de bonnes conditions les blessés qui étaient encore sur le terrain.

A l'heure qu'il est le bilan ne peut malheureusement pas être encore définitif.

Les hôpitaux corses ont pu accueillir environ 280 personnes et il a fallu mettre en place un pont aérien vers Marseille et Nice. Effectivement, l'éloignement et le silence qu'il implique ne peuvent qu'accroître le sentiment d'angoisse des familles et des amis. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que l'on installe un dispositif téléphonique permanent pour les informer et les sécuriser. Des numéros de téléphone centralisés sont d'ores et déjà disponibles à Marseille et à Bastia.

Par ailleurs, dès cet après-midi, six rotations aériennes entre Bastia, Marseille et Nice, représentant environ 2 000 places, vont permettre aux familles continentales et corses de rendre visite à leurs proches qui sont hospitalisés, ce qui est très important. Les renseignements sur ces vols sont disponibles dans les aéroports en question, où des cellules d'urgence ont été mises en place par la préfecture de région.

Voilà, monsieur le député, comme s'exprime concrètement la solidarité nationale au service de la Corse aujourd'hui endeuillée. La Corse, comme toutes les parties du territoire de la République, sait qu'elle peut compter sur cette solidarité qui doit se manifester tout particulièrement dans les heures difficiles. C'est cette solidarité dont témoignera le Président de la République qui sera dans quelques instants à Bastia. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

## POLITIQUE DE L'INTÉGRATION

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Bonnemaïson.

**M. Gilbert Bonnemaïson.** Monsieur le Premier ministre, ma question concerne un autre drame, celui de Los Angeles.

La raison et l'histoire nous commandent de ne pas identifier totalement les événements que nos banlieues ont parfois connus avec les drames américains les plus récents, mais plusieurs réflexions doivent nous aider à ne pas nous engager dans une phase « américaine » de développement de nos villes.

**M. Eric Raoult.** Comme à Epinay !

**M. Gilbert Bonnemaïson.** Heureusement, nous avons une législation restrictive sur les armes - encore que certaines imitations récentes d'armes de poing et d'armes blanches pourraient nous pousser à légiférer à nouveau.

La police est un maillon essentiel dans le maintien des liens sociaux. Elle doit être respectée, mais elle doit être respectueuse des lois et des droits de l'homme. Avons-nous traité avec assez de conscience et de sens des responsabilités certains incidents ? Avons-nous suffisamment organisé le dialogue entre la police et les citoyens ?

Depuis dix ans, nous avons développé une politique vigoureuse, associant l'Etat, les élus locaux et les partenaires, visant tous les facteurs engendrant l'exclusion urbaine. La création du ministère de la ville, les lois qu'il a fait voter vont dans ce sens.

Nul ne peut nier la stabilisation de la plupart de nos quartiers difficiles.

**M. Eric Raoult.** Et Epinay ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gilbert Bonnemaïson.** L'exploitation du cadavre se porte bien, merci !

Nul, disais-je, ne peut nier la stabilisation de la plupart de nos quartiers difficiles. Est-ce suffisant ?

**M. Francis Delattre.** Non !

**M. Gilbert Bonnemaïson.** Tout le monde s'accorde à reconnaître que certaines zones mériteraient d'être prises en charge, auraient besoin de traitements lourds à la hauteur des problèmes. C'est une méthodologie stricte qui doit se mettre en place, demain plus encore qu'hier, excluant tout esprit de complaisance en ce qui concerne tant les responsables des programmes que ceux qui enfreignent la loi. C'est à une véritable mobilisation de tous que nous devons parvenir.

Mais avons-nous les budgets (« Non ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), les structures (« Non ! » sur les mêmes bancs) et les hommes pour mener une telle politique sur ces sites particulièrement défavorisés ? (« Non ! » sur les mêmes bancs.)

**M. Bernard Debré.** On a un ministre de la ville, on a Bernard Tapie !

**M. Gilbert Bonnemaïson.** Le gouvernement actuel a fait tellement plus que vous n'aviez fait, mesdames, messieurs de l'opposition, que vous devriez au moins être modestes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tous les Français sont prêts à faire des sacrifices pour le maintien de l'équilibre de la société, les Américains aussi, comme ils le déclarent dans les plus récents sondages, car tous savent qu'il n'y a pas de développement sans sécurité. Mais, constatons-le enfin, ni l'accroissement du nombre des prisons, ni le renforcement des forces de police n'apportent des solutions satisfaisantes au problème fondamental de la récidive. Son traitement demande la mise en œuvre de moyens adéquats. Sachons le dire clairement et sachons aussi que tous les hommes de raison nous rejoindront dans cette recherche de la sécurité en liberté.

Monsieur le Premier ministre, la deuxième conférence internationale de Paris sur la sécurité urbaine a appelé tous les Etats à consacrer, entre autres, les économies réalisées sur les dépenses d'armement, c'est-à-dire pour notre sécurité extérieure, au développement social urbain, garant de notre sécurité intérieure. De quelle manière comptez-vous mettre en œuvre ces principes raisonnables et donner encore plus d'espoir demain à nos villes et à nos banlieues ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la ville. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** On est sauvé !

**M. Bernard Tapie, ministre de la ville.** Monsieur le député, vous avez évoqué au début de votre question les événements de Los Angeles. Cinquante morts, des dizaines de millions de dégâts, une ville en feu ! Incontestablement, chacun d'entre nous s'est demandé si de tels événements pouvaient se passer en France !

Nous vivons dans un monde tellement conflictuel, tellement incertain, tellement dur, que personne ne peut faire de pronostic.

**Un député du groupe communiste.** Il y a tellement d'exclus !

**M. le ministre de la ville.** Comment peut-on penser en effet, lorsque l'on se rend dans un stade avec l'envie d'y passer un bon moment, qu'on va en repartir dans une ambulance ?

**M. Bernard Debré.** Cela n'a rien à voir !

**M. Jacques Godfrain.** Et les trois millions de chômeurs ?

**M. le ministre de la ville.** Personne ne peut donc se vanter de détenir une recette ou un moyen certain d'éviter de tels problèmes chez nous !

Alors, modestement mais avec beaucoup de conviction, on va essayer, grâce à l'impulsion du Premier ministre et aux moyens qu'il entend dégager, de donner à la politique de la ville une dimension prioritaire.

Telle est, en effet, la volonté du pays. Au fur et à mesure que la vie avance, qu'il y a des mutations, les exclus, ceux qui ont du mal à suivre la cadence sont de plus en plus nombreux. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Dix années de socialisme !

**M. le ministre de la ville.** Les pouvoirs publics, dont c'est le rôle, la justification, la raison d'être, doivent être suffisamment forts et efficaces pour faire face aux difficultés que la vie suscite.

**M. Jean-Louis Debré.** C'est du bavardage !

**M. le ministre de la ville.** Lorsque l'on examine la politique de la ville et ses difficultés, on voit qu'il y a une priorité : c'est la fonction publique à l'intérieur de ces cités - police, enseignement, éducation, justice.

**M. Robert-André Vivion.** Il faut des crédits, surtout !

**M. le ministre de la ville.** C'est grâce à tous ces fonctionnaires qu'une population « décalée » pourra rattraper son retard, mais elle doit, bien sûr, le vouloir.

Des réunions interministérielles ont lieu et nous devrions proposer dans quelques jours des réformes, que je souhaite nouvelles et efficaces. Vous verrez ainsi à quel point nous allons porter notre attention sur la vie des gens, leurs problèmes, leurs sentiments, leurs propositions. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Arthur Dehaene.** Dix ans de socialisme !

**M. le ministre de la ville.** Il faut des moyens, avec des fonctionnaires motivés...

**M. Patrick Ollier.** Lesquels ? Combien ?

**M. le ministre de la ville.** ... capables, compétents, dont la fonction doit être revalorisée parce qu'elle est exemplaire.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est du blabla !

**M. le ministre de la ville.** Nous ne voulons diminuer en rien le mérite des associations et nous voulons travailler avec les élus locaux. La priorité doit être donnée à l'expression de ceux qui sont concernés et qui souffrent. On arrivera ainsi à trouver des schémas...

**M. Jean-Louis Debré.** Soyez précis !

**M. Gabriel Kasperoit.** Quel pathos !

**M. le ministre de la ville.** ... un peu comme on a fait en 1960 lorsqu'il s'est agi de se battre contre les bidonvilles, ...

**M. Robert-André Vivien.** La loi Vivien !

**M. le ministre de la ville.** ... ou en 1970 lorsqu'il s'est agi de structurer et d'organiser un peu ce qu'on appelait les villes nouvelles. Les années 90 doivent devenir celles au cours desquelles priorité sera donnée à ceux qui, en périphérie des villes, n'arrivent plus à vivre la même vie que nous. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

C'est alors seulement que les banlieues, que nous appelons les cités...

**M. François d'Aubert.** Quel charabia !

**M. le ministre de la ville.** ... pourront devenir un jour un espace où chacun aura eu sa chance, avec bien sûr des échecs, car la société n'est pas faite malheureusement que de succès, mais avec au moins la possibilité à un moment donné de prendre en main son destin et de faire de sa vie une vie qui « fonctionne ». (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lequiller.** C'est du blabla !

**M. le ministre de la ville.** En tout cas, tel est le sens de la priorité donnée par le Premier ministre à la politique de la ville. Dans quelques jours, je pense, nous serons capables de donner une communication plus précise...

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** C'est nul !

**M. le ministre de la ville.** ... avec l'ensemble des ministres concernés, le garde des sceaux, le ministre de l'intérieur, le ministre des armées, le ministre de la culture. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

**M. Pierre Mazeaud.** Debout, messieurs les ministres !

**M. le ministre de la ville.** ... et tous les élus qui, je le sais, partagent cette priorité.

Mesdames, messieurs de l'opposition, quand je vois avec quelle passion vous attendez de connaître ces mesures...

**M. Jean-Louis Debré.** Vous êtes nul !

**M. le ministre de la ville.** ... je pense que, tous ensemble, on va réussir dans les années quatre-vingt-dix ce que, depuis trente ans, il faut bien le dire, on a plus ou moins raté (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), à savoir que tous les trains de tous les citoyens arrivent à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Où est Delebarre ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Delebarre était bien mieux !

#### INDUSTRIE DE L'ARMEMENT

**M. le président.** La parole est à M. François Hollande.

**M. François Hollande.** Dans un contexte international radicalement nouveau, les industries d'armement, qui représentent 300 000 emplois dans ce pays, vivent une période de reconversion particulièrement difficile. Les témoignages de cette reconversion abondent, que l'on pense aux réductions des plans de charge dans des établissements comme ceux du GIAT ou à l'Aérospatiale, ou que l'on songe aux annonces de suppressions d'emplois chez Thomson.

Certes, le ministère a mis en place des mesures d'accompagnement et dégagé des crédits afin d'assurer une compensation pour les sites les plus touchés. Il n'empêche que ce dispositif n'est à l'évidence plus à la mesure du problème posé.

Dès lors, une loi de programmation est particulièrement urgente, pour éclairer l'ensemble des entreprises et des partenaires sociaux sur les engagements de l'État en matière de commandes d'armements.

**M. Jean-Louis Debré.** Tapie va racheter les industries d'armement !

**M. François Hollande.** Au-delà de cette clarification sur les choix d'équipement, c'est un vaste plan de reconversion de l'industrie de défense qui est aujourd'hui appelé de nos vœux.

Le Gouvernement va-t-il proposer le projet de loi de programmation aujourd'hui nécessaire pour mener à bien la clarification qui s'impose ?

Qu'entend-il faire pour diversifier les activités civiles des industries de défense, ce qui est absolument indispensable ?

Qu'entend-il faire pour mettre en place un plan social dans l'ensemble des entreprises concernées, plan social qui doit certes faire place aux préretraites, mais aussi à des mesures de réduction de la durée du travail d'une plus grande ampleur ?

Le processus de reconversion des industries de défense sera long, mais il est inévitable et il ne faut pas différer les décisions qui s'imposent dès à présent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François d'Aubert.** Envoyez Tapie vendre des Exocet !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Pierre Joxe, ministre de la défense.** Monsieur le député, les industries d'armement, que je préférerais appeler industries de défense, constituent un joyau de notre industrie.

En vérité, en une génération a émergé une industrie dans des domaines qui sont pour la plupart des domaines de pointe : l'espace, l'aéronautique, les matériaux, l'électronique. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France était équipée de matériel militaire américain. Aujourd'hui, elle est équipée à 95 p. 100 de matériel français.

Une telle transformation a eu lieu grâce à l'effort lent, continu, de centaines de milliers d'ouvriers, de cadres, de techniciens, d'ingénieurs, y compris militaires, de toute une partie de la délégation générale à l'armement. S'est ainsi constitué un élément de notre puissance industrielle comme de nos capacités de défense. C'est inséparable.

Cet ensemble doit être considéré avec optimisme et non évoqué comme s'il était couvert de nuages sombres.

Certes, l'ensemble des industries de défense subissent les conséquences de la stabilité ou de la réduction des budgets de défense. Je rencontre ces jours-ci la plupart de mes collègues des grands pays d'Europe et tous les pays qui sont à la fois des puissances militaires et des puissances industrielles connaissent ce problème.

Mais, en France, et on ne peut en dire autant que de peu de pays, le tissu industriel - j'ai déjà cité certains secteurs et je n'oublie pas les constructions navales et la mécanique - s'est développé et a atteint un niveau d'excellence sur le plan technologique et une réputation internationale. Ces entreprises réalisent des performances à l'exportation et, de plus, se sont engagées dans une diversification, à tel point que la plupart d'entre elles ne dépendent plus principalement du budget de la défense. Dans l'aéronautique civile, dans l'espace, qui est devenu une activité largement civile, dans la mécanique, dans l'électronique et dans de nombreux autres domaines, elles montrent leurs capacités de diversification interne et de coopération internationale, en Europe ou hors d'Europe.

Je souhaite donc vous faire partager cette perspective optimiste, tonique, à la hauteur de ce qui a été fait depuis une génération. En effet, si, pendant une génération, cette industrie s'est construite sur l'armement, elle a atteint, grâce à une recherche technologique toujours renouvelée, un niveau d'excellence reconnu dans le monde - j'ai pu le vérifier au Japon, d'où je reviens. Pour ne prendre que cet exemple : la France aurait-elle l'industrie spatiale qu'elle a aujourd'hui si elle n'avait pas entrepris il y a trente ou trente-cinq ans un effort qui, au départ, était purement militaire ?

C'est donc en fonction de telles perspectives que les chefs d'entreprise, mais aussi les ingénieurs, les cadres et les travailleurs de ces industries peuvent regarder l'avenir avec confiance. Bien sûr, une loi de programmation militaire permettra de fixer des axes plus précis.

Bien entendu, des mesures d'accompagnement social, là où elles sont indispensables pour certaines entreprises ou parfois pour des unités d'entreprises, devront accompagner les restructurations nécessaires.

Mais l'essentiel, c'est que l'effort accompli par la France - et je rappelle les succès qu'elle a remportés depuis une génération -, effort tendu, c'est vrai, vers un objectif militaire et stratégique, vers un objectif de défense, a permis d'édifier une capacité industrielle moderne avec une technologie de pointe qui mobilise des dizaines de milliers d'ingénieurs. Dans l'avenir, elle constituera un atout non seulement pour les capacités de défense de la France, mais aussi pour sa puissance industrielle. Et cela, c'est une garantie pour l'avenir, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe communiste.

#### JOURNÉE DE L'EUROPE

**M. le président.** La parole est à M. George Hage.

**M. Georges Hage.** Je veux, à mon tour, monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, m'incliner, au nom de tous les députés communistes, devant la douleur des familles frappées par le drame de Furiani.

Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, que je n'aperçois pas à son banc. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Charles Ehrmann.** Il est à l'Opéra !

**M. Georges Hage.** En distribuant à tous les élèves de CM 2 - ils sont près d'un million - un opuscule intitulé *A nous l'Europe* et à leurs instituteurs un livret, en mobilisant 25 000 agents de l'Etat, ...

**M. François Loncle.** Très bien !

**M. Georges Hage.** ... vous entendez faire du 21 mai, jour du sommet franco-allemand, ...

**M. François Loncle.** Très bien !

**M. Georges Hage.** ... une journée nationale de propagande à la gloire du traité de Maastricht. *(Protéstations sur les bancs des groupes socialistes et de l'Union du centre.)*

**M. François Loncle.** Du traité de Rome !

**M. Charles Ehrmann.** On ne peut plus le faire pour l'U.R.S.S. !

**M. Georges Hage.** Pourtant, à cette date, ni le Parlement ni le peuple souverain ne se seront prononcés.

**M. Christien Bergelin.** C'est vrai !

**M. Georges Hage.** Nous sommes pour qu'on débâte largement à l'école, sur l'Europe y compris, mais pas pour faire de l'élève un agent électoral ! *(« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Endoctriner des enfants de onze ans *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Un député du groupe socialiste.** C'est un spécialiste qui parle !

**M. Georges Hage.** ... relève à nos yeux d'une pédagogie perverse *(Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) et mystificatrice. (Mêmes mouvements.)*

Selon cet opuscule, il sera possible de faire ses études où l'on veut. « Moi, dit un garçonnet, personnage de la bande dessinée illustrant ce petit livre, j'étudierai l'art en Italie. » *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

« Moi, rétorque une fillette, j'irai en Angleterre, à Oxford ou à Cambridge. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Que d'espérances offertes aux enfants d'Aubervilliers...

**M. Jean Tardito.** Et à ceux des quartiers nord de Marseille !

**M. Jean Beaufile.** Et de Tchernobyl ?

**M. Georges Hage.** ... et à ceux des quartiers nord de Marseille, en effet !

Mobiliser dans cette entreprise pour catéchumènes sans précédent depuis la Libération les enseignants et les agents de l'Etat souligne la lourdeur et le carcan des pédagogies officielles.

**Mme Yvette Roudy.** Cubaine, par exemple !

**M. Georges Hage.** Dire l'Europe aux enfants, pour qu'ils la répètent aux parents, marie l'arrière-pensée politique à la manipulation sentimentale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Alain Calmat.** Vous connaissez bien cela, vous !

**M. Georges Hage.** Sans aucun doute, monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la culture, la lettre du 17 novembre 1883 de Jules Ferry aux instituteurs...

**M. Charles Ehrmann.** Vous ne l'avez pas lue !

**M. Georges Hage.** ... définissant leur mission d'éducation morale et d'instruction civique, demeure d'actualité. Permettez-moi de vous la lire : « Qu'aucun livre ne vous arrive imposé par l'autorité universitaire. Demandez-vous si un père de famille présent dans votre classe et vous écoutant pourrait, de bonne foi, refuser son assentiment à ce qu'il entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire. »

Vous échapperiez, monsieur le ministre, à un discrédit certain en renonçant à ce projet, tant il est vrai qu'on ne peut éveiller les jeunes à la démocratie lors d'un déni de démocratie, à la citoyenneté lors de son aliénation programmée et à la réalité européenne en la caricaturant ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est nul !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

**Mme Elisabeth Guigou,** ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, lorsque je suis arrivée au Gouvernement à l'automne 1990, j'ai constaté - et ce n'était pas une découverte, pour moi en tout cas - que l'on manquait d'informations sur l'Europe. J'ai proposé alors au Gouvernement trois initiatives qui ont été acceptées.

Premièrement, l'organisation de rencontres nationales sur l'Europe qui ont eu lieu au mois de janvier dernier. Elles ont rassemblé 4 000 personnes pendant trois jours au Palais des congrès.

Deuxièmement, la création d'un centre national d'information sur l'Europe. Il ouvrira ses portes dans le socle de l'Arche de la Défense à partir du mois de juillet prochain.

Troisièmement, le lancement d'une opération en direction des jeunes *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste)* qui auront dix-huit ou vingt ans en l'an 2000...

**M. Gabriel Kasperait.** « Maréchal nous voilà ! » C'est pareil !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... et qui sont aujourd'hui dans la dernière classe de l'école primaire, c'est-à-dire en cours moyen deuxième année, année au cours de laquelle leur programme scolaire prévoit précisément un enseignement sur l'Europe.

Cette opération d'information...

**M. Jean-Pierre Brard.** De propagande !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... concerne, en principe, les 48 000 classes de cours moyen deuxième année de France métropolitaine, des départements d'outre-mer et de nos établissements d'enseignement français à l'étranger, soit près de 900 000 enfants.

Pourquoi dis-je « en principe » ? Parce qu'il s'agit d'une opération entièrement fondée sur le volontariat.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Pourront y participer les instituteurs et les fonctionnaires qui le désirent.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Et les enfants ?

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Rien n'est imposé à quiconque, qu'il s'agisse de l'organisation de cette journée ou du matériel qui est mis à la disposition des enseignants et des élèves. Rien n'est imposé aux agents de l'administration, ils peuvent être volontaires pour se rendre dans les écoles et témoigner, ce jour-là, de leur expérience européenne. (« Très bien! », sur les bancs du groupe socialiste.)

Cette opération d'envergure, conçue à l'automne 1990, a mis à peu près un an pour se matérialiser. Nous aurons, par conséquent, le jeudi 21 mai prochain - que tout le monde l'entende - une journée de l'Europe à l'école (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre*) au cours de laquelle les enseignants qui le souhaitent disposeront du livret, à propos duquel vous avez, monsieur le député, appelé l'attention de l'Assemblée nationale.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Une caricature !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Ce livret contient des informations factuelles...

**M. Pierre Mazeaud.** Et perverses ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... non seulement sur les étapes historiques de la construction européenne - et pas seulement de la Communauté - mais aussi sur la géographie. On y trouve des questions perverses du genre : Que signifie l'opération Pavillon bleu ? Cela signifie-t-il que l'on veut protéger les bateaux ? Ou bien les marins ? Ou bien les côtes et les plages ? Ou bien les poissons ? Réponse : les côtes et les plages.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est intéressant !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Autre question perverse : quel tournoi de tennis, remporté en 1991 par Guy Forget, était doté d'un prix en écus ? Ce tournoi a-t-il eu lieu à Toulouse, à Bercy ou à Anvers ? Réponse : à Anvers. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe communiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** J'aurais perdu !

**M. Franck Borotra.** Et quand les socialistes ont-ils perdu des élections ?

**M. Pierre Mazeaud.** Ou encore : qui a gagné les élections du 22 mars dernier ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Le livret de l'élève est conçu sur le même modèle.

Quant aux agents de l'administration, qui appartiennent en effet à des services extérieurs de plusieurs ministères, ils sont évidemment totalement libres de s'engager ou pas.

Par conséquent, je ne crois pas que l'on puisse dire que cette opération porte atteinte à l'indépendance ou au nécessaire principe de neutralité et de laïcité dans la fonction publique.

**M. Xavier Deniau.** C'est surtout ridicule, madame !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Cette opération connaît déjà un grand succès : 30 000 instituteurs et institutrices ont choisi volontairement d'y participer ; (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Jean-Pierre Brard.** Un dixième des instituteurs !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... les documents que mon collègue de l'éducation nationale et moi-même avons fait imprimer sont en rupture de stock ; plus de 18 000 agents se sont portés volontaires pour témoigner de leur expérience.

**M. Pierre Mazeaud.** Question : qui a voté avec le Front national dans la région P.A.C.A. ?

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Alors, je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il s'agit d'une opération de propagande. D'ailleurs, monsieur le député, avec l'humour qui vous caractérise, vous avez montré vous-même que vous n'étiez pas tout à fait certain de ce que vous disiez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En outre, on ne peut pas à la fois nous reprocher de faire l'Europe dans la clandestinité ou en catimini, comme je l'ai entendu dire à plusieurs reprises depuis hier après-midi, ...

**M. Jean-Claude Lefort.** Faites donc un référendum !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... et s'indigner que l'on veuille informer. Il faut choisir, monsieur Hage. Eh bien, j'ai choisi d'informer, le Gouvernement aussi, et nous continuerons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe l'Union du centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### DRAME DU STADE DE BASTIA

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pasquini.

**M. Pierre Pasquini.** Monsieur le président, ma question s'adresse à l'ensemble du Gouvernement.

Je serais presque tenté de prier que l'on m'excuse d'être le troisième orateur à évoquer le drame du stade de Bastia. Mais on ne comprendrait pas que le député de la Corse que je suis ne dise pas au président de l'Assemblée et à l'Assemblée tout entière que la population dont il est à la fois le représentant et le mandataire...

**Un député socialiste.** Vous n'êtes pas le seul ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Mme Dominique Robert.** Vous êtes un des représentants de la Corse !

**M. Pierre Pasquini.** Vous avez tort de vous gausser quand, dans des moments aussi douloureux, s'exprime un député de la Corse. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) D'autant que j'étais en train de rendre hommage à l'Assemblée et à son président.

Le député de la Corse que je suis tiens donc à dire que la population corse, qui sait bien pourtant que les mots sont impuissants en de telles circonstances, sera sensible au fait que notre président nous ait appelés cet après-midi à respecter une minute de silence à la mémoire des morts, comme l'avait fait hier soir le président de séance à ma demande et à celle du groupe du R.P.R. auquel j'appartiens.

La Corse n'avait pas besoin de cela ! Depuis vingt ans, nous vivons en effet des moments extrêmement douloureux.

Aujourd'hui, l'occasion m'est donnée de dire que le Français profondément attaché à la nation que je suis, s'est trouvé réconforté par la solidarité nationale qui s'est exprimée à la suite du drame de Bastia. J'en suis heureux face à tous ceux qui, sur le territoire de l'île, combattent la présence de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Cela dit, j'aborderai l'affaire sous un autre angle.

Bastia, petite ville insulaire - dont le représentant ici est désormais M. Franzoni -, était fière de s'être hissée au niveau du grand Olympique de Marseille. Et avec nos joueurs, qui touchent des salaires quasiment d'amateurs, voilà que nous allions rivaliser avec le vedettariat absolu ! Comment ne pas penser que ce serait une fête ?

Effectivement, depuis plusieurs jours, tout Bastia et toute la Corse pensaient à cette fête, ne doutant pas une seconde qu'avant même de commencer, elle allait se terminer dans les larmes et dans la mort.

A cette occasion, nous, les petites gens, nous nous sentions les vrais sportifs, parce que l'on se battait pour peu de chose, pour l'honneur ! Nous pensions, bien sûr, que nous allions perdre.

On ne peut reprocher à personne, et sûrement pas aux organisateurs bastiais, d'avoir pensé qu'à la faveur de l'arrivée des vedettes, la multitude allait se précipiter et qu'il fallait quelques places de plus. Un stade de 18 000 places a donc été transformé en un stade de 36 000 places, c'est vrai.

**Un député du groupe socialiste.** 18 000 places au total !

**M. Pierre Pasquini.** Quelqu'un souhaite-t-il m'interrompre ?

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Pasquini.

**M. Pierre Pasquini.** M. le Premier ministre et M. le ministre de l'intérieur ont indiqué qu'ils avaient ordonné la création d'une commission d'enquête. Je m'en suis félicité hier. En effet, lorsqu'on voit à la télévision les images montrant la façon dont cette tribune était construite et lorsque

l'on sait que les commissions et les organismes officiels ont donné un avis favorable, on se dit que quelque chose ne va pas. Mais tel n'est pas mon propos.

Ce que je veux dire, c'est que, eu égard à la séparation des pouvoirs, il est regrettable que le ministre de la ville, qui est en même temps le président de l'Olympique de Marseille, fasse, avant même que les enquêtes aient débuté, des déclarations qui pourraient influencer les enquêteurs.

**M. Bernard Tapie, ministre de la ville.** Aucun rapport !

**M. Pierre Pasquini.** Je trouve inadmissible que M. Tapie porte des accusations en disant que la sécurité n'a pas été respectée. S'il y a une commission d'enquête, ce sera à elle de le dire ; ce n'est pas au représentant d'un club ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

De la même façon, quand il accuse les supporters...

**De nombreux députés du groupe socialiste.** C'est honteux !

**M. Pierre Pasquini.** Vous pouvez dire ce que vous voulez, vous ne m'interrompez pas !

Quand le ministre de la ville fait des déclarations, les fait-il en tant que ministre ou en tant que président du club ? Existe-t-il une séparation des pouvoirs ou n'en existe-t-il pas ?

**M. Jean Beaufils.** Ce n'est ni le lieu ni le jour !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** C'est indécent !

**M. Pierre Pasquini.** Il a affirmé : « J'ai senti la sono hurler comme jamais ; tout contribuait à surexciter les spectateurs. » Ce n'est pas la surexcitation des spectateurs qui fait tomber une tribune, que je sache ! Je vous engage, monsieur le ministre de la ville, à essayer, jusqu'à la fin des travaux de cette commission d'enquête, à être un peu moins médiatique : tout le monde y gagnera et vous arriverez peut-être à regagner le respect des Corses. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Quand on veut gérer le sport et que l'on dit, comme M. Tapie hier, que cette catastrophe était aisément évitable, il faut se rappeler que, depuis dix ans, au Caire, en Turquie, à Lima, en Angleterre par trois fois, à Bruxelles et en divers autres endroits d'Europe et d'ailleurs, il y a eu des centaines de morts et des milliers de blessés.

**M. Pierre Mauroy.** Ce que vous dites est complètement aberrant !

**M. François Lonclé.** C'est indécent !

**M. Pierre Pasquini.** Vous n'avez pas cinquante solutions : ou vous gérez le sport et vous organisez les stades, ou vous supprimez la Coupe de France ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Beaufils.** Ce n'est pas le jour des règlements de compte !

**M. François Hollande.** C'est scandaleux !

**M. Pierre Pasquini.** Si l'Olympique de Marseille va au fin fond du plateau du Larzac à l'occasion d'un match de Coupe de France, il attirera 20 000, 30 000 ou 40 000 spectateurs et il faudra agrandir le stade où aura lieu la rencontre.

**M. Jean Beaufils.** Lamentable !

**M. Pierre Pasquini.** Vous devez gérer le problème du football : gérez-le dès maintenant. Vous avez affirmé que les catastrophes sont évitables, vous avez eu des années pour éviter de telles catastrophes ! (*Applaudissements sur certains bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Puisque vous m'avez interpellé, monsieur Pasquini, j'indique que je m'associe à la douleur des Corses, mais à rien d'autre !

La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

**Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, une vingtaine de morts, plusieurs centaines de blessés : ces chiffres - hélas peut-être encore provisoires - nous hantent tous, parlementaires et membres du Gouvernement, comme tous les Français, depuis hier soir.

Des images insupportables nous ont montré les victimes en direct, leurs souffrances, l'angoisse et la douleur de leurs familles.

Ces morts et ces blessés, ce n'est pas simplement révoltant, c'est inacceptable, car le sport ne peut pas et ne doit pas être cela.

Ce match était important ; il était attendu avec ferveur et enthousiasme. Ce devait être une belle fête sportive et populaire grâce aux deux équipes, auxquelles je me permets de rendre hommage ; elle a tourné au cauchemar.

La question qui nous obsède tous maintenant, c'est de savoir pourquoi et comment cela a pu se passer. La lumière doit être faite sur les causes de cet accident. Le Premier ministre l'a demandé et a immédiatement fait constituer une commission d'enquête qui - le ministre de l'intérieur vous l'a dit - travaille déjà sur place, sans parler, bien sûr, de l'enquête de la justice et des visites des ministres concernés, Paul Quilès et Bernard Kouchner, qui se sont rendus sur les lieux.

Le ministre de l'intérieur vous a d'ailleurs indiqué tout à l'heure que le Président de la République se rendrait sur place, écourtant son séjour à Séville de manière à rendre hommage aux victimes.

**M. Georges Benedetti.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Le football est le plus populaire des sports ; à ce titre, il crée des obligations. Le mouvement sportif ne s'y dérobera pas, en particulier la Fédération française de football et la Ligue de football, qui sont, je le rappelle, car il ne faut pas confondre les genres ni les noms, chargées de l'organisation des manifestations sportives, et donc de l'organisation de la Coupe de France.

La Fédération française et la Ligue de football vont par conséquent examiner toutes les mesures susceptibles d'éviter que le football ne soit à nouveau victime de tels drames, qu'il soit une fête partagée, un domaine où la rigueur prévale dans la gestion financière comme dans la sécurité des équipements. C'est bien le sens et l'esprit du projet de loi sur le sport dont vous discuterez bientôt, dans une dizaine de jours.

Pour l'heure, il faut attendre les résultats de l'enquête afin de déterminer les causes exactes de ce terrible accident. Nous aurons l'occasion, au cours de ce prochain débat, d'évoquer toutes les mesures nécessaires que j'aurai moi-même étudiées avec la Fédération française de football et la Ligue de football.

Parallèlement à la recherche rigoureuse des causes de cet accident, nous devons remplir dans l'immédiat notre devoir de solidarité à l'égard des victimes et de leurs familles, comme l'a dit le Premier ministre tout à l'heure.

C'est pourquoi le Gouvernement a notamment proposé trois mesures concrètes. D'abord, la mise en place, avec Air Inter, de moyens aériens exceptionnels entre Marseille et Bastia pour les familles en difficulté des victimes hospitalisées. Ensuite, la création d'un fonds spécial d'aide aux victimes et à leurs familles, afin de verser à chaque famille touchée par le drame une aide personnalisée lui permettant en particulier de faire face aux dépenses immédiates de visites, de transports et de communications. Ce fonds sera alimenté par des crédits d'Etat, mais aussi par la Fédération française de football et les collectivités locales concernées. Enfin, sera mis en place un système d'avance extrêmement rapide sur l'indemnisation à venir des victimes, car on ne peut tolérer le moindre retard en la matière. La Fédération française de football s'est engagée, avec les compagnies d'assurance concernées, à organiser un système d'avance très rapide permettant d'attribuer aux victimes et à leurs familles un acompte sur l'indemnisation qui leur est due.

Monsieur le député, je voudrais pour conclure rendre hommage, d'abord, au public, qui s'est comporté de façon extraordinaire, sans céder à la panique, et dont le sang-froid a sûrement permis d'éviter d'autres victimes ; aux joueurs des deux équipes, aussi, qui ont eu un comportement exemplaire de solidarité à l'égard de leur public.

Faut-il voir des comportements dignes sur les stades et des comportements peut-être moins dignes à l'Assemblée nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Calmat.** Absolument, c'est une honte !

**M. Charles Ehrmann.** Cette réponse n'est pas digne !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Cette solidarité a fait chaud au cœur et elle est tout à l'honneur du sport et des sportifs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Gabriel Kasperait.** Cette dame est très mal élevée, monsieur le président, elle n'a pas d'éducation !

#### ZONES DE TRANSIT ET STATISTIQUES SUR LA DÉLINQUANCE

**M. le président.** La parole est à M. Robert Pandraud.

**M. Robert Pandraud.** Mes questions, qui seront triples mais brèves, s'adressent à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, votre prédécesseur nous a fait voter un amendement donnant enfin un véritable statut juridique aux zones de transit dans les aéroports internationaux. Ces zones permettent aux étrangers demandeurs d'asile politique abusif ou en instance de renvoi de s'attendre l'avion qui les rapatriera.

Cet amendement, adopté à une très large majorité - et je m'en suis réjoui -, a été annulé par le Conseil constitutionnel. Depuis, vos fonctionnaires ont le choix entre deux solutions : soit ils ignorent cette décision et retiennent dans les aéroports internationaux les étrangers en instance de renvoi, mais ils s'exposent alors, et eux seuls, à des inculpations, voire à des condamnations pour séquestration ou voie de fait ; soit, et c'est la solution de facilité, la plus confortable, ils les renvoient à l'intérieur du territoire national en les convoquant pour un jour donné. Bien entendu, ces étrangers en situation irrégulière se perdent dans nos cités et nous ne les revoyons pas.

**M. Charles Ehrmann.** Cela se produit !

**M. Robert Pandraud.** Ma première question est très simple : quand allez-vous nous proposer une nouvelle disposition légale ? Quelle en sera l'économie ? Quelles instructions avez-vous données à vos fonctionnaires pour la période transitoire ?

Par ailleurs, et vous le savez aussi, monsieur le ministre, il existe à l'heure actuelle un moyen imparable et fréquemment utilisé permettant aux étrangers, particulièrement aux Africains, d'entrer sur notre territoire national. Ils prennent, à Alger ou à Brazzaville, un billet d'avion pour Londres ou Francfort avec transit à Paris. Ils arrivent à Orly mais s'arrêtent dans nos cités et on ne les revoit jamais à Roissy. Le coût de cette immigration clandestine, un billet aller-retour Londres - Alger, est très bon marché, d'autant qu'on peut bénéficier d'une réduction pour voyage touristique.

Ma seconde question est la suivante : quand comptez-vous prendre des mesures afin de protéger l'étanchéité des transports entre Orly et Roissy, comme vous le faites, je le sais, pour certains nationaux d'Etats dits à risques, c'est-à-dire d'Etats susceptibles d'être à l'origine de menées terroristes ?

Ma troisième question appellera une réponse plus simple encore. Depuis le début du mois de février, par tous les moyens qui sont à ma disposition -, entretiens directs, questions écrites, rappels au règlement -, j'ai demandé à votre prédécesseur de bien vouloir nous indiquer les chiffres de la criminalité et de la délinquance pour l'année 1991. C'est la première fois que ces chiffres ne sont pas connus au début du mois de mai. Tous les ministres précédents, depuis vingt ans, les ont donnés au plus tard à la fin du mois de février. Nous avions certes bien compris que votre prédécesseur ne voulait pas nous les donner avant les élections régionales et cantonales, mais je vous ai fait la même demande depuis votre nomination et je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Où est la transparence ?

J'aimerais, à mes trois questions précises, obtenir des réponses non moins précises. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

**M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.** Monsieur le député, vous avez mis le doigt sur une question d'extrême importance, celle des zones de transit. J'examine ce dossier depuis mon arrivée au ministère, il y a un peu plus d'un mois, et je n'ai pas perdu de temps puisque j'ai fait le point avec l'administration qui, vous l'avez rappelé, est assez perturbée par la situation actuelle de non-droit ; il faut donc légiférer. J'ai également rencontré longuement les très nombreuses associations humanitaires qui suivent de près les problèmes de l'immigration, du droit d'asile et de la protection des droits des étrangers sur notre territoire.

L'intention du Gouvernement est de respecter l'avis du Conseil d'Etat qui a été donné sur le texte du Gouvernement rédigé après la décision du Conseil constitutionnel, lequel, vous le savez, a censuré l'article 8 du texte auquel vous avez fait allusion tout à l'heure.

Ce texte, au terme des discussions en cours avec les différentes associations, sera soumis à nouveau au Parlement, prochainement. Il tiendra donc compte de la décision du Conseil constitutionnel et de l'avis du Conseil d'Etat. Il faut effectivement sortir d'une situation dangereuse pour tout le monde : pour les étrangers, en France, pour notre pays, et pour l'administration, qui peut être condamnée pour voie de fait.

S'agissant des chiffres de la criminalité, il ne m'a pas échappé que vous m'aviez écrit pour demander la publication de ce document, qui concerne à la fois le ministère de l'intérieur et le ministère de la défense, puisque deux tiers des crimes et délits sont enregistrés par la police nationale et un tiers par la gendarmerie.

**M. Robert Pandraud.** Mais les données sont centralisées par la direction de la police judiciaire !

**M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.** Je peux vous annoncer que le directeur général de la police nationale et le directeur général de la gendarmerie nationale feront, lundi prochain, une conférence de presse conjointe au cours de laquelle ils indiqueront les chiffres en question.

Ceux-ci ne sont effectivement pas très favorables mais, comparés à la tendance générale de l'évolution de la criminalité depuis vingt à trente ans, et comparés avec les chiffres de nos voisins immédiats, ils ne plaident pas en notre défaveur ; néanmoins, je ne m'en satisfais pas.

J'aurai l'occasion très prochainement, avec l'accord du Premier ministre - ces propositions seront d'ailleurs examinées par le conseil des ministres - de faire part, y compris, bien entendu, à la représentation nationale, d'un plan pour la sécurité publique, car je crois qu'il ne faut pas se contenter de paroles. Il faut aussi des actes, et j'ai bien l'intention de joindre les actes à la parole. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Pour la seconde période nous revenons au groupe de l'Union du centre.

#### SÛRETÉ NUCLÉAIRE EN EUROPE

**M. le président.** La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, après avoir effectué des visites, il y a quelques semaines, dans les centrales nucléaires tchèque de Dukovany et bulgare de Kozlodoy, j'aimerais vous interroger sur l'action de sauvegarde à conduire dans les pays de l'Est.

Ma première observation est que l'on ne peut généraliser une opinion - les situations et les modes de fonctionnement sont très différents - et que le vocable « centrales nucléaires des pays de l'Est » ne décrit pas la même réalité.

Ma seconde observation est qu'il est facile de dire, ici à Paris, confortablement installé dans les fauteuils d'un hôtel climatisé, qu'il faut tout arrêter. Le dire à Paris, certes, mais le faire à Sofia ? A Sofia où cet hiver - à cause de l'arrêt des tranches 1 et 2 de Kozlodoy - l'électricité était coupée une heure toutes les trois heures. A Sofia où la situation économique est difficile parce que tous les marchés étaient tournés vers l'Union soviétique et que la liaison organique a été brutalement rompue. A Sofia où il faut payer en dollars la fourniture de gaz et de charbon russes et où l'approvisionnement

est devenu aléatoire. A Sofia où la seule ressource nationale est la lignite, dont vous connaissez les effets sur l'environnement. A Sofia enfin, où ceux qui ont asservi le pays pendant quarante ans exploitent toutes les difficultés contre la démocratie naissante.

Ma troisième observation vise à souligner le travail remarquable effectué par l'équipe de l'association des opérateurs WANO, dirigée sur place par un Français, malgré des retards administratifs inacceptables.

Derrière la mise à niveau technique se profile la mise à niveau des esprits aux modes de travail occidentaux, qui responsabilisent, qui motivent et qui développent la culture de sûreté; cette action s'inscrit dans la durée.

Arrêter les modèles soviétiques anciens, les VVER 230, et laisser en activité les nouveaux VVER 1000, sans changer les méthodes de gestion et de conduite, serait une fausse et dangereuse illusion.

La première phase des travaux de Kozlodoy, financée par la Communauté, va s'achever dans les semaines à venir. Mais après ? Et dans les Républiques de la C.E.I. ?

Les responsables au plus haut niveau de la sûreté de ces pays ont la volonté de rendre leurs centrales plus sûres et d'en améliorer le fonctionnement. Notre devoir est de les aider parce que le monde ne peut se payer le luxe d'un nouvel accident nucléaire, parce que nous sommes l'un des pays les plus avancés dans cette technologie, parce que nous devons conforter ces jeunes démocraties par la coopération.

Etes-vous décidé, monsieur le ministre, à prendre la tête de cette mission de sauvegarde que je préconise depuis deux ans ? Etes-vous décidé à stimuler la pugnacité des entreprises françaises à l'Est pour renforcer leur présence effective sur le terrain et dans la compétition des appels d'offres ? Etes-vous décidé, enfin, à mieux coordonner leur action ?

Je vous remercie par avance de votre réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.** Monsieur le député, c'est l'une des préoccupations majeures du Gouvernement, dans ses rapports avec les pays de l'Europe centrale et les pays de l'ex-U.R.S.S., que de s'intéresser à l'évolution du parc nucléaire civil. Je sais l'importance que vous y accordez vous-même et le contenu du voyage que vous venez de réaliser.

Notre préoccupation est si vive que, à la demande de la France, la prochaine réunion du G7, qui aura lieu à Munich, au mois de juillet, comporte dans son ordre du jour une question relative à la sécurité des centrales nucléaires à l'Est.

Mais ce n'est pas une préoccupation nouvelle. Dès le mois de mai dernier, il y a donc un an, j'avais signé avec mon collègue allemand, M. Töpfer, qui a comme moi la charge des problèmes de sûreté nucléaire, un protocole nous conduisant à travailler ensemble dans les pays de l'Est, non seulement pour réfléchir sur les améliorations à apporter à leurs centrales, mais aussi pour y envoyer des missions, ce qui a été fait.

Une première réunion s'est tenue à Munich à la fin de l'année dernière pour faire le point. Une seconde, qui se tiendra à Paris le 19 de ce mois, rassemblera les Français, mais aussi les Allemands et des représentants de nombreux pays d'Europe centrale ou de la C.E.I. qui viendront faire part des difficultés qu'ils rencontrent et que nous essaierons de résoudre.

La France est donc à la pointe dans cette démarche, notamment grâce à l'excellence de ses outils - E.D.F., Framatome, la GOGEMA, le C.E.A. -, sans compter l'intérêt que la représentation nationale y porte très heureusement, par le biais de l'Office parlementaire auquel je sais que vous appartenez.

Les principaux besoins ont maintenant été à peu près identifiés.

Au-delà de l'assistance technique, le remplacement des centrales sera nécessaire. Certaines d'entre elles - vous avez fait allusion à celle de Kozlodoy - fournissent une très large part de l'électricité de ces pays, si bien qu'on ne peut sus-

pendre leur production. Si on le faisait aujourd'hui parce que la sûreté y est insuffisante, ces pays perdraient parfois 40 ou 50 p. 100, voire plus, de leur énergie, ce qui n'est évidemment pas possible.

Il faut faire appel à d'autres sources d'énergie ou alors se mettre en situation de disposer de centrales d'un type nouveau, de type occidental, qui, bien sûr, offrent de ce point de vue des garanties qui ne sont pas comparables.

Il en découle des problèmes financiers majeurs. La Communauté, notamment au travers du programme PHARE devra être capable de consacrer des moyens importants à cette reconstruction.

Quoi qu'il en soit, le problème central est bien celui que vous avez souligné, monsieur le député : c'est ce qu'on appelle la « culture de sûreté ».

Dans notre pays ici, depuis des décennies, dans une centrale nucléaire chaque salarié se préoccupe de la sûreté. Toute l'organisation, dans l'esprit des hommes et compte tenu de la grande technicité nécessaire, converge vers une plus grande sûreté. Or cela n'existe pas à l'Est, où le souci de la sûreté est presque évanescant.

Plus encore que de leur apporter des techniciens ou de l'argent, nous devons convaincre ces pays, qui sont d'ailleurs prêts à se laisser convaincre, que le nucléaire civil ne se manie pas sans précaution et que la sûreté est la condition première de son usage.

La France jouissant dans l'ensemble du monde d'une des meilleures réputations - peut-être de la meilleure - en matière de sûreté nucléaire, il est normal que nous soyons au premier rang de cette action. Qu'il me soit permis de rendre à cette occasion hommage, devant la représentation nationale, aux fonctionnaires dont dépend cette sûreté.

Vous vous êtes récemment rendu dans un certain nombre des pays concernés. Dans une semaine, je me rendrai, pour ma part, avec le Président de la République, dans les pays baltes. Je visiterai la centrale Ignalina, en Lituanie, qui est la plus grosse centrale du modèle de celui que vous avez évoqué, c'est-à-dire celui de Sosnovii Bor, à Saint-Petersbourg, qui a connu, comme on l'a su, quelques difficultés voilà quelques semaines. J'examinerai sur place avec les techniciens l'apport que nous pouvons fournir.

Dans les mois qui viennent, j'irai des pays de la CEI, notamment en Russie et en Ukraine, pour poursuivre la même mission.

Vous m'aviez posé il y a quelques mois, monsieur le député, une question sur la coopération franco-allemande en ce domaine. Vous me l'avez reposée aujourd'hui, ce qui montre bien votre préoccupation. Si, dans quelques mois, vous m'interrogez de nouveau, je vous ferai un rapport sur les efforts qui auront été consentis dans l'intervalle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. Charles Ehrmann.** Très bien !

**M. le président.** Mes chers collègues, nous devons reprendre, à dix-sept heures, un débat important. Pour des raisons que je n'ai pas besoin d'expliquer, il serait bon de ne pas prendre de retard. Dans ces conditions, je demande à tous d'être concis car j'observe un dérapage continu.

Nous en revenons au groupe Union pour la démocratie française.

#### TRANSITAIRES ET PERSONNEL DES DOUANES

**M. le président.** La parole est à M. Michel Meylan, à qui je demande de poser sa question en une minute au plus.

**M. Michel Meylan.** Ma question s'adresse à M. le ministre du budget. Elle concerne les 20 000 transitaires et commissionnaires en douane.

Ces derniers mois, leurs organisations professionnelles ont multiplié les appels au Gouvernement et fait preuve de leur volonté de dialoguer, y compris quand le cabinet du ministre des transports a fait pression pour que soit levé le préavis de grève des 22 et 23 avril. Malgré tout, le Gouvernement n'a pas répondu.

Quand le Gouvernement va-t-il réagir ?

Le Gouvernement a beau jeu de renvoyer la balle à la Communauté européenne. Les instances européennes ont déjà décidé, grâce à nos collègues Alain Lamassoure et Michèle Alliot-Marie, que le budget européen tiendrait compte de cette situation.

Aujourd'hui, il appartient à la France de fixer ses priorités dans le cadre du Fonds social européen et de l'initiative interrégionale.

Quelles sont donc vos priorités et quand allez-vous prendre des mesures ? (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes, à qui je demande d'être très brève.

**Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur le député, la suppression des frontières douanières aura un impact incontestable sur l'activité des agents des douanes et des commissionnaires en douane.

Comment le Gouvernement a-t-il réagi ?

S'agissant des transitaires, il a fait procéder à un bilan de la situation par M. Lacarrière, inspecteur général des finances, qui vient de remettre son rapport. Ce document porte un diagnostic - il désigne les emplois et les catégories d'entreprises concernées - et passe en revue les solutions qui se révéleront nécessaires pour le reclassement des professionnels.

En possession de ce bilan, le Gouvernement a aussitôt engagé la négociation avec tous les partenaires concernés, précisément pour envisager la façon d'opérer au mieux les reconversions. Telle est la tâche qu'il a confié à M. Jacques Roché, conseiller maître à la Cour des comptes, qui a mandat de mener les négociations avec les transitaires et leurs salariés. M. Roché a d'ores et déjà commencé sa mission.

**M. Michel Meylan.** Pour l'instant, il n'en est rien sorti !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Le Gouvernement a également décidé de mettre en place dans les régions concernées des cellules de reclassement chargées d'effectuer des bilans professionnels pour chaque salarié.

Dans cette affaire, il est important que le gouvernement ne soit pas seul. Il sait qu'il peut compter sur le groupe d'étude parlementaire créé dans cette assemblée à l'initiative de M. Balduyck. Il a en outre pris des contacts avec la Commission de Bruxelles afin que sa démarche s'inscrive dans le cadre d'une action communautaire concertée.

S'agissant du personnel de l'Etat, il sera nécessaire de transférer des emplois de la direction générale des douanes vers d'autres services. Ce seront 2 500 emplois qui vont être impliqués.

Quelles sont les dispositions prises pour assurer le reclassement de ces personnels ?

D'abord, la douane conservera 750 emplois destinés à renforcer les missions de surveillance.

Ensuite, les autres administrations financières accueilleront des agents des douanes sur leurs emplois disponibles. D'ores et déjà, 950 emplois sont offerts par la direction générale des impôts, la direction de la comptabilité publique et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Enfin, un questionnaire individuel est adressé à tous les agents concernés afin d'examiner dans les deux mois qui viennent les possibilités individuelles de reclassement.

Si c'est nécessaire, mais si c'est nécessaire seulement, des emplois seront également recherchés auprès d'autres administrations de l'Etat. Quoi qu'il en soit, les situations individuelles dans leur ensemble devraient normalement pouvoir être réglées au sein des services financiers. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

#### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Luppi, pour le groupe socialiste.

**M. Jean-Pierre Luppi.** Ma question s'adresse au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

Depuis la loi de 1985 instaurant les baccalauréats professionnels, l'enseignement technique et professionnel n'a cessé de connaître un essor. Cet essor est sans précédent.

Actuellement, il scolarise 1,3 million d'élèves, soit la moitié des lycéens de notre pays. Il offre une véritable chance de réussite et de promotion pour les jeunes en répondant aux besoins croissants de notre économie en techniciens et ingénieurs.

On renforcera les chances de réussite de nos jeunes de l'enseignement technique et professionnel en améliorant leurs conditions de vie, leur participation dans les établissements, leur engagement dans l'évaluation de leur formation, leur ouverture sur la vie culturelle et sociale.

L'adaptation permanente des diplômés, le développement des relations entre l'école et l'entreprise, la mobilisation remarquable de ses personnels sont autant de preuves de la qualité et du dynamisme de cet enseignement.

Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'actuelle préoccupation des professeurs de lycées professionnels quant à l'évolution de leur statut. Pouvez-vous nous indiquer la réponse que vous envisagez d'y apporter ?

Par ailleurs, à la suite du plan de développement des formations en alternance sous statut scolaire, adopté en conseil des ministres, pouvez-vous nous présenter concrètement les grandes lignes d'action et les priorités que vous avez définies pour donner un nouvel élan à l'enseignement technique et professionnel ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

**M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** Monsieur le député, comme je suis soucieux de respecter scrupuleusement les recommandations de votre président, vous me pardonnez, je l'espère, de vous répondre rapidement.

Je vous remercie d'avoir souligné le succès de l'enseignement technique et professionnel, qui est en pleine évolution. Ce succès contraste fortement avec le tableau apocalyptique qui en est souvent brossé.

Trois chiffres illustrent ce succès.

Le premier concerne les bacs professionnels, qui ont été créés il y a sept ans. Aujourd'hui, 93 p. 100 des bacheliers professionnels, qui ne poursuivent pas leurs études dans l'enseignement supérieur, trouvent un emploi en moins de six mois.

Le second est celui de l'augmentation du pourcentage de la classe d'âge engagée dans l'enseignement professionnel : c'est la première fois depuis plusieurs années que l'on observe une telle augmentation, signe révélateur d'une évolution favorable.

J'en arrive à mon troisième chiffre : pour la première fois cette année, le nombre des jeunes sortis du système scolaire sans qualification tombe au-dessous de la barre des 100 000. Le chiffre de 95 000 - tout le monde dans cette assemblée en conviendra - est encore beaucoup trop élevé. Il traduit cependant une évolution très positive.

Vous me demandez également de vous dire concrètement quelles sont les orientations du Gouvernement pour le développement de l'enseignement technique et professionnel.

Au conseil des ministres d'hier, j'ai eu l'honneur de présenter une communication qui s'articule sur trois grandes orientations.

La première repose sur un objectif simple : adapter toujours plus et mieux le système éducatif aux réalités des entreprises, des métiers, des carrières et des emplois de demain. C'est pourquoi nous allons développer, plus encore qu'on ne le fait aujourd'hui, le partenariat entre le système éducatif et le monde économique.

La deuxième orientation consiste à mettre en place une information à la fois plus précoce et plus concrète sur ces métiers et ces carrières dans les établissements scolaires, afin de rendre encore plus efficace l'orientation, qui devra davantage associer les familles.

Nous allons enfin - c'est la troisième orientation - améliorer concrètement, notamment avec le ministre de la ville, par l'application de mesures simples, les conditions de vie quotidienne dans les établissements d'enseignement technique et professionnel.

Quant au statut des enseignants du technique et du professionnel - le problème n'est pas mince -, le Gouvernement prendra, au cours de la présente session parlementaire, une initiative. Ce point est à l'ordre du jour du comité technique paritaire ministériel qui se réunira le 2 juin prochain.

Dès cette semaine, nous avons transmis à l'ensemble des organisations syndicales le projet de statut qui doit être débattu au cours du mois de mai avant de l'être par le comité technique ministériel lui-même. En tout état de cause, cette modification statutaire, ou plutôt cette instauration de statut - il n'en existe plus puisque le Conseil d'Etat a annulé le précédent - devant faire l'objet d'une mesure législative, nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de la présente session. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jacques Chaban-Delmas.** Très bien !

#### SÉCHERESSE ET ALIMENTATION EN EAU

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Goldberg, pour le groupe communiste.

**M. Pierre Goldberg.** Ma question s'adresse au Premier ministre.

Cette année, depuis le mois de février, la sécheresse occupe la « une » des journaux.

Des réserves d'eau sont déjà insuffisamment pourvues. Des mesures de restriction à la consommation de l'eau ont été ou vont être prises dans le Loiret, l'Ille-et-Vilaine, la Vienne, le Calvados, le Maine-et-Loire, la Loire, le Cher, l'Allier, le Gard - cette liste n'est pas exhaustive.

Vous me direz, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement - le vôtre y compris - ne sait pas faire tomber l'eau. Nous le savons. Mais un gouvernement a pour responsabilité, à court terme, d'essayer d'aider au mieux ceux qui sont sinistrés. J'attire donc votre attention sur la situation déjà extrêmement préoccupante des agriculteurs, éleveurs ou cultivateurs.

Le Gouvernement a aussi, à long terme, la responsabilité de conduire une politique de l'eau, prenant en compte la recherche, le captage, le stockage, la distribution, afin de satisfaire sans discrimination des besoins vitaux et productifs.

En 1971, le livre blanc Adour-Garonne prévoyait qu'il fallait constituer 400 millions de mètres cubes de réserves d'eau pour les années 1980-2000. Or seuls 150 000 mètres cubes ont pu être mis en réserve.

Depuis 1984, l'établissement public d'aménagement de la Loire, créé par le gouvernement de Pierre Mauroy, a fait des propositions excellentes. Malheureusement, depuis 1988, les retards ont succédé aux moratoires, pour aboutir actuellement à une paralysie totale et à un gâchis de moyens : on nous propose de surélever un barrage vieux de cent ans, celui de Rochebut.

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur le Premier ministre, si le Gouvernement décidera enfin la construction immédiate du barrage de Chambonchard, qui répondrait aux besoins.

Voilà une décision anti-sécheresse concrète que vous pourriez prendre immédiatement, en étant certain de pouvoir l'assumer dans les décennies qui viennent, quelles que soient les situations que nous aurons à affronter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. Edouard Landrain.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt, à qui je demande d'être fluide. *(Sourires.)*

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, étant donné le peu de temps dont nous disposons, je ne vous brosserai pas le tableau des trois années de sécheresse écoulées.

Pour reconstituer des réserves en eau, il faudrait que nous ayons deux hivers très humides, ce dont nous ne sommes pas assurés. Cependant, les réserves des barrages sont à un niveau relativement satisfaisant et le manteau neigeux est encore abondant dans les principales montagnes françaises.

Pour la gestion de la « pénurie », si l'on peut dire, les préfets ont reçu des instructions, qui sont mises en œuvre, notamment dans votre département.

Pour ce qui est des projets de construction, des décisions ont été prises au cours des dernières années et de nombreuses études d'impact sont en cours, conformément à la loi sur l'eau.

Il faut à la fois assurer l'aménagement des rivières, construire un certain nombre de barrages - nous le faisons - mais aussi assurer la protection des milieux aquatiques.

La réunion des ministres du 31 juillet 1991 a arrêté le principe d'un dispositif d'approvisionnement complémentaire en eau dans les bassins de la Loire et de ses affluents, notamment en ce qui concerne la retenue de Naussac. Ce dispositif est destiné à mieux contrôler les objectifs de régulation du débit d'étiage du Cher, de l'Allier et de la Loire.

Pour la retenue de Naussac, la procédure d'enquête correspondante est en cours, en liaison avec le ministère de l'environnement. Les études d'avant-projet sommaire sont terminées.

Sur le Cher, le ministère de l'environnement poursuit les études préliminaires concernant le barrage de Rochebut, précisément en vue d'augmenter sa capacité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Goldberg.** Vous ne m'avez pas répondu, monsieur le ministre !

**M. le président.** Je remercie M. Bartolone et M. Jean-Louis Debré d'avoir accepté de reporter leur question à la semaine prochaine pour que cette séance des questions au Gouvernement se termine dans les délais.

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### RÉVISION DE LA CONSTITUTION

##### Suite de la discussion d'un projet de loi constitutionnelle

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'union européenne » (n° 2623, 2676).

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

##### Discussion générale (suite)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Lamassoure.

**M. Alain Lamassoure.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, la nuit dernière, 101 députés ont jugé le projet de loi constitutionnelle irrecevable. Ils appartiennent à tous les groupes, y compris le groupe socialiste...

**M. Jean-Pierre Baemler.** Ils étaient peu nombreux de ce groupe !

**M. Alain Lamassoure.** ... et le mien. C'est peu et c'est beaucoup.

**M. Jean-Pierre Baemler.** C'est trop !

**M. Alain Lamassoure.** C'est la photographie de la situation au début du débat parlementaire. L'enjeu est de savoir si, au moment du vote final, ce nombre sera augmenté ou s'il sera réduit. Et tout est encore possible. Cela dépendra, monsieur le Premier ministre, de l'attitude du Gouvernement.

Le Président de la République et vous-même avez cru bon de brandir le référendum comme une menace. C'est une maladresse inutile. Personne ne peut craindre le recours direct au peuple, ni les adversaires du traité - ils le réclament -, ni les partisans de l'Europe, encore moins ces derniers d'ailleurs puisque voilà trente ans qu'à tous les sondages, à toutes les élections à enjeu européen - en 1979, 1984 et 1989 - les Français se prononcent massivement non seulement pour la construction européenne, mais aussi pour les points directement traités par Maastricht à savoir l'union monétaire ; la libre circulation des personnes, la politique étrangère et de sécurité commune.

Il n'est de l'intérêt de personne, ni des partisans du traité, ni de ses adversaires, que le recours éventuel au référendum soit entaché de préoccupations autres qu'européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*) Ainsi, monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez pas faire l'économie d'une large majorité même, et je dirai surtout, si vous entendez *in fine* demander une ratification populaire. Ainsi ; le monde tient tout le monde par la barbichette !

Le Gouvernement commence d'ailleurs à le comprendre. Il est revenu sur la demande qu'il avait faite la semaine dernière à la commission des lois de précipiter ses travaux. Celle-ci va les reprendre demain. C'est ce que nous demandions, nous nous en félicitons. Nous voilà revenus à la sérénité nécessaire pour un tel débat.

D'abord parlons du traité. La participation de la France à la construction d'une Europe économique, monétaire et finalement politique est au cœur de la charte constitutive de l'U.D.F. Dans la liste des grands européens que vous avez dressée hier, monsieur le Premier ministre, vous seriez honoré si vous aviez cité aussi, et peut-être d'abord, les noms du général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

L'U.D.F. y ajoute ceux de Raymond Barre, qui s'exprimera tout à l'heure, de Simone Veil, du sénateur Jean François-Poncet et de notre ami Jean-François Deniau qui donnera, la semaine prochaine, l'explication de vote de notre groupe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et l'Union du centre.*)

Sur le traité, notre vote dépend de quelques questions simples.

La première : le traité de Maastricht entre-t-il dans la ligne de la construction européenne, dont nos grands anciens ont été les premiers architectes ? Nous répondons immédiatement : oui.

La deuxième : ayant été négocié par l'actuel gouvernement, le traité comporte-t-il un risque de dérive socialiste ? Ceux qui le craignaient ont entendu M. Jean-Pierre Chevènement et, avec lui, ils répondent catégoriquement : non ; Maastricht est la charte de l'Europe libérale.

Troisième question : s'agit-il de l'Europe des pères fondateurs ? Je réponds : non, et je dis tant mieux, car l'Europe dont nous avons besoin en cette fin de siècle, ce n'est pas celle dont on discutait il y a trente ans. Ce n'est pas la petite Europe centralisée et unifiée, c'est la communauté des nations de la grande Europe, ni fédérale, ni confédérale mais communautaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est une structure politique qui n'a jamais existé parce qu'elle répond à une situation elle-même sans précédent.

Il y a deux cents ans, la République n'existait pas ; la France l'a inventée. Il y a deux cents ans, la notion d'Etat fédéral paraissait utopique ; les Etats-Unis d'Amérique l'ont mise en œuvre. Aujourd'hui, et depuis trente-cinq ans, la France, avec ses partenaires, invente la Communauté. Et cela marche ! La construction se serait effondrée depuis longtemps si elle ne correspondait pas à une nécessité historique

profonde. Nous avons entendu hier que certains la réduisaient à un complot technocratique. Si la formule ne se veut pas humoristique, elle est blessante, pour tous les présidents de la République depuis 1958, pour tous les gouvernements, y compris celui de 1986, et pour toutes les majorités parlementaires successives qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

**M. Francis Geng.** Très bien !

**M. Alain Lamassoure.** Maastricht est-il un texte idéal ? Hélas non ! C'est un texte décevant, compliqué, en partie inapplicable et qui sera dépassé le jour même de sa ratification, car il est le dernier traité de l'Europe de la guerre froide plutôt que la première charte de l'Europe de l'après 1989, ...

**M. Xavier Deniau.** Très bien !

**M. Alain Lamassoure.** ... de cette extraordinaire Europe hors les murs. C'est un document qui, de manière assez paradoxale, vaut moins par son texte que par ses signatures, celles de douze Premiers ministres exprimant une volonté politique qui est la nôtre : parachever l'organisation de l'Europe à l'Ouest pour faire face à la situation et hélas ! au chaos, à l'Est.

Cinquième question : ce traité constitue-t-il une étape obligée pour ceux qui veulent construire l'Europe ? Nous répondons : oui. Celui qui dit « Je suis pour l'Europe mais contre Maastricht » est sûr de se tromper, car, par nature, l'Europe est une construction collective ; elle ne sera pas l'œuvre d'un seul, fût-ce un despote éclairé.

C'est pourquoi l'argument déterminant en faveur de Maastricht, c'est que ce traité est tout simplement soutenu par tous les Européens, non seulement par les douze gouvernements qui l'ont signé, mais aussi par les douze oppositions qui les combattent. Tous les partis qui gouvernent tous les pays d'Europe ou qui aspirent à les gouverner souhaitent cette Europe-là.

Naturellement, on peut être contre l'aventure européenne. Mais, si tel n'est pas le cas, ne nous mentons pas à nous-mêmes : en 1992, il n'y a pas d'autres moyens d'avancer vers l'union de l'Europe que de passer par Maastricht. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'en viens maintenant à la Constitution. Nous le savons, un traité n'est pas, par nature, amendable. Mais, par nature, un projet de loi constitutionnelle l'est. Nous savons que la révision constitutionnelle est nécessaire à la ratification. Le Conseil constitutionnel en a jugé ainsi. Pour parvenir à ce résultat, on peut envisager plusieurs textes très différents. Les trois groupes de l'opposition, et je parle, en l'espèce, en leur nom, la chronologie voulant que je sois le premier à m'exprimer, ont la même conception de la révision constitutionnelle.

**M. Gérard Gouzes,** président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur. Pas tous !

**M. Guy Bâche.** Pas Séguin !

**M. Jean-Pierre Baeumler.** « La même conception » ? On ne s'en est pas rendu compte !

**M. Alain Lamassoure.** En une phrase qui résume la philosophie de quatre amendements, je dirai qu'il est temps de faire entrer l'Europe dans nos institutions non pas, comme on nous le propose, par un trou de souris, mais par la grande porte, en la décrivant telle qu'elle est aujourd'hui, notamment depuis l'Acte unique, et telle que nous la souhaitons dans l'avenir.

L'Europe, c'est depuis trente-cinq ans un espace commercial commun, nous le savons. C'est aussi, avec l'Acte unique, la fusion en cours de douze économies. Mais c'est surtout, toujours avec l'Acte unique, un espace juridique commun.

Certains ont du mal à en mesurer la portée. Nous continuons à vivre dans la fiction selon laquelle les textes européens seraient des accords de commerce, le Conseil des ministres européen rassemblerait de gentils diplomates et la marge de manœuvre nationale serait sauvegardée aussi longtemps que le Parlement européen ne disposerait que d'un

pouvoir consultatif. Même le Conseil constitutionnel, dans les considérants de sa décision du 9 avril, se raconte, référence gardée envers les sages, des histoires à endormir debout les petits enfants lorsqu'il assimile la Communauté européenne à une vague « organisation internationale permanente dotée de pouvoirs de décisions ».

Vue par le citoyen, la réalité est très différente.

La vérité est que, désormais, les citoyens français, comme les Espagnols, les Allemands, etc., doivent obéir à deux sortes de lois : les lois nationales - voici un mois de *Journal officiel* de la République française - et les lois européennes, voilà un mois de *Journal officiel des Communautés européennes*. Comparez le volume : 17 000 pages par an ici, 4 000 pages par an là.

**Mme Nicole Catala.** Mais il y a les décrets au *Journal officiel* !

**M. Alain Lamassoure.** Ces lois s'imposent de la même manière et se superposent. Or, même après que la Constitution aura été amendée, celui qui la lira sera au courant des premières et ignorera que, citoyen européen, il doit aussi respecter les secondes, tout en bénéficiant en contrepartie des droits que lui donne l'Europe.

Alors, monsieur le Premier ministre, puisque c'est la première fois que nous avons l'occasion de faire entrer l'ordre juridique européen dans les institutions de la République française, ne le faisons pas de manière honteuse. Disons-le très simplement : « La France participe aux Communautés et à l'Union européenne. » En même temps, profitons-en pour rappeler ce qui nous rassemble tous ici, la conception que nous nous faisons de cette union européenne à partir de trois principes : la souveraineté, la subsidiarité, la démocratie.

Premier principe, la souveraineté : l'Europe exige des délégations de compétences, mais la souveraineté reste nationale. Certains contestent la différence entre les deux notions.

**M. Xavier Deniau.** Vous parlez de délégations ou de transferts ?

**M. Alain Lamassoure.** Pourtant, la souveraineté, c'est le pouvoir constituant, le pouvoir de répartir les pouvoirs, le pouvoir qui légitime tous les autres. La différence entre la souveraineté et la compétence, c'est la différence entre ce que nous faisons aujourd'hui, exceptionnellement, à l'Assemblée nationale, et notre activité ordinaire de législateur. C'est la différence entre la Constitution et la loi. La souveraineté est inaliénable. L'Europe que nous construisons a besoin de transferts de compétences et non pas d'aliénation de souveraineté. C'est ce que nous pensons, c'est ce que nous voulons ; écrivons-le. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deuxième principe auquel la délégation des compétences doit obéir, c'est celui de subsidiarité.

Vues par le citoyen, la subsidiarité et la décentralisation se traduisent de la même manière : les pouvoirs s'exercent aussi près que possible du terrain. Mais la source du pouvoir dans les deux cas est radicalement différente. La décentralisation postule que c'est le centre qui distribue le pouvoir et qu'il est généreux envers la périphérie. La subsidiarité veut dire que c'est la base qui distribue le pouvoir et qu'elle en est avare à l'égard du sommet.

**M. Xavier Deniau.** Ce n'est pas du tout vrai !

**M. Alain Lamassoure.** Nous sommes pour une France décentralisée dans une Europe subsidiaire. Cela nous conduit à proposer, au nom de l'intergroupe de l'opposition, d'écrire dans la Constitution que la France participe à la Communauté et à l'Union européenne « dont les Etats membres ont choisi librement d'exercer en commun certaines compétences ». C'est bien le modèle d'Europe que nous construisons. C'est une communauté d'Etats souverains fondée sur une délégation de compétences...

**M. Xavier Deniau.** Ça, c'est très bien !

**M. Alain Lamassoure.** ... avec une institution spécialisée bénéficiant de compétences d'attribution et non pas de compétences de droit commun. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. Bernard Pons.** C'est l'amendement commun !

**M. Alain Lamassoure.** Troisième principe, la démocratie. Tout pouvoir doit être soumis à une responsabilité démocratique. Je l'ai dit au nom de mon groupe dès le débat de ratification de l'Acte unique, l'obscurité démocratique, c'est le péché originel des institutions européennes. Prenons des exemples concrets pour éclairer la proposition.

Il y a quinze jours, M. Delors, président de la Commission, était à Washington pour relancer les négociations de l'Uruguay Round avec le Président des Etats-Unis. S'il négocie mal, à qui devra-t-il rendre des comptes ? A personne ! Ni au Parlement européen qui, théoriquement, peut le censurer, mais les conditions de majorité à réunir sont irréalisables, ni au Conseil, qui le nomme mais ne peut le destituer, ni aux parlements nationaux.

Autre exemple, l'aide européenne à un pays tiers, disons, pour ne blesser personne, à la Poldévie. Quand on en arrête le dispositif dans une réglementation européenne, c'est le législateur européen, en l'espèce M. le ministre des affaires étrangères, M. Dumas, qui a le dernier mot. Quand il s'agit de financer, c'est le Parlement européen, c'est moi-même en tant que député européen. Mais lorsqu'il faut trouver l'argent pour ce financement, c'est vous, mes chers collègues, en tant que parlementaires nationaux. Quant à l'exécution de l'aide, c'est la Commission européenne qui en est chargée. Si, finalement, cette aide est détournée, à qui devra s'adresser le contribuable-citoyen ? Vers vous, monsieur le ministre, vers moi, vers vous mes chers collègues, vers la Commission ? Gageons que nous saurons, les uns et les autres, succomber à la tentation de nous renvoyer la balle ! Un grand système démocratique ne peut pas fonctionner selon ces normes-là.

C'est pourquoi un premier progrès nécessaire passe par un vrai contrôle du Parlement national sur les membres français du Conseil des ministres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Cela exige un avis préalable, c'est-à-dire un vote d'orientation à l'Assemblée et au Sénat, soit en séance plénière, soit en séance de commission, soit selon d'autres modalités. Nous sommes naturellement ouverts sur ce point, mais toujours est-il qu'il faut un vote.

**M. Gérard Gouzes,** président de la commission, rapporteur. Très bien !

**M. Alain Lamassoure.** En outre, dans le cas particulier du financement de la politique communautaire, il faut plus qu'un vote pour avis. A l'heure actuelle encore, 75 p. 100 des ressources de la Communauté proviennent de contributions nationales. Le volet financier de Maastricht, ce qu'on appelle le « Paquet Delors II » doit être soumis à la ratification du Parlement français. Qui paie commande. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est aussi à travers le Parlement européen que le citoyen pourra directement faire jouer la responsabilité des décideurs. Encore faut-il que les députés européens jouissent d'une légitimité démocratique irréprochable. Cela dépend du mode d'élection et, là, monsieur le Premier ministre, les vues de l'U.D.F. rejoignent les propos tenus hier par M. Pezet.

La représentativité du Parlement européen dépendra aussi de sa composition. Jusqu'à présent, le Gouvernement est resté remarquablement muet sur la future répartition des membres entre les Etats. Le problème doit être réglé avant la fin de l'année. Quelle est la position de la France ?

J'en viens enfin au problème du droit de vote. Le droit de vote et l'éligibilité des citoyens européens aux élections européennes, d'une part, aux élections municipales, d'autre part, cela figure dans le programme de l'U.D.F. depuis 1989. Mais la présentation contradictoire qu'en donnent les dirigeants du parti socialiste conduit notre groupe à s'interroger aujourd'hui sur l'opportunité de la mesure. Ouvre-t-on une porte ou une vanne ? Est-ce qu'un train n'en cache pas un autre ?

**M. Roland Vuilleumet.** Très bien !

**M. Alain Lamassoure.** D'où nos questions : il y a dans le traité une possibilité de dérogation pour certains Etats. La France entend-elle utiliser cette possibilité ? Si oui, avons-nous besoin de modifier la Constitution sur ce point ?

Quelles conditions, dans l'hypothèse où l'on en viendrait au droit de vote, mettez-vous dans la loi organique d'application de manière à maîtriser le système et à éviter les abus ?

Enfin, acceptez-vous de lier le droit de vote et la citoyenneté, car s'il est possible d'envisager d'étendre le droit de vote aux ressortissants de la Communauté européenne, c'est parce qu'il existe désormais une citoyenneté européenne qui s'ajoute à la citoyenneté nationale.

Ecrivons-le dans la Constitution car, *a contrario*, cela exclura à jamais l'octroi du droit de vote en France à des ressortissants de pays tiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le Premier ministre, si votre bonne foi est parfaite en la matière, vous accepterez d'inscrire dans la Constitution cette précision nécessaire.

Voilà les questions de l'U.D.F. qui sont, en l'espèce, celle de l'ensemble de l'opposition, et notre vote final sur la révision constitutionnelle dépendra des réponses qui leur seront apportées. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, et sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Permettez-moi d'achever par une réflexion sur la portée et le sens de l'aventure européenne pour la France car c'est un débat où chacun livre une part de son cœur ou de sa passion. J'évoquerai à cet égard très rapidement deux paradoxes.

Premier paradoxe : nation fondatrice de l'Europe communautaire, la France aura peut-être plus de mal que d'autres pays à s'y adapter parce que c'est une œuvre de longue haleine pour un peuple inconstant, plus attaché à la mode qu'à la modérité, parce que c'est une Europe plurielle pour une nation passionnée d'égalité au point de la confondre avec l'uniformité, parce que c'est un espace juridique où la jurisprudence est plus importante que le droit positif et que c'est une structure politique légère pour un pays nourri dans le culte de la centralisation.

**M. Alain Griotteray.** Vous êtes satisfait, alors ?...

**M. Alain Lamassoure.** Depuis mille ans, la France a été une nation plus un Etat, confondus au point que, en quelque sorte, dans notre code génétique de pensée, il nous est impossible de concevoir leur séparation.

Pendant longtemps - deuxième paradoxe - cet Etat-nation a été aussi confondu avec une économie et avec une religion.

Il a fallu attendre 1905 pour que les Français comprennent que l'Etat et la religion se portaient mieux s'ils étaient séparés. Ce n'est que dans les années 1980 et grâce à la pédagogie européenne que même les plus colbertistes de ce pays ont compris que l'Etat et l'économie gagnaient au moins à une séparation de biens - et les libéraux vont jusqu'à une séparation de corps. Après la révolution libérale, la France doit faire sa révolution communautaire par laquelle la nation française renoncera non à sa souveraineté, non à son identité, mais à l'exclusivité de sa relation avec l'Etat au profit, d'une part, des collectivités locales et, d'autre part, de l'Europe.

Quant à l'Europe, si elle ne reproduit pas le modèle français de gouvernement, elle est et restera d'inspiration française. Nos partenaires, d'ailleurs, ne s'y trompent pas.

Nous sommes en train de bâtir un havre de paix, un modèle de fraternité contagieuse que la France propose au monde de cette fin de siècle. Tous ceux qui y participeront le feront pour leur honneur et pour sa gloire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Fabius.

**M. Francis Delettre.** Ça va être dur pour lui après Alain Lamassoure !

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues, le débat qui nous réunit est un des plus importants auxquels, comme parlementaires, il nous sera donné de participer, non seulement parce qu'il s'agit d'examiner dans cette première étape les modifications constitutionnelles rendues nécessaires par le traité de Maastricht, mais surtout parce que la question centrale qui nous est posée est celle de

l'Union européenne elle-même. Veut-on la construire ? Comment ? Ce sont les réponses à ces questions qui orientent une bonne part de notre avenir. Et c'est par rapport à elles qu'il faut nous déterminer.

Avec le groupe des socialistes et des radicaux de gauche, nous sommes partisans de l'Union européenne et donc de la révision constitutionnelle qu'elle implique, non par emportement idéologique, non par suivisme, mais parce que, ayant analysé, comparé, projeté, nous sommes convaincus que l'Union européenne constitue une chance pour la France. Cela ne nous rend pas aveugles sur les défauts actuels, sur les lacunes de la Communauté, ni sur les précautions à prendre pour le futur, j'en parlerai. Mais dans des périodes clés de l'histoire, il faut savoir choisir.

Nous choisissons l'Union européenne. C'est pourquoi nous soutenons clairement l'engagement pris à Maastricht par le Président de la République au nom de la France. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous voterons le texte qui nous est soumis.

Quelques mots d'abord pour écarter un certain nombre d'arguments développés par les partisans du non. Ils sont minoritaires dans notre Assemblée, leur point de vue est cependant respectable. Cette opposition peut revêtir trois formes.

Le premier non, c'est le refus de la révision constitutionnelle motivé par le refus du traité lui-même. C'est le refus le plus net. Il n'en est pas moins dangereux. Car refuser Maastricht - et là est l'essentiel - ce serait briser pour la France toute perspective crédible européenne. Qu'on ne prétende pas, en effet, que l'Europe pourrait, après un tel refus, être relancée rapidement par d'autres moyens, et encore moins par les Français : ce n'est pas vrai !

Personne ne peut imaginer la France, probablement seule parmi les Douze, rejetant le traité, portant ainsi un coup sévère à l'avancée européenne, s'excluant en tout cas elle-même de cette espérance, et proposant quelques mois plus tard - avec une chance quelconque d'être écoutée - de relancer l'Europe, fût-ce sur d'autres terrains et par d'autres voies. L'acceptation de Maastricht ne garantit pas le succès de l'Europe pour la France. Mais le refus de Maastricht nous conduirait, à coup sûr, vers l'échec. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pas d'avantage nous n'acceptons une deuxième forme de refus : je veux dire une demande de renégociation. On ne renégocie pas, mes chers collègues, un traité discuté pendant plus d'un an et signé par les responsables des douze pouvoirs exécutifs de la Communauté, traité qui comporte - comme c'est normal - des avantages et des concessions pour chacun.

Je vois bien l'objection, on l'a faite et on la fera à nouveau : « Mais dans quelle démocratie sommes-nous si des actes internationaux essentiels ne peuvent pas être très étroitement contrôlés, voire mis en cause, par la représentation nationale ? » L'argument a du poids et il résume un des problèmes les plus sérieux que rencontre le parlementarisme aujourd'hui. Si tout ce qui est important a une dimension internationale et si tout ce qui est international relève du seul pouvoir exécutif, alors comment garantir les équilibres de la démocratie, comment empêcher un rôle seulement secondaire pour notre Parlement ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Bonne question !

**M. Laurent Fabius.** C'est pourquoi, si nous voulons éviter ce véritable théorème de l'abaissement du Parlement, il serait utile que nous adoptions, au moins dans le domaine européen, certaines mesures novatrices pour le futur qui permettraient en particulier - j'y viendrai dans un instant - que notre parlement national soit consulté sur les textes « législatifs » européens avant leur adoption. Mais s'agissant de Maastricht, il n'y a pas à renégocier les accords pour la raison forte, bien résumée par plusieurs de nos collègues sur tous les bancs ou presque, que ce traité a été négocié comme il faut. J'y reviendrai un peu plus loin.

Le troisième refus que j'écarte est celui pour cause d'atermoiement. « Pourquoi être si pressés de ratifier ? Laissons les autres faire les premiers pas. Ne nous avançons pas trop vite. » Je ne partage ni cette conception ni les applications qu'elle pourrait trouver dans le dédale que nous savons incomparable des procédures parlementaires. Notre engagement en faveur de la construction européenne ne dépend pas

du numéro de la semaine ou du nom du mois où se déroule la discussion parlementaire. On a suffisamment - et à tort - reproché à la politique de la France d'être frileuse pour que nous nous réjouissions qu'elle soit dans ce domaine, de l'aveu de tous, clairement à l'avant-garde.

Oui, nous sommes partisans de la construction européenne. Alors montrons-le ! Et si notre détermination peut être contagieuse à l'égard d'autres parlements ou d'autres peuples, eh bien tant mieux ! A moins que, renversant l'argumentation parfois développée à notre rencontre, certains cherchent à faire, contre le Président de la République et contre le Gouvernement, une opération de tactique intérieure en essayant de retarder. Cela, il est clair que nous ne l'accepterons pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mes chers collègues, l'Union européenne pourquoi ? Je réponds en allant au plus simple, qui est aussi le plus décisif : tout simplement parce que c'est une chance pour la France.

Au départ, il y a un quasi-continent, - le nôtre - déchiré par les guerres, saigné de millions de morts, et la volonté de quelques responsables dont François Mitterrand, réunis lors du congrès de La Haye en 1948 avec l'espoir qu'après Yalta les pays libres de l'Europe uniraient leur efforts et amèneraient prospérité, démocratie et paix. Je suis personnellement né après la deuxième guerre mondiale et pour moi, comme pour la plupart d'entre vous j'imagine, la construction européenne c'est d'abord cela : garantir la paix.

Dire - comme on l'entend parfois - que la paix n'a pas grand-chose à voir avec la Communauté, mais qu'elle est le résultat mécanique de l'équilibre nucléaire de la terreur, me paraît à la fois rapide et finalement d'assez courte vue. Les relations économiques, sociales, culturelles, amicales nouées entre les peuples des Douze, celles qui vont se nouer sur ces terrains et sur les autres, constituent à long terme la plus solide et, à vrai dire, la seule garantie de la paix. Et puisque nous voulons agir contre le surarmement, quelle meilleure protection aurons-nous dans le futur pour assurer cette paix que la force de nos liens intra-européens ? Oui, la paix est et sera fille de la construction de l'Europe ; c'est une raison extrêmement puissante de notre choix européen.

Communauté économique du charbon et de l'acier, traité de Rome, naissance de la Communauté économique européenne : il y a une dynamique de la création communautaire. Charbon, acier. Puis agriculture. Puis Acte unique qui entraîne la libération de la circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Harmonisation des fiscalités. Monnaie unique bientôt, qui implique des politiques budgétaires, économiques, industrielles, sociales communes. Cette dynamique n'a cessé d'être la plus forte.

Je pense que nous pouvons nous réjouir des étapes franchies par différents présidents de la République et par divers gouvernements. Dans les années 70, l'élection au suffrage universel du Parlement européen, la création du Conseil européen et du système monétaire européen. Depuis onze ans, avec la gauche, entre 1986 et 1988 avec la droite, d'autres avancées : le déblocage de difficultés graves lors du conseil de Fontainebleau en 1984 ; l'adhésion réussie de l'Espagne et du Portugal ; le souci concret de la solidarité avec les départements et territoires d'outre-mer en reconnaissant leur spécificité ; l'Acte unique européen et la création du grand marché ; ou des acquis moins solennels mais pas moins importants, tels les programmes Erasmus ou Euréka, entre autres.

Le traité de Maastricht s'inscrit dans cette dynamique-là. Ceux qui ont ratifié l'Acte unique - qui comportait Maastricht en germe - ceux-là devraient, peut-être moins que d'autres, ne pas l'oublier aujourd'hui ! L'Europe a atteint l'âge adulte, celui de la transformation de la Communauté économique européenne en une Communauté européenne, celui de l'union politique.

Comment ne pas étonner que certains de ceux qui pourraient le plus vigoureusement protester contre l'orientation suivie jusqu'ici par l'Europe - ce nom symbolique et finalement réducteur de « Marché commun » -, ceux-là mêmes rejettent les moyens qu'offre Maastricht de dépasser cette conception limitée et de franchir une étape nouvelle ? Car il s'agit aujourd'hui d'une étape, fût-elle décisive, et nous devons ouvrir rapidement le ou les dossiers de l'après-Maastricht : réforme de la politique agricole commune, meilleure solidarité entre tous les pays de la Communauté, véri-

table aménagement du territoire, négociation de ce qu'on appelle le « paquet Delors II » ; sur le plan extérieur, achèvement de la négociation du GATT, réponse aux demandes d'élargissement, architecture et sécurité de notre continent depuis que peut y souffler partout le vent tourbillonnant de la liberté.

Dans ce contexte et face à de nouveaux défis, devons-nous nous arrêter en chemin et dire non ? Pour nous, la réponse est claire : il faut avancer et en même temps corriger. Je dis bien : avancer et corriger. Car nous devons reconnaître que l'Europe qui s'est construite jusqu'ici a été aussi semée d'obstacles, éprouvante de bureaucratie, et même parfois irritante de faiblesse.

Durant la guerre du Golfe, ce n'était pas la voix de la « troïka » européenne qui comptait ; et l'influence de la France elle-même n'était que relative au regard des Etats-Unis. Donnons-nous les moyens - politique étrangère et de sécurité commune, rôle nouveau de l'U.E.O. - pour que, demain, dans des affaires qui intéresseront directement les Européens, il puisse en aller autrement.

Dans les négociations du GATT, l'Europe a beaucoup de mal à faire partager son point de vue ; mais quel poids posséderait une France qui, dans ce domaine, parlerait seule ? Donnons-nous les moyens d'accroître cette capacité avec la monnaie unique, les bases d'une véritable politique industrielle et de recherche, le renforcement surtout de la politique commerciale commune. Les démocraties de l'Est, les nations pauvres du Sud attendent tant et tant de nous ; donnons-nous les moyens, avec une Europe renforcée, de mieux répondre à leurs attentes.

Bref, on n'est pas plus ou moins patriote selon qu'on est moins ou plus européen : nous sommes à la fois patriotes et européens. Au moment où la résurgence du nationalisme menace les démocraties naissantes, la France ne peut choisir le repli frileux comme projet. L'Union européenne ne signifie en rien, quoi qu'on nous dise, l'oubli du fait national - ce serait une faute -, elle signifie qu'on peut à la fois agir concrètement pour la réussite de l'Europe et respecter pleinement la nation : c'est le sens exact de notre engagement.

Dans le débat qui s'est instauré, certains voudraient nous faire croire qu'ils sont meilleurs Européens que d'autres, parce qu'ils souhaitent - et c'est, disent-ils, la raison de leur opposition - un élargissement immédiat de la Communauté et que l'architecture de l'Union européenne proposée serait celle du passé et non celle du futur. Je suis convaincu qu'ils se trompent. Bien sûr, d'autres pays ont vocation à adhérer, mais chacun sait, ou devrait savoir, qu'une adhésion immédiate et nombreuse diluerait la Communauté en une sorte d'« Europe terrain vague » et briserait les économies les plus fragiles. Je pense en particulier à l'Est.

**M. Edmond Alphandéry.** Voyez l'ex-Allemagne de l'Est !

**M. Laurent Fabius.** L'appartenance à la Communauté européenne ne s'improvise pas. Pas plus que les rapports avec le Sud : la Communauté, en définissant une politique étrangère commune, en dégagant des capacités de financement plus fortes grâce à une croissance améliorée, pourra mieux répondre à ses besoins. Elle devra aussi - et c'est capital - veiller davantage au respect de l'environnement.

Pourquoi l'Union, me demandai-je ? Parce que, face aux changements technologiques et à l'internationalisation des problèmes qui en résultent, devant l'affirmation d'une superpuissance qui se voudrait unique et devant la montée des nationalismes, Maastricht apporte une réponse nécessaire : en confortant le niveau de décision là où il doit intervenir, en organisant des politiques extérieures communes pour que l'Europe fasse contrepoids, en créant une citoyenneté européenne qui apportera un plus aux citoyennetés nationales. Tout cela, additionné ou plutôt multiplié, justifie notre choix en faveur de l'Union.

Un dernier mot sur ce sujet. On a souligné l'enjeu de ce débat pour les relations franco-allemandes et on a eu raison. La formule de Thomas Mann en 1945 me paraît encore plus juste aujourd'hui, depuis qu'est réalisée l'unification allemande : « Il faut qu'il existe une Allemagne européenne pour qu'il n'y ait pas une Europe allemande. » Seulement, il faut aller plus loin et constater qu'aujourd'hui, en France, le débat privilégie ce que certains jugent des abandons de souveraineté de notre part - en particulier à propos de la puissance du deutsche Mark - en Allemagne, exactement dans le même temps, il se concentre sur les compétences des Länder, sur les

pouvoirs du Parlement européen et précisément sur les risques d'affaiblissement et de disparition du deutsch Mark. Où est la vérité ?

La réalité est que, pour nous en tenir à ce domaine, l'union économique et monétaire se traduira par des orientations de politique économique définies désormais à Douze, par une souveraineté reconquise là où aujourd'hui la France ne peut souvent qu'enregistrer des modifications de taux d'intérêt décidées en particulier par les Allemands. Bref, je ne voudrais pas que nous attendions du jugement des non-Européens - qui, eux, n'ont pas de doute -, ce qui devrait être pour nous une évidence : l'Union européenne est une chance à la fois pour l'Europe et pour la France.

Mes chers collègues, plusieurs interventions ont porté, comme il est normal, sur la procédure choisie - Parlement ou référendum - et sur le contenu de la révision constitutionnelle. C'est la troisième série d'observations que je voudrais présenter. Je dirai, là aussi autant que je le peux, les choses carrément.

On estime parfois que le traité sur l'Union européenne n'aurait pas dû être débattu par le Parlement - ou en tout cas pas ainsi - mais qu'il aurait fallu ou qu'il faudrait à la place un référendum. Je ne suis pas de cet avis. D'abord parce que, sur une question aussi complexe qui engage notre pays à propos d'un choix fondamental, le débat au Parlement - ce Parlement que nous souhaitons tous revaloriser - permet d'éclairer, de justifier, de préciser. Nous essayons, les uns et les autres, de le montrer. Alors que chacun, même s'il mesure bien toute la portée du référendum, connaît bien aussi les risques de confusion qu'il peut présenter.

Or, le Président de la République y a insisté, le traité de l'Union européenne ne doit pas être une machine de guerre contre l'opposition, sauf si celle-ci voulait le transformer ainsi. C'est un acte de responsabilité à l'égard de l'avenir. Le Parlement, comme le peuple, est digne de cette tâche, mais je constate que beaucoup de ceux qui réclamaient ou qui réclament dès maintenant un référendum veulent en réalité tout autre chose : surtout dire non au traité lui-même, et cela ne peut manquer de nous faire réfléchir.

**M. Gilbert Millet.** Vous préjugez du résultat du référendum !

**M. Laurent Fabius.** Bref, si j'ai noté que certains plaident avec talent et parfois longuement pour un référendum au lieu d'un débat parlementaire, je ne pouvais m'empêcher en entendant ces fortes voix s'élever dans ce Parlement contre la saisine du Parlement, de penser à ce philosophe fameux qui, dans un livre assurément paradoxal, essayait de prouver que le langage n'existe pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant du contenu de la révision constitutionnelle elle-même, le premier point à examiner concerne la monnaie unique. Je serai bref, car j'en ai déjà dit quelques mots. Je rappellerai seulement que l'union économique et monétaire est le meilleur facteur de croissance dont puisse se doter la France : 1 p. 100 à 1,5 p. 100 de croissance supplémentaire avec les créations d'emplois qui l'accompagnent. Qui ici peut négliger un tel apport, alors que le chômage est l'adversaire numéro un ?

Sur la question de la Banque centrale européenne, tout est affaire de comparaison entre avantages et inconvénients : non que le système choisi soit parfait - aucun ne l'est -, mais si on critique une zone mark aujourd'hui soumise à la domination de la Bundesbank allemande, comment refuser pour demain une zone écu à la détermination de laquelle la Banque de France sera associée ? La monnaie unique, ce sont des déplacements facilités pour les particuliers et pour les entreprises, ainsi que la suppression du coût des transactions sur les devises et des risques de change. C'est la capacité de créer une monnaie de réserve concurrente du dollar et du yen. C'est un processus progressif où le rôle du Conseil des ministres sera essentiel car il n'y aura pas intégration économique et monétaire sans contrepartie politique et démocratique. Tout cela sera un atout à la fois pour l'Europe et pour la France.

Sur le deuxième aspect de la révision constitutionnelle, je me réjouis qu'apparemment plus grand monde ne conteste le droit de vote et d'éligibilité des ressortissants communautaires aux élections européennes. En précisant que le droit de vote envisagé concerne exclusivement des citoyens d'Etats

avec lesquels la France a conclu un engagement de type particulier et sur une base de réciprocité. Quand je dis que plus grand monde ne conteste ce droit, je suis sans doute un peu optimiste.

**M. Jean-Louis Debré et Mme Michèle Alliot-Marie.** Oui ! (*Sourires.*)

**M. Laurent Fabius.** Mais c'est que, en dehors de réactions qui frisent le nationalisme, d'un prétexte de refus à trouver ou de la volonté systématique de dire non à Maastricht, j'avoue ne pas bien voir la logique de cette position.

Comment, d'un côté, accepter qu'il existe une citoyenneté européenne et, de l'autre, refuser l'un des attributs essentiels de cette citoyenneté, c'est-à-dire le droit de vote et - sous certaines conditions - d'éligibilité ? A moins que l'on ne dissocie citoyenneté et droit de vote, ce que combattent précisément, lorsqu'il s'agit du vote des immigrés, ceux qui s'opposent pour Maastricht au vote des Européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Gérard Léonard.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Laurent Fabius.** C'est la réalité !

Quant aux visas, le traité prévoit que la liste des pays dont les ressortissants doivent, pour entrer dans la Communauté, posséder un visa sera fixée par le Conseil à l'unanimité, puis à la majorité qualifiée à partir de 1996. Ces dispositions ne portent en rien « atteinte à l'exercice des responsabilités qui incombent aux Etats membres pour le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure ». La majorité qualifiée est prévue comme une mesure d'efficacité et je rappelle que c'est sous l'impulsion des Douze que l'Espagne a rétabli les visas à l'égard des ressortissants des pays d'Amérique latine et l'Italie à l'égard de ceux des pays du Maghreb. J'ajoute que toutes ces dispositions ne concernent que les visas et non le droit de séjour ou de travail.

Peut-on aller plus loin sur le plan constitutionnel et proposer un ajout au demeurant important à ce qui est proposé dans ce texte ? C'est la question du contrôle parlementaire. Je le souhaite, monsieur le Premier ministre, car, contrairement à ce qui est souvent prétendu, le problème n'est pas pour le futur celui d'une rivalité quelconque entre parlements nationaux et Parlement européen. Le problème - nous l'avons vécu, nous le vivons - c'est celui du contrôle des parlements face à la technocratie européenne. Ceux qui ont participé, comme moi, en 1990 aux assises parlementaires de Rome gardent le souvenir, quelles qu'aient été les difficultés, d'avoir vécu un moment important dans l'histoire des parlements de notre Communauté. L'habitude de se retrouver doit être prise, elle est prévue par le traité et il faudra y veiller. Mais je crains que cela ne soit pas suffisant.

Sur le plan du contrôle parlementaire, sans contradiction avec notre constitution qui réserve à l'exécutif la compétence en matière de négociations internationales, je pense qu'il serait utile que le Parlement français puisse exprimer son sentiment avant l'adoption des actes communautaires par le conseil des ministres européen, lorsque ces actes entrent dans le domaine de compétence de la loi française. Il ne s'agit évidemment pas que les parlements négocient à douze les directives ; ce serait irréaliste et mauvais. Mais nous devons faire coexister l'extension des décisions européennes et le maintien du contrôle parlementaire. Loin d'être un obstacle à l'influence de notre exécutif, cette procédure nouvelle, si on l'accepte, pourrait renforcer la position du Gouvernement français dans les négociations de Bruxelles, en lui donnant désormais un vrai support parlementaire. Nous inspirant, à la française, de ce qui se pratique ailleurs, nous pourrions renforcer la démocratie et éviter que ne se creuse un fossé entre les négociateurs à Bruxelles, les élus, le Gouvernement et les citoyens.

J'aborde une dernière question en direction de divers azimuts de cette assemblée : la compatibilité entre le traité et les orientations de la gauche. On entend, en effet, beaucoup de jugements définitifs à ce sujet. Ils sont certainement définitifs, mais sont-ils fondés pour autant ?

Vous avez entendu l'argument, vous l'entendrez peut-être à nouveau : le traité sur l'union européenne parachève la construction d'une Europe libérale et nécessairement antiso-cialiste. Où s'en trouve la preuve ?

**M. Pierre Lequiller.** Dans la banque centrale.

**M. Laurent Fabius.** Dans la reconnaissance du marché, nous dit-on. Cette reconnaissance est une évidence ; elle ne tranche rien du tout.

Dans la mise en cause d'un système monétaire européen, utile, mais qui permet aujourd'hui à notre principal partenaire de modifier ses taux d'intérêt sans concertation ? Personne, j'imagine, ne le soutiendra.

Dans l'union future, qui permettra de cogérer la politique économique des Douze, tout en préservant la capacité des Etats membres à déterminer une politique budgétaire, fiscale et salariale autonome ? Rappellerai-je qu'au moment de l'Acte unique et de la définition de l'objectif du grand marché c'est un gouvernement de gauche - que j'avais l'honneur de diriger - qui a demandé et obtenu que les effets de la libre circulation soient « compensés » par ce que l'on qualifiait alors de politique d'accompagnement : politique économique et monétaire, cohésion économique, environnement, politique sociale ?

Dans la construction de la Communauté telle qu'elle s'est développée jusqu'ici, on peut, c'est vrai, dénoncer au moins trois lacunes majeures pour des socialistes ; mais le traité de Maastricht apporte précisément à cet égard plusieurs éléments intéressants et nouveaux, que je veux tout de même vous rappeler.

S'agissant de la dimension démocratique et de l'efficacité du processus de décision : le traité étend le domaine des décisions à la majorité qualifiée. Il confère un rôle important au Parlement européen dans l'investiture de la Commission. Il crée un mécanisme de codécision entre les deux branches du pouvoir législatif. Il reconnaît le rôle des parlements nationaux dans l'union européenne. A ma connaissance, il n'y a rien d'antisocialiste là-dedans.

Sur l'Europe sociale qui constituait pour le Gouvernement français une des zones d'ombre lors de la négociation de l'Acte unique, Mme Thatcher et tous ceux qui ne veulent construire l'Europe que comme une vaste zone de libre-échange n'ont pas été suivis, quoi qu'on dise, à Maastricht. Ont été décidées à Onze l'extension du champ de compétence dans le domaine social, l'extension du vote à la majorité qualifiée. Le rôle des partenaires sociaux a été reconnu ainsi que celui des accords collectifs. Tout cela, malgré les insuffisances, va dans le sens des idées de progrès. Même si c'est avec des réserves, je rappelle que la Confédération européenne des syndicats, en mars 1992, a estimé « nécessaire que le mouvement syndical, au niveau européen et dans les différents Etats membres, soutienne la ratification du traité sur l'union européenne, en participant activement au débat public, y compris avec des initiatives propres ». Il n'y a rien d'antisocialiste là-dedans.

Quant à l'environnement, les bases avaient déjà été établies avec l'Acte unique. Le traité sur l'union européenne donne à la Communauté davantage de moyens pour assurer une croissance durable en précisant que « les exigences en matière de protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques de la Communauté ». Le processus de décision sur ce point aussi est amélioré par le passage à la majorité qualifiée et en coopération avec le Parlement européen pour la plupart des actions à entreprendre. Il n'y a rien non plus d'antisocialiste là-dedans.

Bref, par lui-même, le traité de Maastricht n'emporte pas nécessairement une Europe de droite ni d'ailleurs une Europe de gauche. Il appartiendra aux mouvements progressistes et aux forces syndicales de faire la preuve de leur solidarité et de leur capacité à influencer sur les choix faits à Bruxelles. En tout cas, la totalité des partis socialistes et sociaux-démocrates appellent à voter la ratification de Maastricht : la social-démocratie allemande, le parti travailliste britannique, le parti socialiste espagnol, les partis socialistes hollandais et luxembourgeois, le parti socialiste italien...

**M. Emmanuel Aubert.** Ça nous est égal !

**M. Laurent Fabius.** ... mais aussi les deux partis communistes italiens, tous ceux-là et bien d'autres appellent à ratifier ces accords. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Personne n'imaginera, j'en suis sûr, que ces dizaines de milliers de responsables de la gauche, les dizaines de millions de femmes et d'hommes qu'ils représentent, aient oublié en

chemin leurs convictions, ou qu'ils se trompent sur le contenu de l'union européenne. Simplement, ils savent, comme nous, que rien sur ce point n'est écrit, que la construction européenne sera ce que nos peuples et nous-mêmes en ferons. Ne faisons pas dire au traité de Maastricht ce qu'en réalité il ne dit pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, mesdames, messieurs les députés, Maastricht soulève, bien sûr certaines difficultés dans chaque pays. Son ambition se mesure d'une certaine façon à ces difficultés. La plupart des arguments avancés contre ce traité valaient aussi bien contre le traité de Rome et contre l'Acte unique. Pourtant, il fallait historiquement adopter l'un et l'autre. Ne minorons pas l'enjeu pour plus facilement faire approuver le traité : il s'agit bien de partager des compétences pour mieux reconquérir une souveraineté.

Malgré ces difficultés, pourquoi tous les Etats s'apprentent-ils à le ratifier ? Parce qu'il s'agit non pas seulement d'un progrès de l'Europe, mais de sa survie telle que nous la connaissons, face aux pressions des concurrences extérieures, aux bouleversements technologiques, aux bouillonnements à l'Est et aux besoins immenses du Sud. Maastricht n'est pas un aboutissement, ou pas seulement un aboutissement, c'est un commencement. Nous prenons date. Date pour 1996, en particulier, afin d'adapter les institutions et les procédures communautaires à l'élargissement de l'Europe. Il faudra alors, tous ensemble, posséder une vision encore plus précise de l'architecture de la grande Europe. Il faudra mieux définir ce que nous attendons de l'union en matière sociale et d'environnement. Il faudra parfaire encore le contrôle démocratique. Mais pour faire tout cela, il faut d'abord ratifier. Et pour ratifier, il faut d'abord réviser.

**M. Richard Cazenave.** Vous parlez depuis trente-cinq minutes !

**M. Laurent Fabius.** Je termine.

J'évoquais, en commençant, le poids du choix que nous allons faire au regard de l'histoire. Peut-être est-ce le privilège d'occasions comme celle-ci : dépasser un certain nombre d'habituels clivages.

**M. Richard Cazenave.** Pour l'instant, c'est surtout le temps qui est dépassé !

**M. Laurent Fabius.** Vous allez à l'essentiel visiblement !  
Lorsque le journal *L'Humanité* accueille dans ses colonnes M. Michel Debré...

**M. Jean-Louis Debré.** Et alors ?

**M. Laurent Fabius.** ... et que *Le Figaro* agit de même à l'égard de M. Georges Marchais (*Sourires*), c'est assurément qu'il se passe quelque chose et qu'un événement extraordinaire conduit à déplacer les méthodes et les lignes. Nous y sommes

**M. Pierre Mazeaud.** Allez à l'essentiel, monsieur Fabius !

**M. Laurent Fabius.** De méthodes et de lignes pour atteindre l'unité de l'Europe, il n'y en eut à travers les siècles que trois.

L'unité par la force qui fut un peu celle de Charlemagne, beaucoup celle de Napoléon 1<sup>er</sup> et, dans un tout autre contexte, détestable, celle de Hitler. De cette unité par la force, nous ne voulons évidemment pas.

**M. Pierre Mazeaud.** Charlemagne n'est pas comparable à Hitler !

**M. Laurent Fabius.** C'est ce que je viens de dire, monsieur Mazeaud.

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Mazeaud, laissez conclure l'orateur ! (*Protestations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kaspero.** Comparer Charlemagne et Hitler ! Vous avez un fichu culot, monsieur Fabius. C'est honteux ! Il faut vous cacher ! Ces gens-là n'ont aucune conscience !

**M. Laurent Fabius.** L'unité par la religion, rêvée par les empereurs ou par les papes du Moyen Age, caressée plus récemment par d'autres ? Ce ne peut être l'objectif d'une république laïque comme la nôtre.

Notre méthode et notre ligne, ce sont celles de l'unité européenne par le consentement mutuel. En germe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, fleurissant sous la forme des utopies du XIX<sup>e</sup> siècle,...

**M. Jean-Louis Debré.** Vous êtes un archaïque !

**M. Laurent Fabius.** ... elle renaît après les deux grandes guerres du XX<sup>e</sup> siècle. Et voici qu'aujourd'hui elle peut enfin s'épanouir, dans un contexte très différent bien sûr, autour des idées de paix, de progrès social et de liberté. C'est ce consentement mutuel pour l'unité européenne que nous acceptons, mieux, que nous revendiquons. Ce n'est pas ou pas seulement le passé de nos divisions qui nous impose l'Europe, c'est le futur et ses exigences, le XXI<sup>e</sup> siècle qui se prépare et qui lève en un projet capable d'enthousiasmer la jeunesse des Douze et de tous ceux qui veulent nous rejoindre. Nous savons que, par Maastricht, nous ne réglons pas magiquement tous les problèmes, mais nous sommes convaincus qu'en l'approuvant nous ouvrons à la France et au monde un vaste champ d'espérance parce que nous faisons avancer l'Europe, le grand dessein du nouveau siècle. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Juppé.

**M. Alain Juppé.** Je vous ai entendu hier, monsieur le Premier ministre, avec un peu d'amusement, emprunter une formule dont les gaullistes revendiquent la paternité : « Faire l'Europe sans défaire la France ». (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Guy Bêche.** Qui sont les gaullistes ?

**M. Alain Juppé.** Telle est bien la question que nous nous sommes posée en lisant le traité de Maastricht : ce traité permet-il de faire l'Europe sans défaire la France ? Eh bien, depuis le début, ma réponse n'a pas varié, c'est oui ! Oui, à condition qu'il soit appliqué par un gouvernement décidé à défendre les intérêts de la France en Europe.

**M. Alain Calmat.** C'est le cas !

**M. Jean-Louis Debré.** Ce n'est pas le cas !

**M. Alain Juppé.** Oui, à condition que soient prises dans notre droit interne les précautions contre d'éventuelles dérives communautaires dénoncées ici-même il y a un instant. Bref, oui, si l'on corrige ses défauts. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je comprends parfaitement que l'on ait, sur tous les bancs de cette assemblée, un point de vue différent. Et c'est l'honneur du Rassemblement pour la République que de respecter le choix qui a été fait, en conscience, par chacun de ses parlementaires. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Marcel Charmant.** Bien obligé !

**M. Alain Juppé.** Le parti socialiste peut ricaner, il n'a pas eu le courage d'en faire autant ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Permettez-moi d'expliquer maintenant mon choix qui est aussi celui d'un très grand nombre de mes collègues.

C'est bien à l'occasion de la révision de notre constitution qu'il faut le faire. Vous nous avez assez répété que le traité de Maastricht, lorsqu'il nous sera soumis pour ratification, ne sera pas amendable. Le projet de loi constitutionnelle, lui, est amendable. Et c'est son examen qui doit nous permettre d'obtenir les précisions, les clarifications, les garanties sans lesquelles ce traité conserverait trop de zones d'ombre. Car, j'espère que vous en conviendrez, de Maastricht n'est pas venue la lumière.

**M. Jean-Pierre Beaumier.** Du R.P.R. non plus !

**M. Alain Juppé.** La preuve en est que nos concitoyens demeurent fort perplexes devant un texte que le Président de la République s'acharne pourtant à leur présenter comme un événement historique. Je ne sais pas si vous l'avez observé - c'est d'ailleurs assez curieux - mais la presse et les instituts spécialisés sont très avares de sondages sur Maastricht. Le peu que nous sachions est assez alarmant. Il y a quelques semaines à peine encore, plus d'un Français sur deux était indifférent ou sans opinion à l'égard du traité.

**M. Marcel Charmant.** Et du R.P.R. aussi !

**M. Alain Juppé.** Comment peut-on prétendre donner à l'Europe une impulsion décisive quand les hommes et les femmes qui la peuplent sont à ce point sceptiques ?

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est pour ça que vous voulez un référendum !

**M. Alain Juppé.** Nous serions bien inspirés, les uns et les autres, et vous particulièrement, monsieur le Premier ministre, de rechercher les raisons de ce qui constitue déjà en soi une sorte d'échec pour les négociateurs de Maastricht.

La première explication saute aux yeux : votre traité est illisible. Il porte la marque de la technocratie à laquelle vous avez laissé la bride sur le cou et qui vous a fabriqué un monstre.

Comment répondre dès lors à la légitime curiosité du citoyen de bonne volonté qui veut savoir ce qu'il y a dans Maastricht : entre les généralités que le Président de la République développe à la télévision...

**M. Jean-Louis Debré.** Tout à fait !

**M. Alain Juppé.** ... et le galimatias du texte officiel du traité, il n'existe aucune synthèse forte capable d'intéresser et de convaincre. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Francis Delattre.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** Sans doute est-ce là une des raisons qui vous font hésiter à consulter le peuple par référendum, non pas, comme l'a dit à l'instant le premier secrétaire du Parti socialiste, à la place du débat parlementaire - nous n'avons jamais demandé cela - mais après le débat parlementaire et une fois que nous aurons levé les obscurités qui existent. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Cette carence de la forme du traité est révélatrice de graves défauts de fond.

Maastricht en vérité ne propose aux Européens aucune grande ambition susceptible de redonner vigueur au rêve européen. On est même tenté de se demander si les rédacteurs du traité avaient en tête les formidables événements qui ont bouleversé notre continent depuis trois ans et l'on est stupéfait du spectacle qu'ont donné nos douze chefs d'Etat et de gouvernement réunis dans cette petite ville des Pays-Bas, désormais vouée à la célébrité. Ont-ils tendu la main aux nouvelles démocraties dont l'Europe centrale et orientale accouche sous nos yeux, dans la douleur ? Ont-ils offert aux peuples qui viennent de secouer le joug du communisme de partager la prospérité de l'Europe de l'Ouest ?

**M. Franck Borotra.** Non !

**M. Alain Juppé.** Ont-ils anticipé les changements institutionnels, politiques, économiques et sociaux que l'inéluctable élargissement de la Communauté entrainera dans les dix ans qui viennent ?

**M. Robert-André Vivien.** Non !

**M. Alain Juppé.** Rien de tout cela et au lieu de tout cela, qui eût été difficile, certes, mais peut-être enthousiasmant, l'Europe des Douze a verrouillé sa citadelle. Les peuples européens en ont confusément conscience, à l'Ouest comme à l'Est, d'où leur scepticisme.

Deuxième défaut majeur du traité de Maastricht : il n'ose pas choisir. A la Communauté, il ajoute une union dont il ne dit pas ce qu'elle veut être. A-t-elle vocation à se transformer en Etat fédéral, bien que le mot « fédération » ait été rayé du texte des accords ? Restera-t-elle au contraire fidèle à ce qui a toujours été l'esprit de la Communauté, qui a eu pour ambition d'unir des Etats dans le respect durable de l'identité nationale et de la souveraineté de chacun d'eux ? Maastricht cultive l'ambiguïté.

D'un côté, le Conseil européen qui est, par définition, un organe de coopération intergouvernementale, devient la clé de voûte de l'architecture européenne, mais, de l'autre côté, on prétend mettre en place de manière irréversible, comme s'il y avait quelque chose d'irréversible dans cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, la mécanique d'une monnaie unique qui pourrait devenir le premier attribut d'un Etat fédéral.

D'un côté, on inscrit dans le traité ce fameux principe de subsidiarité qui, pour la quasi-totalité de nos concitoyens est du chinois, aux termes duquel « la Communauté n'intervient que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les États membres », mais, d'un autre côté, la Cour de justice de Luxembourg sera seule juge des conditions d'application de ce principe, cette cour qui, depuis des décennies, a toujours fait pencher le fléau de sa balance en faveur de l'intégration.

Certains juristes, qui sont pourtant des Européens convaincus, commencent à critiquer le principe de subsidiarité et la manière dont il est mis en œuvre dans la Communauté. Pourrions-nous faire longtemps encore l'économie d'une définition plus stricte de ce qui doit rester de compétence nationale et de ce qui gagne à être transféré au niveau communautaire ? Sur ce point encore, les négociateurs de Maastricht ont péché par manque de courage et d'imagination. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que chacun feigne de trouver dans le traité ce qu'il souhaite y voir. Le Premier ministre britannique, M. Major, y voit une victoire pour les défenseurs de la souveraineté nationale, M. Dumas et M. Delors un premier pas vers la fédération européenne. Si j'osais, je dirais que Maastricht, c'est un peu l'auberge espagnole. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Baumlér.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Alain Juppé.** Troisième défaut, où la procédure rejoint le fond : depuis le début, les Français ont été laissés en dehors du coup.

Jamais, pendant les longs mois qu'a duré la négociation, on ne leur a expliqué ce qui se préparait alors même que le Président de la République allait prendre des engagements contraignants à notre constitution.

Aujourd'hui que l'on est contraint de réviser la Constitution, va-t-on dénier à l'ensemble des Français le droit d'en décider eux-mêmes ?

**M. Pierre Mazaud.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** Pourtant, les Français ne sont-ils pas les seuls à pouvoir dire jusqu'où ils veulent aller dans les sacrifices qu'implique le progrès de la coopération européenne ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est à la sauvette, avant tous les autres États membres de la Communauté, que vous voulez conclure une affaire d'une aussi grande conséquence. Que cache donc, monsieur le Premier ministre, une telle impatience ? Auriez-vous peur à ce point du débat démocratique ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Oui !

**M. Alain Juppé.** Votre précipitation ne nous empêchera pas de faire notre travail et de vous poser les questions sur lesquelles nous devons être éclairés avant de prendre nos responsabilités. (*Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste.*)

Les parlementaires socialistes sont un peu nerveux par les temps qui courent, c'est bien compréhensible !

La première de ces questions, monsieur le Premier ministre, est grave : quel sort réservez-vous, à la souveraineté de la France ?

« Souveraineté », voilà un mot que l'on utilise beaucoup par les temps qui courent ! Pour en avoir le cœur net, je suis allé au plus simple et au plus sûr, c'est-à-dire à mon bon vieux Larousse. Souveraineté : « Pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements. »

Première conséquence de cette définition : la souveraineté ne peut être aliénée, c'est-à-dire qu'un État ne peut y renoncer en bloc, dans son principe même, sauf à cesser d'être un État. C'est pourquoi les groupes du R.P.R., de l'U.D.F. et de l'U.D.C. de notre assemblée vous proposent d'amender l'article 3 de notre Constitution en y ajoutant les mots suivants : « La souveraineté est inaliénable. »

**M. Pierre Forgues.** C'est sa définition !

**M. Alain Juppé.** Cela va sans dire mais cela va à nos yeux encore mieux en le disant !

**M. Jean-Pierre Baumlér.** C'est superfétatoire !

**M. Alain Juppé.** De la même façon, il vaut mieux écrire dans notre loi fondamentale que le français est la langue de la République. C'est l'objet d'un autre amendement présenté par nos groupes. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Autre pléonasme !

**M. Alain Juppé.** Je note avec beaucoup d'inquiétude que, pour nos collègues socialistes, dire que le français est la langue de la République est un pléonasme. Cela mérite d'être retenu ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Deuxième conséquence de la définition de la souveraineté : le pouvoir de l'État peut être limité dans l'ordre international, mais il ne peut l'être que par ses propres engagements.

Depuis les origines des Communautés européennes, nous avons consenti à des transferts de compétence. Qu'il s'agisse de la politique agricole commune ou de la politique commerciale extérieure, il y a bien longtemps que l'État français, sous tous les présidents de la République successifs, a accepté de limiter son pouvoir de décision, et il le fera encore à l'avenir.

**M. Jean-Marie Caro.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** Mais ces transferts, sauf à remettre en cause le principe de souveraineté lui-même, ne peuvent être que volontaires, équilibrés, spécifiques et réversibles : volontaires, c'est-à-dire non subis ; équilibrés, c'est-à-dire acceptés sous réserve de réciprocité ; spécifiques, c'est-à-dire limités à tel ou tel domaine ; enfin réversibles, car un État, si les circonstances l'exigent, doit toujours pouvoir renégocier ses engagements.

**M. Pierre Forgues.** Ah ?

**M. Alain Juppé.** Pour nous assurer que telle est bien la portée des engagements que vous nous demandez de prendre, nous proposons plusieurs amendements à votre projet de loi.

Le premier vise à rappeler que la Communauté est une union d'États, et non pas un État elle-même, et que ces États exercent en commun certaines compétences : « La République participe à la Communauté européenne, et à l'Union européenne, dont les États membres choisissent librement d'exercer en commun certaines compétences. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Le deuxième amendement cherche à clarifier la hiérarchie des normes en droit interne. Il est ainsi rédigé : « Les traités ou accord régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois qui leur sont antérieures, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

Le troisième amendement est sans doute le plus important, du moins dans son esprit. Il est pour nous le moyen d'obtenir que votre gouvernement fixe enfin sa position sur ce qu'il est convenu d'appeler le « compromis de Luxembourg. »

Au moment de la préparation de l'Acte unique - c'était à Stuttgart en 1983 - l'un de vos prédécesseurs, M. Pierre Mauroy, a réaffirmé que, lorsque sont en jeu pour elle des intérêts très importants, la France n'est pas disposée à se laisser imposer des décisions à la majorité, fût-elle qualifiée. Dans de telles circonstances, la discussion doit se poursuivre, entre les Douze, jusqu'à la conclusion d'un accord qui satisfasse toutes les parties. Inutile d'insister sur le caractère essentiel de cette disposition ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Depuis la ratification de l'Acte unique, ce compromis a été invoqué plusieurs fois par différents pays. Lors des débats en commission, vos ministres ont été interrogés à plusieurs reprises sur la détermination de votre gouvernement à invoquer, si nécessaire, le compromis de Luxembourg au lendemain de l'éventuelle ratification du traité de Maastricht. Il faut maintenant, monsieur le Premier ministre, parler clair.

Il ne suffit pas de vous appuyer sur l'exemple de la délivrance des visas qui fait effectivement l'objet de mesures de sauvegarde dans le traité. C'est un engagement officiel et de portée générale que nous attendons de vous, de sorte que la doctrine constante des gouvernements français successifs soit confirmée et connue de tous nos partenaires sur ce point essentiel. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ma deuxième grande question, monsieur le Premier ministre, est tout aussi grave que la première : que va-t-il advenir de la démocratie en France dans les années qui viennent ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ah !

**M. Alain Juppé.** Un tel débat dépasse évidemment le champ de discussion qui nous est ouvert aujourd'hui. M. Mitterrand nous a lui-même annoncé à plusieurs reprises que ce débat aurait lieu à l'automne.

**M. Marcel Charmant.** Ne soyez pas pressé !

**M. Alain Juppé.** Mais il n'est pas trop tôt pour l'aborder maintenant, d'autant qu'il recoupe plusieurs des préoccupations que nous inspire le traité de Maastricht.

M. Delors affirmait récemment que, bientôt, 80 p. 100 de nos règles de droit interne viendraient de Bruxelles. Si cela est vrai, nous ne pouvons pas éluder le problème suivant : à quoi servira alors le Parlement français ? Et que deviendra chez nous la démocratie dont l'un des fondements consiste à confier à la représentation nationale la responsabilité de faire la loi ?

On dénonce souvent le « déficit démocratique » de la Communauté européenne, et l'on en tire la conclusion qu'il faut renforcer les pouvoirs du Parlement européen. Nous n'y sommes pas hostiles, et nous l'avons dit depuis toujours, mais que cela ne nous détourne pas d'un autre objectif, tout aussi prioritaire pour sauvegarder la démocratie en Europe, à savoir la réhabilitation des parlements nationaux.

Permettez-moi de citer l'auteur d'un ouvrage récemment publié sous le titre de « Europe en danger », M. Laurent Cohen-Tanugi : « Au-delà des différences entre Etats, les parlements nationaux dans leur ensemble jouent (en Europe) un rôle très insuffisant dans le suivi de la production normative communautaire et surtout dans la négociation des traités [...] Bien plus que la tarte à la crème de la concertation entre parlements nationaux et Parlement européen - sorte d'alliance de l'aveugle et du paralytique en l'état actuel -, c'est le suivi parlementaire des positions développées par les gouvernements nationaux au sein du Conseil qui importe. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Voilà, monsieur le Premier ministre, un excellent exposé des motifs pour l'amendement que vous proposez à nouveau ensemble les groupes U.D.F., U.D.C. et R.P.R., et que la commission des affaires étrangères a adopté jeudi dernier : « Les projets de règlements ou de directives, lorsqu'ils comportent des dispositions de nature législative, sont soumis pour avis à l'Assemblée nationale et au Sénat, préalablement à leur transmission au Conseil de la Communauté européenne. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Votre attitude vis-à-vis de cet amendement auquel, ai-je cru comprendre, M. Fabius n'est pas hostile, et dont plusieurs de vos ministres ont, dans le passé, approuvé le principe, sera pour nous un test de la volonté du Gouvernement d'accepter un vrai débat avec la représentation nationale ou, au contraire, d'imposer à la hussarde un projet qui ne règle pas les vrais problèmes posés par le développement de la construction européenne. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La réintégration du Parlement français dans le processus de décision est également nécessaire dans le domaine budgétaire, économique et monétaire, comme l'a rappelé mon excellent collègue Alain Lamassoure.

Une fraction croissante des dépenses imputées au budget national est purement et simplement transférée au budget communautaire. Ce dessaisissement de fait risque de prendre

une ampleur encore plus considérable d'ici à la fin du siècle si les conséquences financières du traité de Maastricht sont bien celles qu'annonce M. Delors.

D'où notre double demande, monsieur le Premier ministre : à court terme, être éclairé sur le montant de la « facture » de Maastricht, et, de manière durable, être associé à la prise de décision communautaire dans le domaine budgétaire, à l'occasion d'un débat annuel préalable ou concomitant à l'examen de notre loi de finances. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Dans le même esprit, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons comment vous entendez associer le Parlement français à la mise en œuvre des différentes phases de l'union économique et monétaire. Il serait inconcevable à nos yeux que le passage à la phase finale puisse intervenir sans que l'Assemblée nationale et le Sénat en aient au préalable débattu. Ne nous répondez pas qu'un tel débat serait en contradiction avec les dispositions du traité de Maastricht. Pourquoi le chancelier d'Allemagne pourrait-il promettre ce qui serait interdit au Premier ministre français ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La démocratie, c'est enfin le suffrage.

Nous voulons bien admettre que les Européens votent aux européennes, pour reprendre une expression un peu sommaire. En revanche, nous restons hostiles à l'extension du droit de vote et de l'éligibilité aux élections municipales, pour toutes les raisons que nous avons déjà développées.

La cote mal taillée que vous proposez dans votre projet de loi montre bien la contradiction dans laquelle vous êtes empêtrés. Si vous militez vraiment pour une citoyenneté européenne, pourquoi créer une éligibilité à responsabilité limitée ? Allez donc au bout de votre logique ! Ou bien acceptez notre amendement et faites jouer la clause dérogatoire du traité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Ne nous dites pas qu'elle ne peut pas jouer dans ces conditions.

J'aimerais d'ailleurs être éclairé sur ce qu'il faut entendre par « problèmes spécifiques ». La France ne pourrait-elle pas par exemple invoquer l'exceptionnelle proportion de ressortissants étrangers, appartenant ou non à la Communauté, sur son territoire pour exposer à ses partenaires qu'elle a des problèmes spécifiques justifiant une dérogation sur ce point ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En toute hypothèse, seuls les Français pourraient décider eux-mêmes d'une telle réforme, par voie de référendum.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** Allez-vous, oui ou non, leur accorder enfin ce droit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française.*)

Voilà, monsieur le Premier ministre, les questions que nous nous posons et que nous vous posons sur votre projet de révision constitutionnelle. De vos réponses dépendra notre vote final que je ne veux pas aujourd'hui préjuger.

Je voudrais revenir, très brièvement, pour conclure, sur la ratification du traité de Maastricht lui-même.

Vous l'avez compris, ce traité ne soulève pas notre enthousiasme, mais il ne nous fait pas peur. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela fait rigoler certains, ce qui prouve la hauteur du débat sur les bancs de gauche de cette assemblée ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République. Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il y a beaucoup de dignité dans ce débat !

Ce traité n'est à nos yeux qu'une simple étape, un pas qui peut aller, je l'ai dit, dans la bonne direction, mais, tôt ou tard, les Douze, qui, dans le domaine économique et commercial, sont déjà dix-neuf, devront revoir leur copie.

Ils devront une bonne fois pour toutes trancher entre deux conceptions de l'Europe. L'Europe rigide, bureaucratique, obsédée par le souci de tout uniformiser par des directives et des règlements est d'ores et déjà dépassée. C'est à

l'Europe souple, démocratique, décentralisée, capable de concilier la volonté d'agir ensemble et le respect de chacune de nos patries qu'appartient l'avenir.

La France y sera d'autant plus à l'aise qu'elle aura retrouvé sa cohésion morale, son dynamisme économique et social, sa lucidité diplomatique, mais c'est déjà une autre histoire et un autre rendez-vous. En fait, vous le savez bien, monsieur le Premier ministre, ce qui intéresse les Français, c'est déjà l'après-Maastricht. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Barre.

**M. Raymond Barre.** Monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la Communauté européenne abordera en 1993 une phase nouvelle de son développement. Le traité signé à Maastricht par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres institue une Union européenne « fondée sur les Communautés existantes, complétées par de nouvelles politiques et formes de coopération ».

Ce n'est pas une étape analogue à celles que nous avons connues depuis les traités de Paris et de Rome et qui ont permis l'approfondissement et l'élargissement des Communautés, ni même à celle que constitue l'Acte unique qui instaure le marché unique, aujourd'hui complété par la participation des pays de l'Association européenne de libre échange à l'espace économique européen. Il s'agit de bien plus.

Les Communautés avaient été conçues dans l'optique du marché et de son extension, même si des politiques communes encadraient ce marché. Demain, l'Union européenne couvrira un champ bien plus vaste que celui des échanges de biens, de services, de capitaux, et que la libre circulation des hommes. Elle se propose d'organiser de façon cohérente et solidaire les relations entre les Etats membres et leurs peuples dans des domaines restés jusque là en dehors du champ d'action de la Communauté : l'union économique et monétaire, disposant d'une monnaie unique ; une politique étrangère et de sécurité commune ; la politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.

Le pas que les douze pays membres de la Communauté ont décidé de faire dans les prochaines années - avec la réserve de la seule Grande-Bretagne en ce qui concerne l'étape définitive de l'union économique et monétaire - n'est pas limité ou négligeable. Il est important car il leur fait franchir un seuil qualitatif. Il engage profondément leur avenir.

Si le recours au référendum m'a paru justifié, ce n'est point du tout par mépris pour le Parlement ou désir de le tenir à l'écart de ce grand débat, mais parce que l'enjeu mérite que le peuple français souverain puisse se prononcer. *(« Très bien ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

La voie choisie est différente. Tâchons de la faire aboutir dans les meilleures conditions. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

On peut comprendre que, dans tous ces pays, s'élèvent des interrogations et même une crainte d'un saut dans l'inconnu. On peut comprendre qu'en France une révision constitutionnelle s'impose pour tenir compte de certaines dispositions du traité non conformes à notre Constitution et que le projet de révision constitutionnelle soumis au Parlement soit strictement limité à ce qui est nécessaire pour l'application du traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992.

Mais ce n'est pas le projet en soi, quelle que soit son importance, qu'il suffit d'apprécier. C'est sa relation avec la ratification du traité de Maastricht, qui lui donne sa pleine signification, qui l'inscrit dans sa vraie perspective : celle de la politique européenne de la France.

Le traité de Maastricht se situe en effet dans la ligne que, depuis la déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950, tous les gouvernements français, ceux de la IV<sup>e</sup> comme de la V<sup>e</sup> République, ont suivie avec une remarquable continuité. Ils ont tenu compte selon les époques des possibilités de progrès ouvertes par la conjoncture politique européenne et

internationale. Ils ont affronté les délais et les obstacles. Ils ont surmonté les échecs. Vingt fois sur le métier ils ont remis leur ouvrage.

Pour la France, le développement et le renforcement de la Communauté européenne ont toujours procédé d'une vision politique tendant à constituer à l'ouest de l'Europe un pôle de puissance et de prospérité, qui assure la paix et le développement sur le vieux continent, et à affirmer une « personnalité européenne » sur la scène mondiale. La France a surtout fait de l'entente et de la coopération avec l'Allemagne le pivot et le ressort de toute organisation européenne.

Si la Communauté a commencé par le Marché commun, la France n'a jamais pensé qu'elle s'y limiterait. Dès 1961, à peine le traité de Rome mis en application, le général de Gaulle proposait à ses partenaires un projet d'union politique, que beaucoup d'entre eux regrettent de n'avoir pas favorablement accueilli à l'époque. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

En 1969, au sommet de La Haye, le président Pompidou, en accord avec le chancelier de la République fédérale, M. Brandt, proposait la création d'une union économique et monétaire européenne.

Entre 1974 et 1981, le président Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt font instituer le Conseil européen, décident l'élection du Parlement européen au suffrage universel et mettent en place le système monétaire européen.

Depuis 1981, ce sont des initiatives successives du président Mitterrand et du chancelier Kohl qui ont conduit à l'Acte unique, puis à l'Union économique et monétaire et à l'Union politique, qui font aujourd'hui l'objet du traité d'Union européenne.

Si je rappelle ces faits, c'est pour montrer que le traité de Maastricht consacre des objectifs qui ont toujours été ceux de la politique européenne de la France *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe socialiste)* et qu'il ne saurait par conséquent susciter l'étonnement, la surprise ou les frayeurs qui se manifestent ici ou là. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Même l'Union de l'Europe occidentale, née de l'échec de la Communauté européenne de défense, et qui fut longtemps une Belle au bois dormant, se réveille maintenant comme partie intégrante du développement de l'Union européenne et reçoit mission de mettre en œuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense.

Voilà pourquoi je pense que la France ne peut rejeter le traité de Maastricht, sauf à renier toute son action passée. Voilà pourquoi la France aura demain une éminente responsabilité dans l'application et dans le succès du traité d'Union européenne. *(« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

**M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** Notre satisfaction ne doit point cependant altérer notre lucidité. Le traité de Maastricht est un point de départ. Il contient des engagements généraux, mais clairs des Etats membres ; il comporte pour la réalisation de l'union économique et monétaire un calendrier précis. Mais ce serait faire preuve d'une regrettable ingénuité que de penser que les choses iront d'elles-mêmes.

Le succès de l'Union européenne dépendra d'abord d'une volonté politique sans faille des Etats membres. Celle-ci sera nécessaire pour surmonter les obstacles inévitables : obstacles techniques et psychologiques dans la mise en place d'une monnaie unique ; soubresauts internes qui peuvent freiner la convergence des économies ; chocs externes et toujours imprévisibles qui peuvent affecter les calendriers ; obstacles à l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune tenant à la diversité des intérêts traditionnels des Etats membres, comme on l'a vu à propos des tragiques événements de Yougoslavie, mais suscités aussi par les craintes et les préjugés intérieurs et par les pressions du dehors.

**M. Jean-Marie Caro.** Eh oui !

**M. Raymond Barre.** En dépit de tout cela, le succès est possible, mais il n'est pas assuré. L'enjeu vaut bien que l'on prenne des risques, mais l'intérêt fondamental de la nation exige des précautions et des garanties. Je crois que les négoc-

ciateurs de Maastricht ont su allier l'audace et la prudence requises. Le Parlement français, pour ce qui le concerne, doit obtenir du Gouvernement les assurances qui lui semblent indispensables : tel est d'ailleurs l'objet des amendements qui sont présentés au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Aliénons-nous définitivement et profondément notre souveraineté ? Tous les engagements que prend la France le sont sous réserve de réciprocité. Le projet de loi constitutionnelle n'autorise que les transferts de compétences nécessaires à l'application du traité sur l'Union européenne. Il n'y a pas de chèques en blanc pour des évolutions futures qui seraient susceptibles de porter atteinte aux conditions d'exercice essentielles de la souveraineté nationale.

La France n'accepte d'ailleurs maintenant des atteintes bien circonscrites à quelques-unes de ces conditions que parce que la mise en commun de certaines compétences au niveau de l'Union européenne lui permet d'acquérir une efficacité et des avantages dont, dans le monde où nous vivons, elle ne saurait par ses seuls droits et moyens bénéficier. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Pierre Forgues.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** C'est ainsi que la France, engagée dans un marché unique, tirera un plus grand profit d'une monnaie unique d'importance mondiale que du seul franc, quelles que soient sa force et sa stabilité. Rien n'est plus nécessaire aujourd'hui que de distinguer la souveraineté formelle des nations de leur souveraineté réelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Le réseau des forces mondiales dans lequel chaque pays est inséré soumet à de telles contraintes et limitations de fait l'exercice de la souveraineté nationale formelle que seule la mise en commun par plusieurs pays de certaines compétences nationales d'ordre régaliens - la monnaie, la sécurité, la défense - redonneront à ceux-ci une marge de manœuvre et une possibilité d'influence.

Il n'en reste pas moins que le fonctionnement de l'Union européenne devra être suivi avec une grande vigilance au cours des années à venir tant par le Gouvernement que par le Parlement français pour éviter déviations et dérapages.

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** Vigilance en premier lieu en ce qui concerne le rôle des institutions de l'Union.

L'organe suprême de l'Union est le Conseil européen, qui donne les impulsions et fixe les orientations politiques générales.

Le Conseil des ministres est l'organe de décision qui adopte les règlements et les directives sur proposition de la Commission.

La Commission est à l'heure actuelle souvent critiquée pour ses ambitions d'ordre gouvernemental, pour son interventionnisme dans beaucoup trop de domaines de la vie des pays membres, pour ses comportements technocratique et bureaucratique. Elle est cependant - permettez-moi de lui rendre personnellement hommage - l'institution la plus originale et la plus utile de la Communauté. Elle a rendu et rend d'éminents services aux Etats membres, à condition qu'elle se tienne dans ses compétences, ...

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** ... qu'elle ne prétende pas être l'exécutif de la Communauté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), qu'elle ne recherche pas un dialogue avec le Parlement européen destiné à tourner les Etats membres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Il faut de temps à autre rappeler que le président de la Commission n'est pas un chef d'Etat, même virtuel (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), et que les membres de la Commission ne sont pas

des ministres fédéraux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Et en disant cela, je ne porte atteinte à la dignité d'aucun d'entre eux. Il est essentiel que chaque institution assure, selon ses compétences, la mise en œuvre de l'Union.

Dans la plupart des cas, le Conseil des ministres décide à la majorité qualifiée. C'est la seule façon dans un ensemble multinational, devenu plus nombreux et plus complexe, de faire avancer les dossiers et d'éviter les blocages.

Le vote à la majorité qualifiée - l'expérience l'a montré depuis l'Acte unique - n'a pas eu les conséquences dangereuses qu'on lui a parfois prêtées. Il n'en reste pas moins que le traité de Maastricht ne doit changer rien à l'existence de l'« arrangement de Luxembourg » (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du Rassemblement pour la République*), dont l'interprétation a été clairement fixée par le gouvernement de M. Chirac lors de la ratification de l'Acte unique. Mme le ministre délégué aux affaires européennes a confirmé ce point à la commission des lois et j'en prends acte. Ayant passé plus de cinq ans à Bruxelles et quelques années à Matignon, je sais combien ce point est important. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vigilance en second lieu en ce qui concerne les conséquences financières du traité de Maastricht. Il est certes nécessaire que, dans une communauté économique et monétaire où l'existence d'une monnaie unique fait disparaître les ajustements par les variations de taux de change, des transferts financiers soient organisés, par l'intermédiaire du budget de la Communauté, des pays les plus riches vers les pays moins avantagés. Rappelons cependant que la croissance de ces derniers sera stimulée par le dynamisme du grand marché et par la mobilité accrue des capitaux et des investissements privés.

Un effort budgétaire sera cependant indispensable. Il ne saurait être décidé avant un audit général des dépenses de la Communauté et de l'emploi des ressources financières déjà très importantes transférées par les Etats membres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, sur de nombreux bancs du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Ce ne sont pas seulement les Etats membres, mais c'est aussi l'Union, qui doit être appelée à la sagesse budgétaire. A cet égard, il est regrettable que la Commission ait mis en circulation des estimations pour le moins prématurées...

**M. Hervé de Charette.** Tout à fait !

**M. Raymond Barre.** ... et établies sans concertation avec les Etats membres contributeurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française, et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Vigilance en ce qui concerne l'application du principe de subsidiarité, qui est un apport essentiel du traité sur l'Union européenne. Le Gouvernement français doit veiller, au sein des institutions de la Communauté, au respect de ce principe, car il est la condition d'une large adhésion populaire. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence, la Communauté n'intervient que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire.

**M. Gilbert Millot.** Qui en décide ?

**M. Raymond Barre.** Le principe de subsidiarité doit être appliqué, non de manière étriquée, mais de manière stricte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

J'observerai enfin que les conditions concernant le vote et l'éligibilité des nationaux des autres pays membres de la Communauté résidant en France, telles qu'elles sont définies par le projet de loi constitutionnelle et - je l'espère - clairement précisées dans les travaux de commission, concilient à mes yeux de façon satisfaisante les progrès souhaitables vers une citoyenneté européenne et le respect de certains principes

auxquels le peuple français est attaché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

La vigilance dont je viens d'indiquer les principaux domaines d'exercice ne doit pas être seulement celle du Gouvernement. Le Parlement français doit pouvoir être associé à la mise en œuvre du traité, être informé des travaux des instances européennes, émettre des avis. Le rôle des délégations pour les communautés européennes doit être renforcé. Le Parlement doit être consulté par le Gouvernement sur certains projets de directive ou de règlement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*) Mais permettez-moi de le dire franchement, il serait grave que la liberté de négociation du Gouvernement puisse être entravée par les dispositions retenues. Cela serait contraire à la tradition de la République ; cela nous ramènerait dans un domaine de première importance au régime d'assemblée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*) C'est dans le climat de coopération et de confiance réciproque entre le Parlement et le Gouvernement que le problème du contrôle parlementaire peut trouver une solution efficace. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Le projet de loi constitutionnelle, établi en fonction de la décision du Conseil constitutionnel et de l'avis du Conseil d'Etat, tout autant que le traité d'Union européenne ne me paraissent pas justifier les inquiétudes, la méfiance ou l'hostilité dont ils sont l'objet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*) La France n'est menacée ni d'abaissement, ni de disparition. Elle a au contraire toutes les chances de jouer un rôle éminent dans cette union européenne, qui sera un pilier vigoureux de toute organisation future du continent européen.

Mais le rang et l'influence de la France dépendront moins de textes juridiques ou de garanties que de la valeur propre de notre pays. L'expérience passée le montre : le Marché commun aurait-il pu fonctionner à partir de 1959 et connaître l'essor qui fut le sien si le général de Gaulle n'avait en 1958, en même temps qu'il décidait d'appliquer le traité de Rome, doté la France d'institutions solides et procédé à une ample réforme monétaire, économique et sociale ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Au moment où la France choisit d'entrer dans l'Union européenne, elle mesure les effets des changements survenus en Europe depuis trois ans. L'Allemagne est réunifiée ; elle est aujourd'hui aux prises avec les problèmes considérables qu'entraîne l'intégration des nouveaux Länder ; mais elle est appelée par la nature des choses à tenir une place essentielle au cœur de notre continent. Une France, qui céderait à un complexe d'infériorité devant son grand voisin et qui mettrait en veilleuse, par une sorte de crainte qui ne serait pas digne d'elle, la politique d'entente et de coopération avec l'Allemagne, ...

**M. Jean-Marie Caro.** Excellent !

**M. Raymond Barre.** ... donnerait toutes ses chances à une Europe germanique au lieu de soutenir et d'épauler une Allemagne européenne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Puis, l'Allemagne sait bien que si elle céda à nouveau à la tentation de vieux démons, elle éprouverait très vite la solitude qu'engendrerait la méfiance de tout le reste de l'Europe !

**Mme Nicole Catala.** Très juste !

**M. Raymond Barre.** Par ailleurs, au moment où les pays d'Europe centrale et orientale se tournent vers la Communauté, comment l'équilibre de notre continent serait-il maintenu, si l'engagement européen de la France se rétractait ?

**M. Gérard Gouzes,** président de la commission, rapporteur. Eh oui !

**M. Raymond Barre.** Pour faire face à l'avenir du continent européen, pour affronter, dans le monde XXI<sup>e</sup> siècle, la concurrence des Etats continents et des continents organisés, il faut que la France anime sans complexe et sans états

d'âme l'Union européenne. Elle ne pourra le faire que si elle est crédible, c'est-à-dire si elle dispose d'institutions stables, si elle bénéficie d'un système d'éducation et de formation des hommes efficace, si elle jouit d'une économie de liberté, d'initiative et de créativité, si elle fait preuve d'une forte cohésion sociale, si elle montre enfin à une Europe en quête d'un nouveau modèle économique et social au lendemain de l'effondrement du communisme totalitaire qu'elle sait concilier l'efficacité, l'équité et la dignité de la personne humaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, nous devons d'abord compter sur nous-mêmes.

**M. Alain Juppé.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** C'est le devoir du Gouvernement français de mettre la France en état d'assumer ses responsabilités. Dans certains domaines, monsieur le Premier ministre, il commence à se faire tard.

**M. Bernard Pons.** Très juste !

**M. Raymond Barre.** Je le dis sans parti pris, mais avec gravité.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, c'est dans un esprit de résolution, de confiance et d'espoir que le groupe de l'Union du centre, qui m'a fait l'honneur et l'amitié de me demander de parler en son nom, apportera, sous réserve des assurances qui seront données au Parlement, ses suffrages au projet de loi constitutionnelle et, au-delà, à la ratification du traité de Maastricht. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française. Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame le ministre, mes chers collègues, le 1<sup>er</sup> mai, le Président de la République a indiqué sa volonté d'imposer à marche forcée la ratification du traité de Maastricht. Son objectif est clair : ne pas laisser de place à un débat national dont il craint les conséquences et l'issue sur une question pourtant vitale pour l'avenir de la France et de l'Europe.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, dans votre discours d'hier, confirmé ce refus du débat national. Votre méthode est simple : vous affirmez que le traité de Maastricht ne peut être ni renégocié ni ajourné, qu'il faut l'approuver ou le rejeter en l'état, vous voulez enfermer le débat de fond dans le piège du « c'est à prendre ou à laisser ».

Vous insistez même en martelant que ceux qui approuvent Maastricht sont d'audacieux patriotes, tandis que ceux qui le refusent sont des nationalistes frileux qui sacrifient l'avenir.

D'une manière quasi caricaturale, vous refusez ainsi le seul vrai débat possible qui éclairerait les Français, celui sur le contenu et sur les enjeux de Maastricht.

Europhobie de notre part ? Sûrement pas. Par contre, examen lucide de ce qui s'est fait, de ce qui nous est proposé et de ce qu'il faudrait construire. Car enfin, l'Europe a une histoire. En acceptant que le marché unique européen se construise selon des schémas ultra-capitalistes, sans protection préalable des hommes, sans taxation des revenus financiers, sans notion de service public, en acceptant la domination du mark dans le système monétaire européen, les dirigeants français ont terriblement aggravé les effets de la dépendance financière et politique de la France.

Avec Maastricht, vous pratiquez la fuite en avant. Le traité n'est pas seulement un complément du traité de Rome, il s'y substitue en portant l'intégration à un niveau supérieur et en recouvrant le tout par une architecture institutionnelle nouvelle.

Vous acceptez non seulement l'extension du contrôle financier qui pèse sur la France, mais aussi l'abdication de sa politique monétaire et, progressivement, en fait, de sa politique budgétaire, fiscale, économique et sociale. Vous acceptez des transferts majeurs de souveraineté - je vais m'efforcer de le démontrer - et vous ne concevez par ailleurs les institutions européennes que sur le modèle de l'Europe fédérale supra-étatique.

Bref, l'Europe, jusqu'à ce jour, a été celle de l'argent et des capitaux. C'est cette Europe que le traité de Maastricht veut imposer et pérenniser dans une stratégie qui met constamment hors jeu les peuples.

Nous refusons cette démarche, qui tourne le dos aux exigences de notre époque, comme nous refusons le repliement nationaliste pour la France.

La construction de l'Europe est une nécessité historique que fondent l'interdépendance des économies européennes, l'internationalisation croissante des relations et des enjeux mondiaux, la vigueur des aspirations aux échanges entre les peuples. Cette exigence prend plus de force encore après les bouleversements intervenus dans les pays de l'Est européen.

Nous voulons négocier, construire à l'échelle de tout le continent une Europe ouverte, respectueuse des nations. Une Europe qui dégage une perspective réelle à la démocratie et au progrès social pour tous.

L'étape d'aujourd'hui dans le processus de ratification engagé, celle de la révision de la Constitution, n'est pas seulement l'étape première. C'est aussi l'étape majeure parce que les modifications apportées touchent aux principes de la souveraineté et que ces modifications ne seront plus discutées au moment de la ratification.

Or cette souveraineté n'est pas un principe comme un autre inscrit dans la Constitution, mais son fondement même, mis sur un pied d'égalité avec le respect des droits de l'homme : « Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale », est-il écrit dans le préambule.

On assiste depuis le début de nos travaux à une étrange querelle. Il n'y aurait pas de transferts de souveraineté, mais seulement des transferts de compétences, nous disent ministres, rapporteurs et orateurs tenants du traité avec un luxe de précautions qui témoigne de leur inquiétude devant les réactions que provoquent les abandons programmés.

Il est dérisoire d'essayer de réduire à une simple querelle sémantique un débat qui revêt une telle importance pour l'avenir de notre pays et de notre peuple.

La souveraineté est à l'origine de toute norme juridique.

C'est un principe supérieur qui ne peut être subordonné à aucun autre. Elle est donc inaliénable, et le peuple, qui en est le détenteur exclusif, ne peut en être dépossédé d'aucune manière.

**M. Gilbert Millet.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** Deux observations essentielles peuvent être faites à partir de ce simple constat.

D'abord, il est impossible de transférer tout ou partie de la souveraineté nationale « à quelque organisation internationale que ce soit », selon les termes même d'une décision de 1976 du Conseil constitutionnel. Des juristes comme Léo Hamon, François Goguel et notre éminent collègue Pierre Mazeaud ont une approche identique.

Comme le faisait remarquer très justement M. Louis Favoreu devant la commission des lois, le Conseil constitutionnel a souligné à de multiples reprises que la Communauté européenne était une organisation internationale et non un Etat fédéral en devenir. Cela lui permettait à juste titre de clore le débat entre « transfert de compétences » et « transfert de souveraineté », en faisant remarquer à la commission des lois que l'essentiel était moins le contenu du transfert que la nature du destinataire. Et la nature de la CEE rend impossible en droit, au regard de la Constitution, tout transfert.

Deuxième observation : la règle de la majorité, même qualifiée, inclut par définition l'hypothèse que la France puisse à l'avenir se trouver dans la minorité et donc se voir imposer des décisions dans les domaines vitaux que j'ai déjà évoqués. Avec la règle de la majorité qualifiée, d'autres pourraient, dans ces domaines essentiels, décider en son lieu et place ; il y a bien transfert de souveraineté.

L'atteinte à la souveraineté nationale se vérifie aussi dans l'abaissement du Parlement, qui est l'émanation du peuple souverain. D'ores et déjà, le Parlement français est quasi totalement dessaisi des décisions prises par la Commission dans les domaines économique et social. Il le serait davantage encore dans les domaines nouveaux et essentiels que prévoit le traité.

Le déficit démocratique créé par le traité de Maastricht pose donc un problème de droit. C'est une telle évidence que certains de nos collègues ont pensé inscrire dans la Constitution, par voie d'amendements aux nouveaux articles, le renforcement du rôle du Parlement.

Mais prévoir dans la loi fondamentale l'information, la consultation, l'association du Parlement à l'élaboration des directives communautaires peut-il permettre de pallier ce déficit démocratique ? Je ne le crois pas, pour deux raisons simples.

D'abord, il n'est pas possible de concilier cette exigence avec la règle de la majorité qualifiée. Cette dernière, en permettant à la Communauté européenne d'avoir le dernier mot et d'imposer ses décisions contre l'avis du Parlement national, le discréditerait totalement et définitivement.

Ensuite, une fois définis les domaines exclusifs de l'action de la Communauté européenne à l'aide de la règle de la subsidiarité, toute décision d'un Parlement national, dans ces mêmes domaines, devient caduque et sans effet. Là aussi, en croyant laisser quelques parcelles de pouvoir au Parlement, on le rend au contraire inutile.

Maastricht accentue le déficit démocratique, permanent depuis le début de la construction européenne, au profit de fonctionnaires et d'eurocrates bruxellois.

C'est ainsi que la Banque centrale européenne, indépendante des gouvernements, sera en fait indépendante des peuples. L'Europe monétaire deviendra ainsi celle de régents qui ne seront soumis à aucun contrôle démocratique. Les règles monétaires de gestion de l'économie deviendraient des dogmes immuables, ôtant toute marge de manœuvre aux pays pour mener une politique économique autonome, confisquant par là même aux citoyens le débat public indispensable à la vie de toute démocratie. La politique serait rabaisée au rang d'une technique, exercée par des technocrates, seuls juges de leurs compétences, laissant les citoyens dans l'impuissance. Cette perspective est lourde de périls pour la démocratie.

Le sommet de l'édifice dessaisissant les Français de la souveraineté nationale est constitué par la Cour de justice européenne, qui voit, grâce au traité de Maastricht, ses pouvoirs considérablement renforcés.

L'article 171 conduit ainsi à une véritable vassalisation des Etats envers une institution qui a privilégié tout au long de son histoire le fédéralisme au détriment des nations. Cet article dispose en effet : « Si la Cour de justice reconnaît qu'un Etat membre a manqué à une des obligations qui lui incombent en vertu du présent traité, cet Etat est tenu de prendre les mesures que comporte l'exécution de l'arrêt de la Cour de justice. »

Le dispositif de transfert de souveraineté est ainsi verrouillé, l'indépendance nationale est ligotée. On voit combien il est faux de parler de transferts de compétences quand la souveraineté est directement atteinte en son cœur même.

**M. Gilbert Millet.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** Notre opposition totale au projet de réforme constitutionnelle et au traité tient aussi au fait que les nouveaux articles proposés sont en contradiction formelle avec l'article 3 de la Constitution, avec l'article 20, qui dispose que le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation, avec l'article 24, avec l'article 34, qui fixe les règles et les principes fondamentaux de la loi votée par le Parlement, avec l'article 53 sur la ratification des traités.

La Constitution française deviendrait ainsi, si le titre nouveau était voté - de nombreux observateurs et juristes l'ont constaté -, une Constitution aux termes contradictoires ! Nous aurions une Constitution « duale », une loi fondamentale à deux vitesses, une nouvelle Constitution européenne s'ajoutant à notre Constitution en la contredisant, comme l'ont noté de nombreux experts.

Enfin, le projet de nouvel article 88-1 du titre XIV se réfère expressément au traité de Maastricht. La Constitution fait ainsi référence à un traité qui n'est pas ratifié.

Les représentants permanents des Douze à Bruxelles - je l'ai dit en commission - viennent de s'entendre pour rédiger « une déclaration solennelle » interprétative du protocole irlandais du traité de Maastricht sur l'avortement.

Nous sommes face à une entorse à la rigidité constitutionnelle. D'autres sont donc possibles. Comment peut-on faire référence dans notre loi fondamentale à un traité incertain,

de toute façon non ratifié, qui peut évoluer et introduire d'autres dispositions contraires à notre Constitution ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Enfin, la méthode retenue par le Président de la République pour faire approuver par la France le traité de Maastricht nous paraît tout aussi inacceptable que le contenu même de ce traité. La souveraineté est inaliénable. La France n'en connaît d'autre que celle de la nation. Le peuple français en est le titulaire exclusif.

L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, reprise dans le préambule de la Constitution, précise : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ».

L'article 3 de la Constitution dispose : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». La souveraineté appartient toujours au peuple, et à lui seul, ...

**M. Alain Griotteray.** Eh oui !

**M. Jacques Brunhes.** ... même s'il peut en déléguer l'exercice. En tant que représentants du peuple, nous ne pouvons, ni moralement, ni légalement, le déposséder de ce qui lui appartient exclusivement.

**M. Gilbert Milleu.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** Nous ne sommes pas les seuls à le dire. D'autres voix se sont élevées pour le proclamer. Celle de Philippe Séguin, mais aussi celles de Jean Foyer et de Michel Debré, qui ont écrit dans un article récent : « Le Parlement représente le peuple français, mais la souveraineté nationale ne lui appartient pas. Elle réside essentiellement dans le peuple lui-même. Le Parlement ne saurait en dessaisir celle-ci pour l'aliéner. »

Seuls les citoyens devraient donc décider de transferts de souveraineté, par la seule voie possible, celle du référendum.

Certes, il est normal que le Parlement débattenne, mais le référendum pour décider est non seulement une exigence démocratique morale, c'est aussi une exigence du droit. Les Français ont approuvé la Constitution, ils doivent aujourd'hui être consultés sur sa révision.

**M. Gilbert Millet.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** Le fondement de l'Europe, que nous appelons de nos vœux, c'est justement la démocratie. Elle seule peut permettre de répondre aux défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle : l'approfondissement de la pauvreté et du sous-développement dans le tiers monde, les bouleversements dans les pays de l'Est. L'Europe doit contribuer à la construction d'un nouvel ordre mondial pacifique et solidaire, à l'émergence de coopérations fondées sur la complémentarité, l'intérêt mutuel, le progrès social et économique respectueux des équilibres écologiques.

En repoussant la réforme constitutionnelle, et donc le traité de Maastricht, afin de donner sa chance à une Europe à négocier et à construire, généreuse, ouverte, solidaire, nous émettons, monsieur le Premier ministre, un vote d'espérance. Nous voulons redonner un nouveau souffle à la France progressiste et républicaine.

Vous refusez le référendum, vous refusez le grand débat national que nécessite un tel traité, parce que vous cachez les vrais enjeux aux Français.

L'Europe de Maastricht, c'est l'Europe des marchands, dominée par l'argent, gouvernée par des technocrates et contrôlée par des juges. C'est cette Europe que nous, nous refusons.

L'Europe que nous voulons, c'est l'Europe de l'emploi, du progrès, des solidarités, construite et voulue par les citoyens. Une Europe des peuples coopérant dans l'intérêt de chaque nation pour le développement, l'environnement et la paix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

**Mme Elisabeth Gulgou, ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après un peu plus d'une journée de débat, il semble utile au Gouvernement de faire le point avant que l'Assemblée ne poursuive ses travaux en séance de nuit.

Le débat a donné lieu à une liste impressionnante de questions et d'observations de la part de très nombreux orateurs. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai, au contraire. L'enjeu est si important que je me félicite que la représentation nationale se soit retrouvée si largement représentée pour en débattre.

Je n'ai jamais fait partie, pour ma part, de ceux qui minimisent la portée du choix qui est devant nous, et le Gouvernement non plus. Nous ne faisons pas partie de ceux qui pratiquent l'incantation. Le traité de l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février dernier ne mérite ni excès d'honneur ni indignité : il marque tout simplement un choix décisif pour notre pays, un vrai choix national. J'espère que ce sera le choix qui sera effectué par chacun d'entre vous, avec la hauteur de vue qui convient lorsque l'on est appelé à décider de l'avenir de notre pays pour de longues années.

Une « union européenne » qui est « fondée sur les Communautés européennes ». Voilà bien ce qui est écrit dans le premier article du traité.

M. Barre a rappelé tout à l'heure que, par cet objectif, nous avions voulu effectuer un saut qualitatif dans la longue chaîne des décisions qui, depuis 1948, ont fait l'Europe et qui, ainsi M. Bérégozoy l'a rappelé hier, ont engagé tous les présidents de la République et tous les gouvernements depuis lors.

Le traité de Maastricht, est dans le droit-fil de la politique européenne que mène la France depuis maintenant quarante-cinq ans. C'est aussi un texte qui est le fruit d'une longue négociation. Personne ne peut prétendre en faire la découverte aujourd'hui.

**M. Jean Auroux.** Très juste !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Nous avons, pour ce qui concerne l'union économique et monétaire, entamé les discussions il y a trois ans, en juin 1988, avec le Conseil européen de Hanovre. Quant à l'union politique, les discussions remontent à deux ans exactement. Par conséquent, on ne peut prétendre « découvrir » aujourd'hui le projet qui est soumis à votre approbation. J'observe d'ailleurs que ceux qui protestent le plus sont ceux qui ont été les moins assidus aux nombreux débats, en séance plénière ou en commission, auxquels le Gouvernement s'est prêté sur les négociations et le projet de traité de Maastricht. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe communiste.)*

**M. Jacques Brunhes.** Je ne sais pas si le Gouvernement peut se permettre de distribuer de mauvais points aux députés !

**M. Georges Hagel.** Votre réflexion est de bien mauvais goût, madame !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Je ne vois pas pourquoi vous vous sentez visés ! Je n'ai cité personne !

**M. Jacques Brunhes.** Certes, mais on ne se permet pas de faire ce genre d'observation alors que les membres du groupe socialiste, qui compte plus de deux cents députés, sont la plupart du temps absents.

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Devant la diversité des questions qui ont été posées depuis hier, il me semble que nous pouvons nous en tenir à un fil conducteur : comment remédier au « déficit démocratique » ?

Vous avez été nombreux à dénoncer les menaces qui pèsent sur nous à cet égard. Mais deux questions bien distinctes ne doivent pas être mélangées.

Il s'agit d'abord des insuffisances, maintes fois critiquées dans le cadre de la Communauté par le Parlement européen et auxquelles le traité de Maastricht commence à remédier en accordant à celui-ci de nouvelles prérogatives non négligeables et en créant le comité des régions, sur lequel j'aurai l'occasion de répondre plus en détail à M. Jacques Blanc.

Le conseil des ministres est saisi des modalités de fonctionnement du comité des régions. Bien entendu, j'accorderai la plus grande attention aux suggestions de M. Jacques Blanc.

Il s'agit ensuite, et surtout, de tout ce qui, dans chacun de nos pays, fait que l'Europe est source de malentendus, d'incompréhensions, de manque d'information, voire de désinformation et de contrevérités - j'en ai d'ailleurs entendu quelques-unes depuis hier, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Bref, je veux parler de ce déficit démocratique qui fait que l'Europe manque de lisibilité et paraît à la fois éloi-

gnée des préoccupations directes des Français et marquée par un manque de transparence et de contrôle. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Je n'hésite pas à le dire, le traité de l'Union européenne est aussi une façon d'inscrire des politiques nouvelles qui soient plus proches des citoyens - je pense notamment à la citoyenneté et à l'Europe sociale. Le traité de Maastricht est donc un élément très important de la démocratie européenne.

**M. Jacques Toubon.** Il faut le dire vite !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Cette question est essentielle. Elle est au cœur de la construction que nous voulons faire avancer car, sans une bonne compréhension, sans le clair soutien de la représentation nationale et de l'opinion, c'est bien l'Union européenne elle-même qui risquerait d'être mise en danger. Il est vrai qu'un traité, aussi important soit-il - c'était aussi le cas du traité de Rome -, ne vaut que par l'application qui en est faite et par la volonté manifestée jour après jour par les gouvernements et les opinions publiques de le traduire dans la réalité.

**M. Gilbert Millet.** Alors, organisez un référendum !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** L'Europe que nous voulons construire avec le traité de Maastricht est une Europe profondément politique, et non pas technique - je réponds là à une observation qu'a faite hier M. Séguin. C'est une Europe qui vise à répondre à de vrais besoins. C'est tout le contraire d'une construction abstraite et éloignée des réalités d'aujourd'hui !

Mais, pour que cette Europe entre dans les faits, l'adhésion de tous est nécessaire et la ligne de conduite doit être claire, particulièrement sur le contenu de l'Europe que nous voulons construire. La représentation nationale et, au-delà, l'opinion de notre pays doivent ainsi être suffisamment informées sur ces questions et participer en permanence à ce travail d'élaboration.

Telles sont les deux grandes questions sur lesquelles vous vous êtes exprimés et auxquelles je voudrais ce soir commencer - je dis bien : commencer - d'apporter quelques réponses.

Le contenu d'abord.

Je ne ferai que relever quelques-uns des points les plus saillants, mais il existe, là aussi, une ligne directrice : nous n'avons pas voulu nous contenter d'une Europe au fil de l'eau, qui se laisserait conduire par les événements de l'histoire ou les lois du marché, par un engrenage sans finalité. Nous avons, au contraire, dans le traité, voulu manifester une volonté politique d'agir. Pour cela, nous avons introduit de nombreuses innovations, en premier lieu parce que la constante de la politique européenne de la France est, depuis le début, précisément de considérer que l'Europe n'est pas simplement un grand marché, mais qu'elle procède aussi de politiques communes, volontaires.

**M. Gilbert Millet.** Elle est d'abord un grand marché !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Quelles sont les politiques communes nouvelles que le traité de Maastricht ajoute à la construction de l'Europe des Douze ?

L'industrie, par exemple. Jusqu'à présent ce thème, ô combien essentiel, n'était abordé dans le traité de Rome que sous l'angle de la concurrence. La concurrence est, certes, importante mais, à nos yeux, elle n'est pas tout ! Le traité de Maastricht permet de définir en commun des stratégies à moyen et long terme avec des objectifs précis et des moyens financiers et réglementaires.

**M. Gilbert Millet.** C'est complètement bidon !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Ces stratégies commencent déjà à se mettre en place, notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique.

**M. Gilbert Millet.** Avec les licenciements chez Renault !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** J'en veux pour preuve l'importance attachée dans le traité à la politique des transports et à celle des grands réseaux.

Nous trouvons aussi pour la première fois des chapitres sur la culture, sur la protection des consommateurs, sur la santé, sur l'éducation.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et même sur les animaux !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** C'est l'objet d'une déclaration annexe et cela n'a pas exactement la même importance !

J'en arrive à l'Europe sociale.

L'Europe sociale, ce n'est pas simplement une politique de plus : c'est pour moi un élément fondamental de la citoyenneté européenne et, par conséquent, un élément fondamental de l'Europe politique que nous voulons construire. En effet, on ne fera pas l'Europe politique uniquement en créant des institutions, mais aussi en faisant participer les citoyens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Alors, il faut renégocier le traité !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Nous avons voulu nous donner les moyens, en étendant le champ du vote à la majorité qualifiée, de donner vie à la charte sociale adoptée au Conseil européen de Strasbourg au mois de décembre 1989...

**M. Gilbert Millet.** Elle est en recul sur le droit social français !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... pour faire avancer des textes qui sont aujourd'hui bloqués à cause de l'exigence de l'unanimité, comme ceux qui sont relatifs au travail atypique ou aux comités d'entreprise européens.

Il n'est pas exact de dire, comme je l'ai entendu nier et aujourd'hui, à la fois à la droite et à la gauche de cette assemblée, que les intérêts des salariés de notre pays seraient compromis et que l'Europe sociale aboutirait à une harmonisation moyenne, qui nous tirerait, nous, pays à législation sociale avancée, vers le bas.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est pourtant vrai !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** C'est faux !

La réglementation européenne que nous mettons en place vise - c'est précisé en toutes lettres - à tirer vers le haut ceux des pays qui ont les législations sociales les moins avancées...

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas vrai !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... alors qu'elle encourage les autres à adopter des mesures encore plus protectrices.

**M. Gilbert Millet.** C'est pour cela que l'on veut réduire les congés de maternité !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** J'observe par ailleurs que, dans différents domaines, un certain nombre de textes adoptés par la Communauté constituent un progrès, même pour des pays comme le nôtre. S'agissant du travail sur écran, par exemple, ...

**M. Jean-Claude Lefort.** Franchement, nous n'avons pas besoin de Bruxelles pour cela !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... il n'existait aucune législation en France alors qu'il concernera un travailleur sur deux dans dix ans. Il en va de même de la manutention des charges lourdes, des risques liés aux agents biotechnologiques, comme de tout ce qui concerne le développement du dialogue social.

Pour la première fois est repris dans un texte européen tout ce qui fait toute la vivacité, l'intensité des progrès sociaux en France : je veux parler de la capacité des partenaires sociaux de produire des textes et des accords et de faire en sorte que l'exécutif puisse les accepter.

Autres éléments de cette Europe des citoyens, et donc de cette Europe politique : l'importance et l'impulsion données à l'environnement.

Déjà 90 p. 100 des règles applicables dans notre pays sont d'origine européenne, qu'il s'agisse de la protection de l'air ou de l'eau.

Maastricht, c'est aussi un instrument au service de l'écologie !

Enfin, nous trouvons dans le traité des dispositions qui nous permettent de resserrer la cohésion économique et sociale entre les pays riches et les pays pauvres de la Communauté, entre les régions riches et les régions pauvres, et pas seulement par le biais de transferts financiers.

On ne peut par conséquent soutenir, comme je l'ai entendu hier soir, que le traité de Maastrich aggravera l'écart entre les riches et les pauvres.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est pourtant vrai !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** L'Union économique et monétaire, enfin : là non plus, ce n'est pas l'Europe à tout-va ! C'est au contraire le choix de politiques économiques cohérentes, qui tiennent compte de l'expérience de ces dernières années.

A nos yeux, une politique de désinflation n'est pas réductrice d'emplois. Au contraire ! Nous considérons que la vieille théorie - la fameuse courbe de Phillips - qui établissait une relation inverse entre l'inflation et le chômage, très en vogue dans les années 60, a été totalement démentie par les faits dans les années 70.

Les données les plus autorisées - je pense au rapport de l'O.C.D.E. - nous montrent que l'inflation n'a pas relancé la croissance et l'emploi. Elle les a au contraire réduits, que ce soit en Europe, aux Etats-Unis ou au Japon. Nous savons maintenant que l'inflation est un impôt occulte sur les pauvres. Comme l'a dit le Premier ministre, lorsque l'on s'autorise une inflation plus forte, on obtient souvent une croissance moindre et des taux d'intérêt plus élevés. L'exemple que nous a offert le Royaume-Uni ces dernières années est à cet égard l'un des plus éclairants.

La France n'est pas seule à avoir fait le choix de la désinflation en Europe, ni dans le reste du monde. En effet, en Asie et en Amérique latine, c'est cette stratégie-là qui a été choisie.

Je considère que le fait que la France se soit préparée à ces nouvelles politiques, et qu'elle l'ait fait mieux que la plupart de ses partenaires, doit être un motif de satisfaction. Je me réjouis que mon pays n'ait pas attendu la perspective de l'union économique et monétaire pour adopter cette stratégie de désinflation compétitive.

Supprimez l'union économique et monétaire, supprimez l'Europe, vous ne supprimerez ni l'Allemagne, ni l'interdépendance de nos économies, ni l'interdépendance des marchés !

**M. Jean-Claude Lefort.** Evidemment !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Je pense aussi que la monnaie unique présente trop d'avantages pour que certains puissent la balayer du revers de la main. Je citerai, sans entrer dans les détails, la suppression des coûts de transactions - 140 milliards de francs par an, ce qui n'est pas négligeable -, la disparition de la prime de risques liés aux fluctuations monétaires à l'intérieur de la Communauté européenne, la simplification du financement des paiements courants, le desserrement de la contrainte extérieure qui a tant pesé sur nos politiques économiques, et la capacité, enfin, d'avoir une zone écu face à la zone dollar. Nous aurons ainsi la capacité d'avoir, comme les Etats-Unis d'Amérique aujourd'hui, une zone qui nous permette d'être moins soumis à cette contrainte extérieure.

Mais cette union européenne ne se limite pas à l'union économique et monétaire. Elle est profondément politique, je le disais à l'instant, du fait de l'Europe des citoyens, mais aussi, et je ne m'étendrai pas sur ce point car le ministre d'Etat en a longuement parlé, dans la mesure où, pour la première fois, un traité pose les bases d'une politique étrangère et de sécurité et, à terme, d'une défense commune à l'Europe ; pour la première fois, un traité définit les bases d'un espace intérieur unique où s'établira une vraie coopération policière et judiciaire. Certes, dans ces deux domaines nouveaux, ce n'est qu'un début ; nous n'en sommes qu'au commencement et non à l'aboutissement d'un processus, comme dans le cas de l'Europe économique et dans celui de l'union économique et monétaire. Mais souvenons-nous que c'est cependant la première fois depuis l'échec de la CED que l'Europe est capable de jeter les fondements de son union politique dans un texte.

Cette Europe veut s'unir, mais avec sagesse et sans se mêler de tout. Permettez-moi de revenir un instant sur la subsidiarité qui a fait l'objet de nombreuses interventions, en particulier de celle de M. Juppé qui a critiqué le principe de subsidiarité tel qu'il est inscrit dans le traité de Maastrich. Mais il ne faut pas oublier un double constat auquel, à mes yeux, il est difficile de s'opposer.

D'abord, c'est bien la première fois qu'un tel principe est inscrit dans un texte. Cette formalisation fournit donc une base légale dont chaque Etat, nous, comme les autres, pourra se prévaloir à l'avenir. C'est important. C'est une innovation que je crois non négligeable pour lutter justement contre les excès d'une technocratie que tout le monde critique sans se donner toujours les moyens de limiter ses pouvoirs.

Ensuite, ce principe de subsidiarité ne trouve tout son sens qu'en s'appliquant au niveau communautaire, celui des Douze. En effet, ce n'est pas par un examen séparé de chacun de nos pays que nous arriverons à le faire respecter par tous mais plutôt par un examen sérieux de chaque texte, à tous les stades du processus communautaire, que ce soit au niveau de la Commission des communautés, qui se veut gardienne des traités et qui aura par conséquent, à s'interroger, avant de poser des textes sur la table du Conseil, sur leur cohérence et leur compatibilité avec ce principe, ou au niveau du Parlement européen ou du Conseil des ministres. En cas de contestation, la décision ultime appartiendra à la Cour de justice de Luxembourg qui veille au contrôle judiciaire du processus, comme elle le fait d'ailleurs depuis 1957 dans le cadre du traité de Rome. Par conséquent, sauf à remettre en cause le fonctionnement des institutions communautaires, je ne pense pas que l'on puisse sérieusement contester l'intervention de la Cour de Luxembourg dans ce domaine.

**M. Jacques Toubon.** Puis-je vous interrompre, madame le ministre ?

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Je vous en prie, monsieur Toubon.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon avec l'autorisation de Mme le ministre.

**M. Jacques Toubon.** Je suis tout à fait d'accord avec la double analyse que vous avez faite et je vous remercie, madame le ministre, de me permettre de vous poser une question qui relève peut-être plus de la compétence de M. le garde des sceaux mais à laquelle je vous pense tout à fait capable de répondre.

Vous nous dites que c'est une interprétation communautaire de l'article 3 B du traité qui doit prévaloir et non pas une interprétation nationale et qu'il est donc vain d'inscrire dans notre constitution un principe que nous ne pourrions pas appliquer de manière isolée. Ne pourrait-on toutefois envisager - rien ne l'interdit dans notre constitution - que le Conseil constitutionnel puisse soulever une exception préjudicielle qui l'amènerait à vérifier lui-même auprès de la Cour de justice l'interprétation qu'il ferait de l'application du principe de subsidiarité ? Cette disposition s'appliquerait dans notre ordre juridique dont le Conseil constitutionnel est le gardien. Naturellement, ce dernier, en vertu de l'interprétation, exacte, que vous avez faite, en référerait à la Cour de justice. Il jouerait cependant le rôle d'un filtre, ce qui aurait une autre portée qu'un recours d'une entreprise ou d'un citoyen.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, madame le ministre.

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Je pense, monsieur Toubon, qu'il serait dangereux d'admettre qu'il puisse y avoir des contrôles nationaux sur ce principe communautaire.

**M. Gilbert Millat.** Eh voilà !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Nous risquerions d'avoir des contradictions. On peut toujours poser la question préjudicielle, rien ne l'interdit et d'ailleurs nos tribunaux ne s'en privent pas dans les domaines qui sont les leurs, mais il n'est pas sûr que tous les Etats membres auraient à cœur de procéder de cette façon. Or je pense que nous devons faire en sorte que tous les pays de la Communauté appliquent les mêmes règles s'agissant du contrôle du principe de subsidiarité. Mais je note que votre position s'est rapprochée de la nôtre.

**M. Gilbert Millat.** C'est donc au niveau supranational que sera décidé qui fait quoi !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Il en est ainsi depuis le traité de Rome ! La Cour de justice de Luxembourg existe et c'est elle qui contrôle l'application des traités.

**M. Gilbert Millet.** Le principe de subsidiarité n'est donc pas une garantie !

**M. le président.** Monsieur Millet, vous vous êtes exprimé tout à l'heure, laissez Mme le ministre répondre !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Après ces quelques aperçus sur le contenu du traité, j'en viens maintenant à des remarques concernant l'information de la représentation nationale. Tous les orateurs, ou presque, se sont préoccupés de cette question.

En tant que ministre des affaires européennes, je ne peux que souhaiter que l'Assemblée nationale et le Sénat soient davantage actifs sur les questions européennes car c'est par les élus que passera une meilleure information de l'ensemble de nos concitoyens. Tout le problème est de savoir comment faire. Je voudrais, à cet égard, rappeler quelques idées simples.

D'abord, des procédures existent déjà et nous pourrions peut-être songer à mieux les utiliser. Je répéterai ici ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire dans d'autres enceintes : je ne suis pas sûr que nous tirions tout son parti de la loi Josselin du 10 mai 1990. Depuis que je suis au Gouvernement, j'envoie tous les projets de texte à la délégation parlementaire.

**M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur.** Il n'y a pas d'obligation !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** J'ai dit à cette tribune même et devant les commissions de votre assemblée que mes collègues du Gouvernement, et je l'avais vérifié au préalable auprès d'eux, étaient disposés à venir répondre sur ces textes aux interrogations des différentes commissions spécialisées.

**M. François Loncle.** C'est ce qui se passe !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Nous pourrions donc examiner les possibilités de mieux organiser notre travail en commun à partir de la législation existante.

**M. Jacques Brunhes.** Être informé, c'est bien, mais pour exercer quel pouvoir, madame le ministre ?

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Ensuite, l'information et le contrôle au niveau national ne doivent pas remettre en cause les règles et procédures en vigueur au niveau communautaire. Certaines des propositions que j'ai entendues dans cet hémicycle depuis hier sont parfois à la limite...

**M. Jean-Marie Caro.** De l'acceptable !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... au regard de cette préoccupation. Je prends l'exemple de la procédure budgétaire qui a été mentionnée par plusieurs orateurs, tout à l'heure encore, par M. Lamassoure et M. Juppé. Je dis oui à l'information, oui à la discussion sur la contribution française au budget des Communautés - j'ai d'ailleurs participé, au Sénat, à deux débats sur ce sujet en deux ans - mais je dis aussi : attention à ne pas remettre en cause les prérogatives du Parlement européen ou du Conseil des ministres des communautés qui est compétent pour décider du budget de la Communauté.

Plusieurs d'entre vous ont mentionné les négociations en cours sur les perspectives financières de la Communauté, plus communément appelées « paquet Delors 2 » parce qu'un premier paquet Delors avait été adopté en février 1988.

Je voudrais ici rappeler ce que j'ai dit devant la commission des lois, jeudi dernier. L'Assemblée nationale sera évidemment non seulement consultée mais aussi amenée à ratifier le second paquet Delors relatif aux ressources de la Communauté pour les cinq ans à venir, comme elle l'a fait pour le « paquet Delors 1 » en 1988, même si un grand nombre d'entre vous ne s'en souviennent pas précisément.

Cela dit, il est vrai qu'il faut toujours améliorer et progresser. Je ne me contente pas non plus de ce qui existe. La conférence des Parlements, qui réunit les parlements nationaux et le Parlement européen, représente une innovation importante. Je souligne que la nécessité de renforcer l'information des parlements nationaux est inscrite dans le traité de Maastricht lui-même. Le Gouvernement, pour sa part, y est tout disposé...

**M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur.** Très bien !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... et, contrairement à ce que M. de Charette a indiqué hier, je n'ai jamais manifesté la moindre raideur sur ce sujet. Et suis, au contraire, intimement convaincue que votre information doit être sans cesse améliorée et développée...

**M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur.** Merci !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... et qu'en la matière tout est affaire d'équilibre entre votre souci légitime d'être mieux informés et la nécessité de prendre en compte les contraintes de la négociation et des pouvoirs de l'exécutif dans les négociations internationales. M. Barre a rappelé tout à l'heure avec une grande clarté...

**M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur.** Il n'était pas mal ! Il était même bien !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... les dangers qui pouvaient nous menacer à ce sujet, - mais aussi les contraintes du travail parlementaire - le calendrier des travaux, le rôle de la délégation et des commissions permanentes.

Alors examinons ensemble les moyens de progresser dans cette voie. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, rien n'est impossible. Nous examinerons avec attention et ouverture d'esprit les propositions qui ont été ou seront faites au cours de ce débat.

L'Europe n'avancera que si elle est comprise, acceptée et soutenue. Les peurs et les craintes qui se manifestent aujourd'hui sont le résultat du manque d'information et du silence. Trop d'approximations, trop de contrevérités ont d'ailleurs été avancées ces jours-ci...

**M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur.** C'est vrai !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** ... pour ne pas rendre nécessaire et urgente cette tâche d'explication.

On nous dit que cette Europe est technocratique, mais j'espère vous avoir convaincus de son importance et de son aspect très politique.

Ceux qui nous disent que cette Europe est archaïque et figée ont tort car elle innove sur le plan des institutions. J'appellerai d'ailleurs votre attention sur le fait que, pour la première fois, le Conseil européen, c'est-à-dire la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, se voit reconnu un rôle central et qu'il est très clairement affirmé dans le dispositif de Maastricht que la Commission des communautés, tout en ayant un rôle très important de proposition et d'exécution, ne décide pas à la place du Conseil des ministres. Le Conseil des ministres décide, le Parlement européen contrôle et légifère.

On nous dit que cette Europe est simplement libérale, alors que je pense, au contraire, qu'elle ouvre des horizons nouveaux pour des interventions communautaires majeures et qu'elle donne des moyens supplémentaires pour avancer dans de nombreux nouveaux domaines.

J'ai cité tout à l'heure l'Europe sociale. Laurent Fabius est intervenu avec assez d'éloquence pour que je n'aie pas besoin de m'étendre sur ce sujet. Ce n'est pas une Europe du laisser-faire, mais c'est, au contraire, une Europe qui veut mettre en place, de façon volontaire, des politiques communes.

On nous dit encore que cette Europe serait obsolète car tournée sur elle-même, introvertie. C'est tout le contraire ! L'union politique a été conçue, sur initiative du Président Mitterrand et du Chancelier Kohl, en avril 1990 et adoptée par les Douze à Dublin, en juin 1990, comme une réponse aux événements d'Europe centrale et orientale, une réponse à l'attente de ces pays d'Europe de l'Est, de l'autre Europe, qui nous demandent de prendre en charge une partie de leur développement économique - je rappelle que l'apport de la Communauté représente 80 p. 100 de l'aide mondiale aux pays d'Europe centrale et orientale et 75 p. 100 de l'aide mondiale à l'Union soviétique - et de répondre à ce besoin lancinant d'une meilleure sécurité collective en Europe.

Précisément, c'est bien aussi à cela que veut répondre la politique étrangère et de sécurité commune, car nous ne nous satisfaisons pas de l'absence d'instruments et de moyens dans ce domaine.

**M. Jacques Toubon.** Et l'arrangement de Luxembourg ? Vous n'avez pas répondu, madame le ministre !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Curieuse situation que de voir M. Séguin condamner Maasticht au nom des responsables polonais ou tchèques qui, au même moment, appellent publiquement de leurs vœux la réussite de ce traité !

**M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur.** Très bien !

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** C'est cette Europe simple, concrète, compréhensible, éloignée aussi bien des incantations que des imprécations que nous voulons promouvoir. Elle apportera une réponse à ceux qui propagent la rumeur de la fin de la nation et de l'Etat français et qui feignent de découvrir aujourd'hui l'existence du traité de Rome. Nous avons intérêt à faire comprendre que notre pays n'a rien à perdre à la construction de l'Europe, qu'il a, au contraire, tout à gagner à s'engager résolument dans un mouvement qu'il a marqué de son empreinte depuis l'origine et où, précisément, l'exception française s'est illustrée depuis quarante-cinq ans et continuera à s'illustrer.

Notre avenir est dans cette voie. C'est par l'Europe que la France s'épanouira sans perdre sa différence, tout en gagnant une dimension nouvelle pour assurer l'épanouissement des valeurs qu'elle défend et des idéaux dont elle n'a jamais cessé de s'inspirer.

Après Philippe Séguin, qui se référait à André Malraux, je répéterai que notre pays n'est jamais aussi grand que quand il parle à tous les hommes, que la France n'est jamais aussi grande que lorsqu'elle porte des propositions et des valeurs qui vont au-delà d'elle-même. Elle a la chance d'être au cœur de l'Europe des Douze. Notre pays, j'en suis sûre, s'il a confiance dans son génie et dans ses capacités, peut rythmer les pulsations de cette Europe et en façonner la construction. L'union européenne est une chance pour la France, pour peu que notre pays ait assez confiance en lui pour la saisir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Pons pour un rappel au règlement.

**M. Bernard Pons.** Le Président de la République et le Gouvernement ont souhaité que ce débat se déroule au Parlement afin que nous puissions avoir une information très claire. De fait, le débat de cet après-midi s'est déroulé en toute clarté. Les différents orateurs qui se sont exprimés l'ont fait avec beaucoup de modération. Les trois groupes de l'opposition ont posé un certain nombre de questions. Mais, madame le ministre, sans sous-estimer la valeur des propos que vous venez de tenir, laissez-moi vous dire que nous restons un peu sur notre faim.

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Le débat n'est pas terminé !

**M. Bernard Pons.** Je sais bien que la discussion générale n'est pas terminée, qu'elle doit continuer en soirée et même se poursuivre demain matin, si j'en crois des informations qui m'ont été communiquées. Je souhaite donc, au nom des trois groupes de l'opposition, que sur les questions qui ont été posées par les orateurs de nos groupes et qui sont essentielles - je pense en particulier au compromis de Luxembourg -

nous puissions obtenir les réponses dont nous avons besoin pour déterminer notre position. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué.

**Mme le ministre délégué aux affaires européennes.** Toutes vos questions, monsieur le député, recevront des réponses.

Sur le compromis de Luxembourg, je peux répéter ce que j'ai dit à la commission des lois. Il n'est pas formellement supprimé, il est tombé en désuétude. Il consiste à constater une absence d'accord, et par conséquent son activation résulte d'une appréciation de nature essentiellement politique, en aucun cas d'une appréciation ou d'une règle juridique, encore moins constitutionnelle. Ce texte est à la disposition de chaque Etat membre. Il n'est plus utilisé. Laissons-le là où il est. J'observe qu'au cours de ces dernières années nous avons fait constamment ce qui était nécessaire pour éviter d'avoir à y recourir.

**M. Bernard Pons.** Les Grecs l'ont utilisé il n'y a pas si longtemps !

**M. Alain Juppé.** Voilà une déclaration très grave qui change tout à fait le cours du débat !

**M. Jacques Toubon.** Que s'est-il passé depuis 1987 ?

**M. le président.** Vous poursuivrez ultérieurement cette discussion !

**M. Bernard Pons.** En tout cas, je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir permis de faire ce rappel au règlement.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

#### SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis du projet relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

5

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi constitutionnelle n° 2623 ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (rapport n° 2676 de M. Gérard Gouzes, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT



*LuraTech*

***www.luratech.com***